 134 (2004-2005) — N° 8

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

28 JUIN 2005

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2005(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU SPORT

PAR **M. ROBERT MEUREAU**.

---

(1)Voir Doc. n°134 (2004-2005) n°1 à 7.

TABLE DES MATIÈRES

1 Exposé de M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances 5

1.1 Accord de coopération 2005-2009 principe de la solidarité intra-francophone 5

1.1.1 Un nouvel accord de coopération 2005-2009 5

1.1.2 Consécration du principe de la solidarité intra-francophone 5

1.2 Equilibre general 5

1.3 Evolution des recettes dépenses 6

1.3.1 Les recettes 6

1.3.2 Les dépenses 6

1.4 La réforme du fonctionnement des cabinets ministériels 7

1.4.1 La réduction des cadres des cabinets : 7

1.4.2 L'optimalisation du parc immobilier : 7

1.4.3 La fusion des services d'appui aux cabinets et la limitation des secrétariats de Gouvernement : 8

1.4.4 Les normes de fonctionnement : 8

1.5 Conclusion 9

2 Exposé du représentant de la Cour des Comptes 9

3 Réponses du Ministre du Budget et des Finances à la Cour des Comptes 13

3.1 Les inexécutions budgétaires 13

3.2 Les dépassements de crédits légaux 13

3.3 Les soldes budgétaires et le respect des normes 13

4 Discussion générale et examen des articles et tableaux relevant de la compétence de M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances 13

4.1 Réponses du ministre Daerden 15

5 Exposé de M. Eerdekens 15

5.1 Fonction publique – DO 11 15

5.1.1 AB 11.03 et 11.04 15

5.1.2 AB 12.05.02 16

5.1.3 AB 12.34.06 16

5.2 Informatique – DO 12 16

5.2.1 AB 12.41.01 16

5.3 Sport – DO 26 16

5.3.1 AB 12.31.12 16

5.3.2 AB 12.30.21 16

5.3.3 AB 12.31.21 16

5.3.4 AB 33.18.35 17

6 Examen des articles et tableaux relevant de la compétence de M. Eerdekens, Ministre de la Fonction publique et des Sports 17

6.1 Fonction publique 17

6.2 Le sport 18

6.3 Réponses du ministre Eerdekens 19

7 Amendements 21

8 Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes 21

9 Avis de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique 22

10 Avis de la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse et du Cinéma 22

11 Avis de la commission de l'Education 22

12 Avis de la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la jeunesse 23

13 Votes 23

NON-MARCHAND 300

COUR DES COMPTES 302

AVIS COMMISSION DES REL. INTERN. 324

AVIS DE LA COMMISSION ENS. SUP. 326

AVIS COMMISSION CULTURE 328

AVIS COMMISSION EDUCATION 330

AVIS COMMISSION SANTÉ 332

TABLE DES FIGURES

1 Accord de coopération 2005-2009 6
2 Solidarité intra-francophone 7
3 Equilibre général 8
4 Evolution des recettes 9
5 Evolution des dépenses 10
6 Réduction des "crédits cabinets" 11
7 Tableau des dépenses inscrites au budget 2005 et dont les montants doivent être modifiés . 22

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport a examiné au cours de ses réunions des 27 juin 2005 et 28 juin 2005(1) les projets de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 et l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005.

Au cours de sa réunion du 27 juin 2005, la commission a décidé, à l'unanimité des membres présents, de présenter un rapport commun relatif à ces deux points.

1 Exposé de M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances

Mon exposé se déroulera en 4 étapes :

— Dans un premier temps, j'aborderai le nouvel accord de coopération conclu entre l'Etat fédéral et les entités fédérées pour la période 2005-2009 ainsi que le principe de la solidarité intra-francophone qui en découle ;

— J'évoquerai ensuite l'équilibre général du budget 2005 ajusté ;

— En troisième lieu, je passerai en revue le budget des voies et moyens ainsi que le budget général des dépenses en vue de mettre en évidence les évolutions intervenues par rapport à l'initial 2005 ;

— Enfin, je terminerai mon exposé par la réforme du fonctionnement des cabinets ministériels.

1.1 Accord de coopération 2005-2009 & principe de la solidarité intra-francophone

1.1.1 Un nouvel accord de coopération 2005-2009

(Voir Figure 1. Accord de coopération 2005-2009)

Cet ajustement parfaitement maîtrisé intervient alors qu'un nouvel accord de coopération vient d'être conclu entre l'État fédéral et les entités fédérées.

Cet accord est crucial pour les politiques budgétaires et financières à venir de la Communauté française et de la Région wallonne car il fixe les objectifs budgétaires des entités fédérées pour les cinq prochaines années.

En outre, les trajectoires adoptées correspondent aux objectifs que s'étaient fixés les Gouvernements communautaire et wallon pour élaborer leur accord de législature en juillet dernier.

1.1.2 Consécration du principe de la solidarité intra-francophone

(Voir Figure 2. Solidarité intra-francophone)

Ce nouvel accord de coopération consacre le principe de la solidarité intra-francophone entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF.

L'accord de coopération prévoit en effet la possibilité pour ces entités fédérées de partager l'effort financier résultant de la majoration des objectifs budgétaires des entités fédérées en contre partie du non-paiement des cotisations sociales sur le pécule de vacances des fonctionnaires.

1.2 Equilibre general

(Voir Figure 3. Equilibre général)

Comme vous pouvez le voir, le solde de financement s'établit à **-6,47 millions d'€** , conformément à l'objectif fixé par l'accord de coopération 2005-2009 pour cette année.

(1)
Ont participé aux travaux de la Commission :
M. Wacquier (Président), M. Cheron , M. de Clippele , Mme Corbisier-Hagon , Mme Colicis , M. Daerden , M. Devin , M. Diallo , Mme Docq (en remplacement de M. Diallo), M. Elsen (en remplacement de Mme Corbisier-Hagon), M. Fontaine , M. Jeholet , M. Langendries , M. Lebrun , M. Meureau (Rapporteur) , M. Senesael , M. Thissen , Mme Tillieux , M. Walry (en remplacement de Mme Colicis et de M. Devin)
Ont assisté aux travaux de la Commission :
M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances
M. Eerdekens, Ministre de la Fonction publique et des Sports
M. Moens, Directeur de cabinet du Ministre Daerden
M. Laitat, Directeur de cabinet adjoint du Ministre Eerdekens
M. Point, directeur de cabinet adjoint de Monsieur ministre Eerdekens
Mme Bonmariage, collaboratrice au cabinet du Ministre Eerdekens
M. Toussaint, collaborateur au cabinet du Ministre Eerdekens
M. Van Driessche, collaborateur au cabinet du Ministre Daerden
M. Reip, collaborateur au cabinet du Ministre Daerden
M. Tilly, représentant la Cour des Comptes
M. Voisin, représentant la Cour des Comptes
Mme Leprince, experte du groupe PS
M. Stampart, expert du groupe PS
M. Sohy, expert du groupe MR
Mme Louant, experte du groupe cdH
M. Hayois, expert du groupe cdH

FIG. 1 – Accord de coopération 2005-2009

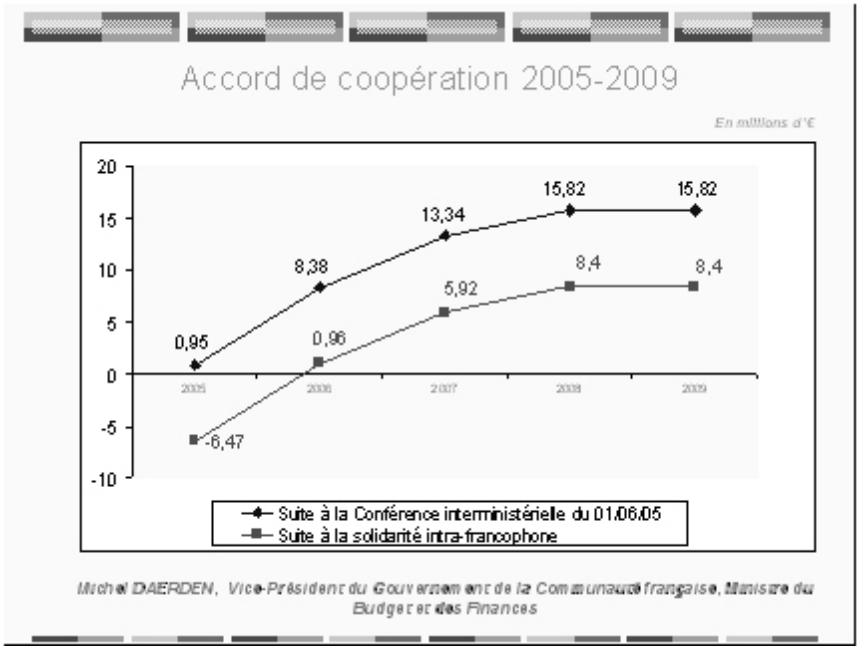

Le budget ajusté 2005 témoigne donc de la volonté du Gouvernement de s'inscrire strictement dans le respect des accords pris.

Pour réaliser cet objectif, le Gouvernement a dû trouver un montant de **30 millions d'€** lors des travaux budgétaires de l'ajustement.

Cet effort supplémentaire s'explique par une diminution des recettes et l'augmentation de certaines dépenses, comme nous allons le constater par après.

1.3 Evolution des recettes & dépenses

1.3.1 Les recettes

(Voir Figure 4. Evolution des recettes)

Globalement, le budget des voies et moyens diminue de 10,5 millions d'€ par rapport à l'initial 2005, soit un recul de 0.15%.

Cette diminution s'explique principalement par une détérioration du paramètre de la croissance économique 2004 qui passe de 2,2% à 1,5% (-15,651 millions d'€).

Il est à noter que cette détérioration a été partiellement atténuée par une évolution plus favorable de la part attribuée de TVA (+ 5,1 millions d'€), suite à l'amélioration du coefficient de dénatalité.

1.3.2 Les dépenses

(Voir Figure 5. Evolution des dépenses)

Le budget général des dépenses s'élève à 7.136, 16 millions d'€. Par rapport à l'initial 2005, les dépenses enregistrent une légère diminution de l'ordre de 9,6 millions d'€, soit un recul de -0,13%.

Il convient de souligner d'emblée que tous les engagements pris par la Communauté française envers son personnel et les citoyens ont été respectés (Saint Boniface, revalorisation barémique du personnel, alignement du barème des instituteurs sur celui des régents, ...).

Lors de l'ajustement, le Gouvernement a dû faire face à une série de dépenses nouvelles. Parmi celles-ci, on peut citer :

— Les frais liés au fonctionnement des écoles et des universités;

— L'application des contrats de gestion (RTBF, ONE ...);

— La finalisation du volet 2000-2005 de l'accord non-marchand;

— Le coût généré par les réformes en matière d'octroi des bourses d'études

Cette augmentation des dépenses a pu être compensée par la diminution de crédits facultatifs

FIG. 2 – Solidarité intra-francophone

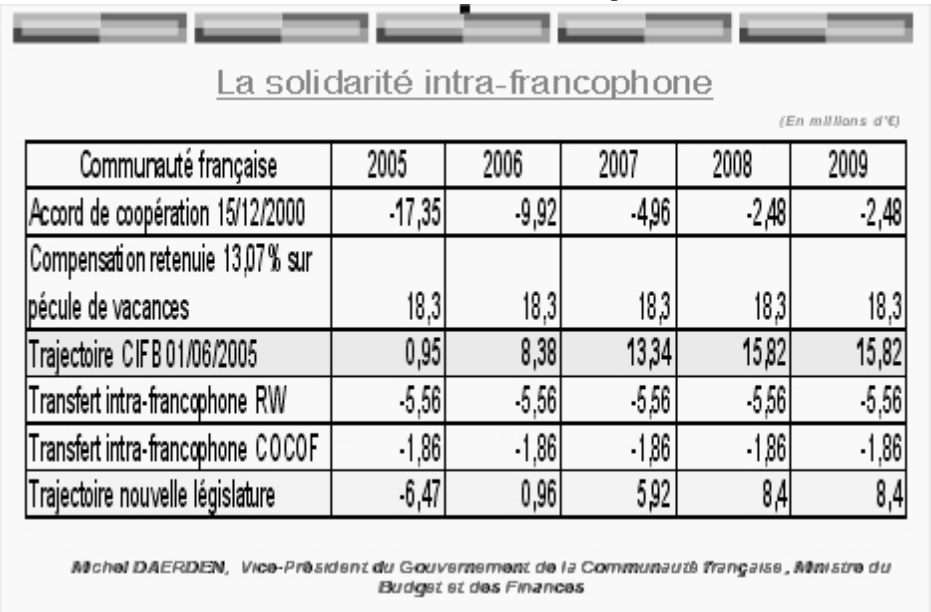

La solidarité intra-francophone

(En millions d'€)

Communauté française	2005	2006	2007	2008	2009
Accord de coopération 15/12/2000	-17,35	-9,92	-4,96	-2,48	-2,48
Compensation retenue 13,07% sur pécule de vacances	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3
Trajectoire CIFB 01/06/2005	0,95	8,38	13,34	15,82	15,82
Transfert intra-francophone RW	-5,56	-5,56	-5,56	-5,56	-5,56
Transfert intra-francophone COCOF	-1,86	-1,86	-1,86	-1,86	-1,86
Trajectoire nouvelle législature	-6,47	0,96	5,92	8,4	8,4

Michel DAERDEN, Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française, Ministre du Budget et des Finances

au sein de chaque enveloppe ministérielle (18 millions d'€), par un effort supplémentaire à effectuer en sous-utilisation de crédits conformément aux chiffres arrêtés par la Cour des Comptes (+12 millions d'€) et par la réduction des « crédits cabinets » dont je vais vous parler plus longuement maintenant.

1.4 La réforme du fonctionnement des cabinets ministériels

(Voir Figure 6. Réduction des "crédits cabinets")

Au travers de l'ajustement du budget 2005, le gouvernement a concrétisé la réforme du fonctionnement des cabinets ministériels, conformément aux principes de la Déclaration de Politique Communautaire ainsi qu'aux engagements pris par les Ministres à la mi-décembre de réduire de 10% par rapport au budget initial 2004 les crédits octroyés aux cabinets ministériels.

Cette réforme se traduit par une économie globale de 2,620 millions d'€ (- 10%) par rapport au budget initial 2004 et de 3,383 millions d'€ (-12,5%) par rapport au budget 2005.

Concrètement, cette réduction importante a été obtenue par l'addition de 4 mesures :

1.4.1 La réduction des cadres des cabinets :

Les moyens affectés au fonctionnement des cabinets, qui pour rappel n'avaient pas augmenté entre 2004 et 2005, seront diminués par le biais d'une réduction du cadre actuel de chaque Ministre, ce qui représente une économie de 1,219 millions d'€ par rapport au budget initial 2004.

Le cadre des différents cabinets a été réduit à raison de 1,5 unités pour les Ministres, de 2,5 unités pour les Vice-Présidents, de 3 unités pour la Ministre-Présidente, soit au total 12,5 unités de manière à respecter l'objectif de parallélisme avec la Région wallonne. De plus, une réduction volontaire additionnelle de 11,5 unités a été réalisée.

1.4.2 L'optimalisation du parc immobilier :

L'optimalisation du parc immobilier en Communauté française par le biais de synergies en matière d'implantation permettra de réaliser une économie de 232.000 € .

D'une part, le bail de l'immeuble occupé par le cabinet du Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse ne sera pas reconduit car la suppression du SACM va libérer de l'espace dans l'immeuble situé à la Place Surlet de Chokier.

D'autre part, le SePAC communautaire s'installera dans l'immeuble occupé par le Ministre du Budget.

FIG. 3 – Equilibre général

Équilibre général

(en millions d'€)

	2005 ini	2005 ajusté	Différence
Recettes			
IPP	1.753,587	1.737,936	-15,651
TVA	4.854,039	4.859,139	5,100
Dotation RRTV	269,799	269,799	0,000
Dotation étudiants étrangers	62,242	62,242	0,000
Recettes diverses	71,370	71,370	0,000
TOTAL	**7.011,037**	**7.000,486**	**-10,551**
Dépenses			
Dépenses primaires	7.004,889	6.995,226	-9,663
Charge de dettes	140,934	140,934	0,000
TOTAL	7.145,823	**7.136,160**	**-9,663**
Solde net à financer	**-134,786**	**-135,674**	**-0,888**
Corrections SEC 95			
Amortissements	8,605	8,605	0,000
Fonds d'égalisation	4,945	4,945	0,000
OCCP (Magellan)	3,860	3,860	0,000
Fonds Ecureuil	51,876	51,794	-0,082
Sous-utilisation des crédits	48,000	60,000	12,000
TOTAL CORRECTIONS SEC 95	**117,286**	**129,204**	**11,918**
Solde de financement SEC 95	**-17,500**	**-6,470**	**-11,030**
Objectif accord de coopération	**-17,500**	**-6,470**	**-11,030**
Ecart	**0**	**0**	**0**

Michel DAERDEN, Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française, Ministre du Budget et des Finances

1.4.3 La fusion des services d'appui aux cabinets et la limitation des secrétariats de Gouvernement :

Pour rappel, dans une optique de synergie et d'optimalisation de la gestion des finances entre la Région wallonne et la Communauté française, la Déclaration de politique régionale et communautaire prévoyait la fusion des services d'appui aux cabinets ministériels.

Après évaluation, il est en effet apparu qu'une modification de la structure instaurant un organisme chargé d'assurer l'administration du personnel des cabinets ministériels tant en Région wallonne (Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des cabinets, SePAC) qu'en Communauté française (Service d'appui aux cabinets ministériels, SACM) était souhaitable.

L'idée est de placer ces deux services sous une direction conjointe afin d'opérer une gestion commune des ressources humaines et de limiter leurs missions à celles d'un service de gestion administrative et pécuniaire des personnels de cabinets.

Dans cette optique, les missions de gestion administrative des bâtiments et de secrétariat du Gouvernement seront respectivement transférées à l'administration et à une cellule du Gouvernement.

En outre, les cadres du SePAC (- 4 unités) et du secrétariat du Gouvernement (- 4 unités) ont été réduits. Cette restructuration permettra une économie de 1,169 millions d'€ par rapport au budget initial 2004 consacré au SACM.

1.4.4 Les normes de fonctionnement :

Complémentairement aux réductions de personnel, le Gouvernement a arrêté diverses normes

FIG. 4 – Evolution des recettes

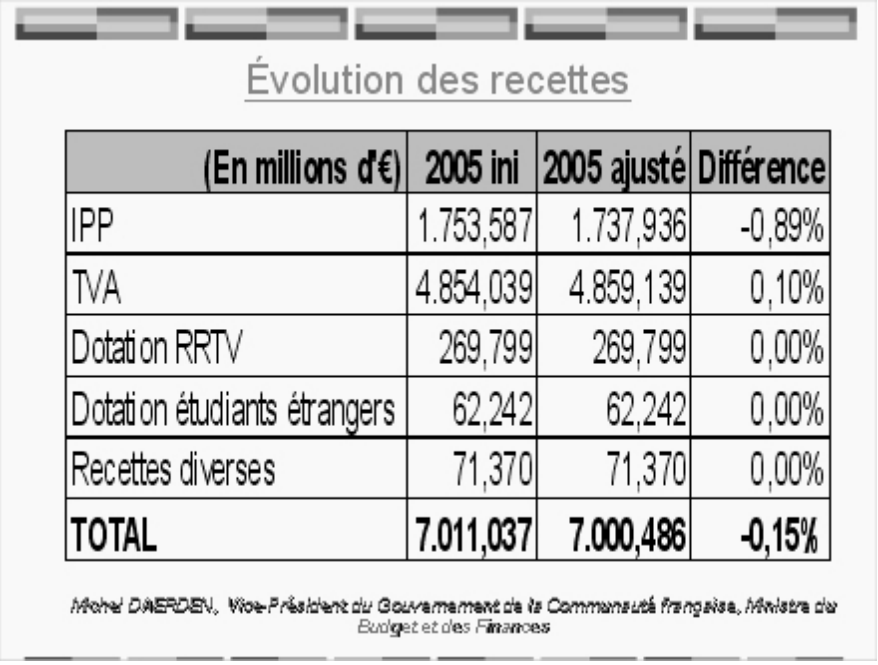

impératives de fonctionnement des cabinets. Le Gouvernement a également optimalisé le contrôle administratif et budgétaire des dépenses des cabinets ministériels en diminuant le seuil d'intervention de l'Inspection des finances et en spécialisant un inspecteur à cette fin.

1.5 Conclusion

L'ajustement du budget 2005 en Communauté française s'inscrit dans le strict respect de l'accord de coopération 2005-2009. Comme le stipule la nouvelle norme pour 2005, le solde de financement SEC 95 en Communauté française s'établit à – 6,47 millions d'€ .

Il convient de souligner que la réalisation de cet objectif n'a en rien affecté la concrétisation des engagements pris par la Communauté française vis-à-vis de son personnel et des citoyens.

Au travers de cet exercice d'ajustement parfaitement maîtrisé, le Gouvernement confirme sa volonté d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2006 et de diminuer progressivement son endettement de 42,3% en 2005 à 36,5 % en 2010, conformément à la Déclaration de Politique Communautaire.

C'est en désendettant que l'on prépare l'avenir. La rigueur budgétaire est essentielle pour que les finances de la Communauté française demeurent saines. En tant que Ministre du Budget et des Finances, il en va de ma responsabilité vis-à-vis des générations futures.

2 Exposé du représentant de la Cour des Comptes

Dans le cadre de sa mission d'information en matière budgétaire, la Cour des comptes a transmis au Parlement de la Communauté française ses commentaires et observations relativement aux projets de premier ajustement des budgets de l'année 2005, que je vais vous présenter succinctement.

Les prévisions de recettes, figurant dans le projet de budget ajusté des voies et moyens, s'établissent globalement à 7.115,3 millions EUR, en diminution de 9,4 millions EUR par rapport au montant initialement fixé. Cette réduction résulte de celle des transferts en provenance de l'Etat (10,6 millions EUR), partiellement compensée par la hausse des recettes affectées (+ 1,1 million EUR).

Le Gouvernement de la Communauté française a modifié ses estimations de recettes pour l'année 2005, en matière de transferts en provenance de l'Etat, en se basant sur les paramètres macroéconomiques figurant dans le budget économique du 23 février 2005 du Bureau du plan. Ce document prévoit, pour l'année 2005, une inflation de 2,0 % et un taux de croissance réelle du RNB de 2,4 %.

FIG. 5 – Evolution des dépenses

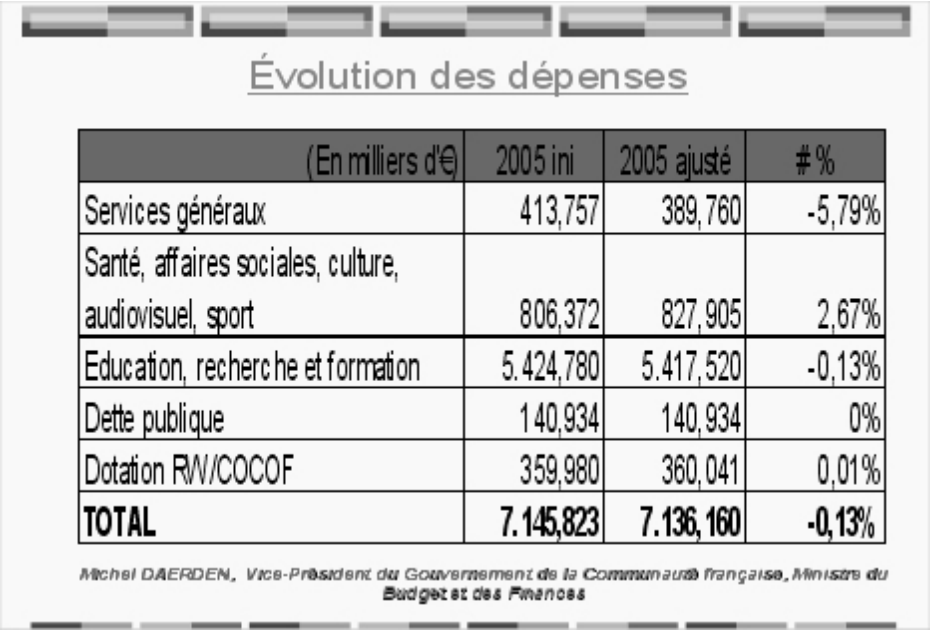

Évolution des dépenses

(En milliers d'€)	2005 ini	2005 ajusté	# %
Services généraux	413,757	389,760	-5,79%
Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel, sport	806,372	827,905	2,67%
Education, recherche et formation	5.424,780	5.417,520	-0,13%
Dette publique	140,934	140,934	0%
Dotation RW/COCOF	359,980	360,041	0,01%
TOTAL	**7.145,823**	**7.136,160**	**-0,13%**

Michel DAERDEN, Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française, Ministre du Budget et des Finances

Le même budget économique a servi de référence pour le calcul des soldes définitifs de l'année 2004. Ceux-ci procèdent de la prise en compte d'un taux de fluctuation de l'indice des prix à la consommation de 2,1 % et d'un taux de croissance réelle du RNB de 1,5 %.

Le projet de budget ajusté de la Communauté française pour l'année 2005 évalue la part attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques à 1.737,9 millions EUR. Ce montant, qui correspond à la somme de la part attribuée pour l'année 2005 et du solde définitif de l'année 2004, représente une diminution de 15,7 millions EUR par rapport au budget initial. Il coïncide par ailleurs avec les prévisions ajustées de l'Etat.

La partie attribuée de la T.V.A. a été réestimée par le Gouvernement de la Communauté française au montant de 4.859,1 millions EUR. L'augmentation de 5,1 millions EUR de ces moyens se répartit comme suit :

— Part attribuée pour l'année 2005 + 2,7 millions EUR

— Solde de l'année 2004 : + 2,3 millions EUR

— Refinancement : + 0,2 million EUR

La dotation compensatoire de la redevance radio et télévision et l'intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers demeurent inchangées par rapport au budget initial.

Les prévisions en matière de recettes diverses n'ont pas été modifiées dans le cadre du présent projet. Les remarques récurrentes, formulées par la Cour relativement à la surestimation des prévisions (70,3 millions EUR en 2005) inscrites en matière de recettes diverses restent dès lors d'actualité, comme le confirme le montant des réalisations opérées en 2004 (46,3 millions EUR) et des recettes perçues au 31 mai 2005 (11,1 millions EUR).

Le projet d'ajustement augmente de 1,1 million EUR les prévisions de recettes affectées. Cette augmentation est la résultante des modifications apportées à trois articles : les prévisions relatives aux remboursements d'allocations d'étude et aux interventions du Fonds social européen dans l'enseignement de promotion sociale et les recettes de l'enseignement de promotion sociale pour le réseau libre subventionné.

A l'instar des années précédentes, l'augmentation des prévisions de recettes affectées n'est pas fondée sur le montant des perceptions effectivement attendues au cours de l'année, mais découle automatiquement de l'ajustement des dépenses auxquelles elles sont affectées, ce qui garantit la neutralité budgétaire (ex ante) des opérations des fonds organiques.

Globalement, les moyens d'action et de payement diminuent de 0,11 % par rapport aux crédits initiaux. Ces diminutions proviennent d'une baisse des crédits non dissociés et dissociés, partiellement compensée par la hausse des crédits

FIG. 6 – Réduction des "crédits cabinets"

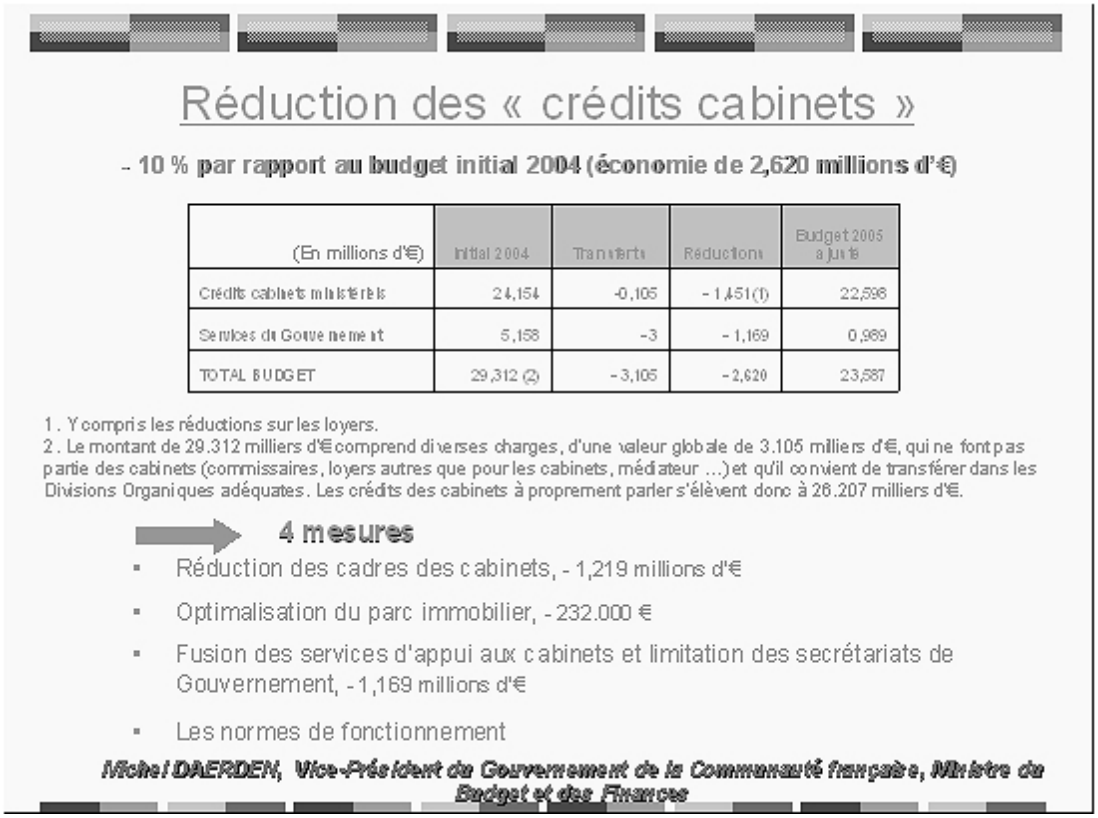

pour années antérieures et des crédits variables.

Les crédits non dissociés affichent une diminution de 12,1 millions EUR (0,16 %). Celle-ci est la résultante de variations à la baisse (81,7 millions EUR) comme à la hausse (+ 69,6 millions EUR), réparties sur l'ensemble des chapitres du budget.

Quant aux variations globales des crédits dissociés, elles résultent uniquement de celles enregistrées au sein du programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture de la division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport (crédits d'engagement : -5 milliers EUR et crédits d'ordonnancement – 205 milliers EUR).

Au regard des données enregistrées à la Cour en date du 24 juin 2005, les réductions de crédits, opérées par le présent projet d'ajustement, entraînent des dépassements de crédits légaux à concurrence de 2.473 milliers EUR (en ordonnancement) pour quatre programmes de la division 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.

Les crédits non dissociés de ces quatre programmes étant annulés (ou fortement réduits) à l'occasion du présent ajustement dans le cadre de la diminution annoncée des crédits de dépenses des cabinets, la Cour souligne que des dispositions, réglant la reprise de l'encours des engagements des différentes allocations de base de ces programmes ainsi que le transfert des ordonnances déjà imputées depuis le début de l'année budgétaire 2005, auraient dû être inscrites dans le dispositif du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2005.

Devant le Parlement de la Communauté française, le Ministre du Budget s'était engagé à procéder à une diminution de 10 % des dépenses de cabinets, par rapport au budget initial 2004. La Cour a vérifié si cet engagement s'était concrétisé dans le présent projet d'ajustement.

Si l'on excepte les crédits non récurrents relatifs aux cabinets dissous, le présent projet d'ajustement réduit les crédits de 13 % par rapport au budget initial 2005 et de 10 % par rapport au budget initial 2004, ce qui est conforme à l'engagement du Ministre. Cette diminution s'explique par une réduction de l'ordre de 8 % par rapport au budget initial 2004 des dépenses des cabinets ministériels au sens strict et de 53 % des crédits alloués aux services d'appui. Par contre, les charges

liées au Gouvernement (essentiellement loyers et travaux) diminuent par rapport au budget 2005 (-7%) mais augmentent par rapport au budget initial 2004 (+7%).

Cependant, en tenant compte des charges des cabinets dissous ainsi que de celles liées aux collaborateurs des ministres sortant de charge (article 26), la diminution 2004 des crédits inscrits au présent projet, par rapport au budget initial 2004, est ramenée à 1%.

En définitive, le présent ajustement a pour effet de porter le solde budgétaire net à - 135,7 millions EUR, soit un niveau légèrement supérieur au budget initial.

Suite aux accords budgétaires 2005-2009 conclus lors du comité de concertation du 8 juin 2005, la norme de déficit maximal pour la Communauté française a été fixée à 6,47 millions EUR pour l'année 2005.

Ces accords disposent que « les communautés et les régions sont exclues de l'application du projet de loi instaurant une cotisation d'égalisation pour les pensions, notamment la retenue de 13,07 % sur le pécule de vacances des agents contractuels et des agents nommés à titre définitif dans le secteur public ».

En contrepartie, leurs objectifs budgétaires pour la période 2005-2009 ont été modifiés afin de prendre en compte l'impact de cette décision.

La Cour rappelle qu'elle n'est pas en mesure, à partir de l'estimation des recettes et des dépenses, telle que présentée dans le projet de budget, de déterminer précisément le solde de financement. Celui-ci ne peut en effet se déduire que du regroupement économique des opérations, effectué en dernier ressort par l'Institut des comptes nationaux.

Par ailleurs, tous les budgets (initiaux et/ou ajustés) des institutions faisant partie du périmètre de consolidation de la Communauté française ne lui ont pas été transmis.

Dans un souci d'information du Parlement, la Cour a cependant évalué le respect de cette norme, sur la base des données dont elle disposait et des informations transmises par le Cabinet du Ministre du Budget.

Selon les calculs de la Cour, le solde de financement, qui se dégage du projet d'ajustement, ne respectera l'objectif global imposé à la Communauté française pour l'exercice 2005, que si l'on considère que le montant de 3.860 milliers EUR attribué à la RTBF est bien une opération de prise de participation.

A l'instar du budget initial, seules deux corrections positives sont effectuées au titre de Solde budgétaire des institutions consolidées pour un montant global de 56,7 millions EUR. La première concerne le Fonds Ecureuil (51,8 millions EUR) et la seconde a trait au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française (4,9 millions EUR).

La correction opérée, relativement au taux de sous-utilisation des crédits, porte sur un montant de 60,0 millions EUR correspondant à un taux de 0,78 %. Cette prévision semble réaliste puisque l'inexécution des crédits pour l'exercice 2004, calculée par la Cour dans sa préfiguration des résultats de l'exécution du budget 2004, atteignait un montant similaire (60,2 millions EUR).

La correction de 425,9 millions EUR, au titre d'amortissements de la dette de la Communauté française, correspond au total des crédits inscrits dans le projet de budget ajusté en vue de la prise en charge des amortissements de la dette consolidée (420,0 millions EUR) et de celle liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires (5,9 millions EUR).

Quant à la correction de 8,6 millions EUR, réalisée en matière d'amortissements dans le cadre d'opérations de leasing financier, elle correspond aux montants inscrits dans les projets d'ajustement du budget des voies et moyens et du budget général des dépenses.

Enfin, les octrois de crédits et les prises de participation sont considérés par le SEC, non comme des opérations budgétaires, mais comme des opérations purement financières. Elles ne doivent dès lors pas être prises en compte pour le calcul du solde de financement. C'est pourquoi le solde des opérations affectées d'un code 8 est ajouté au solde budgétaire brut.

Lors de l'élaboration du budget initial pour l'année 2005, le Gouvernement de la Communauté française avait arrêté, au titre de correction OCPP, un montant de 3.860 milliers EUR, représentant l'intervention financière de la Communauté française dans le cadre du plan Magellan de la RTBF.

Toutefois, la nature de cette intervention n'étant pas encore connue, cet article reste, à juste titre, affecté, dans le projet de budget ajusté 2005, d'un code économique de la classe 0, correspondant à des dépenses non ventilées.

L'incertitude qui subsiste quant à la nature de cette intervention rejaillit sur la correction qui pourrait être effectuée relativement au solde budgétaire et, partant, sur le respect ou non par la

Communauté française des objectifs budgétaires qui lui sont impartis.

3 Réponses du Ministre du Budget et des Finances à la Cour des Comptes

Permettez-moi d'apporter quelques éléments de réponse à l'exposé qui vient d'être fait sur le rapport de la Cour. J'aborderai successivement les inexécutions budgétaires, les dépassements de crédits légaux et enfin les soldes budgétaires et le respect des normes.

3.1 Les inexécutions budgétaires

Comme je l'ai exposé tout à l'heure, la sous-utilisation de crédits est équivalente à 60 millions. Ce montant est donc jugé réaliste par la Cour. Il intègre non seulement la sous-utilisation des crédits en dépense mais aussi une éventuelle surestimation des recettes dont la Cour fait également état.

3.2 Les dépassements de crédits légaux

En ce qui concerne la reprise d'encours des engagements et le transfert des ordonnances, je pense que la Cour a certainement raison.

C'est pourquoi un amendement technique sera déposé afin d'ajouter un article au dispositif budgétaire pour respecter totalement le prescrit légal en la matière.

3.3 Les soldes budgétaires et le respect des normes

J'en viens maintenant au solde de financement.

La Cour signale que le solde de financement respectera l'objectif global imposé à la Communauté française pour l'exercice 2005 dans l'hypothèse où la correction SEC 95 relative à l'intervention financière de la Communauté française dans le cadre du plan Magellan de la RTBF correspond bien à un code 8.

A ce sujet, je voudrais rassurer la Cour. Il s'agit bien d'une prise de participation de la Communauté française dans la RTBF.

L'objectif de l'accord de coopération sera donc bien atteint.

4 Discussion générale et examen des articles et tableaux relevant de la compétence de M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances

M. Cheron constate que si l'on se réfère à l'accord de coopération initial la capacité d'emprunt de la communauté était de 10 millions d'euros en 2006, de 5 millions en 2007 et encore 2 millions d'euros en 2008. Or, il s'étonne que, avec le nouvel accord de coopération, la capacité d'emprunt de la Communauté se termine en 2005 puisque cette capacité d'emprunt s'élève à 0 pour l'année 2006.

Le ministre Daerden répond que cela est dû à un durcissement incontestable de la norme à raison de la moitié des 13,07 % de retenue sur le pécule de vacances des agents contractuels mais sans qu'il y ait décaissement de l'argent.

M. Cheron rappelle qu'il y a quelque temps, le ministre Daerden avait déclaré que si la Communauté et la Région acceptaient des normes plus restrictives, les déclarations de politique communautaire et régionale pourraient être remises en cause. Or, force est de constater que le ministre vient d'accepter un accord qui réduit la capacité d'action de la Communauté.

Le ministre Daerden précise qu'il avait anticipé le problème dans son budget de 2005 en y faisant une provision de 10 millions d'euros.

M. Cheron s'interroge sur le changement de référence à l'agrégat dans la loi de financement. L'on est passé de la référence au RNB (Revenu national brut) à la référence au PIB (Produit intérieur brut). D'après ses calculs, pour 2004, ce changement est favorable à la Communauté puisque le taux de croissance du PIB est de 2,7 % alors que celui du RNB est de 1,5 %. Cependant, si l'on fait le calcul sur les années 1989 à 2003, le résultat, en prenant comme référence le PIB, est mauvais alors qu'il est nettement plus favorable si l'on fait référence au RNB. Il espère dès lors qu'à l'avenir la référence faite au PIB sera favorable à la Communauté. Il est vrai que l'avantage du PIB est qu'il est calculé plus vite et que donc il offre une plus grande sécurité mais il n'est pas convaincu que pour l'avenir, le choix de cette référence au PIB est le bon choix.

Le ministre Daerden comprend l'interrogation de M. Cheron. Il tient à préciser qu'il n'a pas plaidé pour la référence au PIB par intérêt de chiffres parce que effectivement, il ne peut pas dire si l'on aura en 2005 un meilleur résultat pour la Communauté française en se référant au PIB plutôt qu'au RNB. Mais il rappelle que l'on peut dif-

ficilement contester le caractère volatil du RNB. A titre d'exemple, le ministre expose que en faisant référence au RNB, on lui donnait en octobre 2004 un chiffre de croissance de 2,2 % et en fin février 2005 un chiffre de croissance de 1,5% ce qui représente une perte de 0,7 % sur trois mois. Il estime que l'on ne peut piloter une institution telle que la Communauté française avec des changements aussi rapides. C'est pourquoi il a préféré qu'on fasse référence au PIB dont la caractéristique est une meilleure stabilité. Il ne peut évidemment savoir si sur une période de dix ans la référence au PIB sera un avantage ou un inconvénient pour la Communauté française. Son souhait est d'avoir une référence stable lui permettant de connaître rapidement les chiffres et d'avoir ainsi les calculs budgétaires stabilisés.

M. Cheron rappelle que cette modification de référence au PIB a été négociée en même temps que l'accord de coopération. Il comprend bien l'argument de la stabilité mais dans un budget où il y a tant d'inexécutés, il se demande si on n'aurait pas dû prendre le risque d'une plus grande volatilité. Il pense en tout cas qu'avec le choix qui a été fait, c'est plutôt l'Etat fédéral qui sort gagnant.

A propos de l'équilibre général du budget, M. Cheron demande si pour l'impôt sur les personnes physiques l'on a procédé aux calculs du résultat auquel on arriverait si l'on y appliquait la référence au PIB. Il constate par ailleurs qu'en ce qui concerne la sous-utilisation des crédits cela correspond à un montant de 12 millions d'euros. Or, quant on prend les – 15 millions d'euros de l'IPP et les + 5 millions de la TVA on est déjà à la sous-utilisation des crédits.

En ce qui concerne les cabinets ministériels, M. Cheron se demande pourquoi l'on fait référence au budget initial 2004 et non pas au budget initial 2005. Il pense que si l'on avait travaillé sur base de ce budget 2005, on aurait pu faire plus d'économie en euros.

A propos de l'accord intervenu avec le secteur non-marchand, il constate qu'il y a apparemment pour le socio-culturel une indexation pour un montant de 6.702.000 euros, le ministre peut-il confirmer ce chiffre ? Par contre, en ce qui concerne le secteur socio-sanitaire, il ne trouve aucune trace de nouveaux montants dans l'ajustement. Or, d'après ses informations, ce secteur aurait reçu un montant de 2.513.000 euros.

M. Fontaine signale que, il y a quelque temps, M. Van de Lanotte a dit qu'il estimait que l'on pouvait légèrement augmenter le déficit de la Belgique. Il souhaite savoir ce que pense à cet égard le ministre du Budget de la Communauté.

Par ailleurs, à propos de l'arrêté du Gouvernement relatif à la diminution des moyens financiers des cabinets ministériels, il souhaite savoir quand cet arrêté sera pris.

En ce qui concerne la DO 10 relative aux services du Gouvernement, M. Fontaine relève qu'après une diminution des moyens consacrés aux commissaires du Gouvernement, il faut constater que le programme des dépenses relatives au corps des commissaires du Gouvernement est en hausse sensible, plus de 61 %. Par ailleurs, une nouvelle AB relative aux loyers est dotée de 450.000 euros, il souhaite savoir de quoi il s'agit ici ?

Quant aux augmentations salariales du secteur non-marchand, il constate qu'à l'ajustement 2005 figure un montant de 19,9 millions d'euros contre 30,85 millions d'euros à l'initial 2005. Il y a là une diminution de 35 %. M. Fontaine souhaite savoir comment on peut expliquer cette baisse de moyens alors que l'accord de juin 2005 prévoit une enveloppe supplémentaire de 8,7 millions d'euros à l'ajustement budgétaire 2005.

Enfin, à la DO 85 relative à la dette directe, l'augmentation des intérêts dus pour la dette directe consolidée à hauteur de 3,57 millions d'euros, traduit-elle une augmentation des intérêts liés au réemprunt des amortissements de la dette indirecte.

A propos des 8,7 millions destinés au non-marchand, M. Thissen souhaite connaître les répartitions qui vont être faites dans l'ajustement. Quant à la surestimation récurrente des recettes diverses qui a été relevée par la Cour des Comptes il aimerait connaître la raison de cette surestimation.

En ce qui concerne la réduction des frais de fonctionnement des cabinets ministériels, il se réjouit de l'effort qui a été fourni. Il souhaite toutefois que l'on puisse maintenir l'efficacité du travail des cabinets qui doivent pouvoir fournir un travail de qualité.

M. Meureau remercie le Gouvernement et le ministre en particulier pour son souci de maintenir les finances saines à la Communauté française. Il se réjouit également de l'effort qui est fait quant aux frais de fonctionnement des cabinets ministériels. Il rejoint toutefois son collègue M. Thissen quant à la nécessité de maintenir l'efficacité de leur travail. Il remercie également le ministre pour l'augmentation des dotations qui ont été faites au Parlement ce qui ne peut que faciliter le travail des différents groupes politiques.

4.1 Réponses du ministre Daerden

En ce qui concerne le secteur non-marchand, le ministre Daerden dépose une note de synthèse (cfr annexe n° 1).

En ce qui concerne le choix de la référence au PIB, le ministre confirme que ce choix a été fait parce que c'est une référence qui permet une plus grande stabilité des chiffres.

Pour la réduction des frais de fonctionnement de cabinets ministériels, il a été fait référence au budget initial 2004 parce que cela avait été décidé par les présidents de parti. Il est vrai que si l'on avait fait les calculs sur base du budget initial de 2005 l'on aurait pu avoir une réduction de 12,5 %.

En réponse à M. Fontaine, M. Daerden précise que tous les arrêtés concernant les cabinets sont adoptés ; ils sont disponibles et vont être publiés au Moniteur.

A propos de la DO 10 concernant le transfert des commissaires de Gouvernement, le loyer de 450.000 euros existait déjà. Il s'agit d'un simple transfert et pas de nouvelles dépenses.

Quant à la problématique des intérêts et de la dette, on se trouve devant un simple glissement. Il ne s'agit pas d'une augmentation parce qu'il s'agit de la reprise de dettes directes en dettes indirectes. L'opération est donc tout à fait neutre.

En ce qui concerne la problématique de surestimation des recettes, le ministre précise que quand on fait état de 60 millions d'euros de sous-utilisation de crédits, cela couvre tant les sous-utilisation de crédits que les surestimations des recettes. Le montant cité lui paraît raisonnable ; à titre de comparaison, il indique qu'à la Région wallonne, ce montant est de 190 millions d'euros. La difficulté réside dans l'équilibre à trouver dans le respect des engagements, le développement de nouvelles politiques et l'équilibre budgétaire. Ce problème se pose à tous les niveaux de pouvoir mais la communauté française est un niveau de pouvoir où cet équilibre est particulièrement difficile. En effet, si les finances sont saines et sous contrôle, on ne peut jamais exclure un dérapage à la Communauté française car on y dispose de fort peu de marges de manœuvre.

Quant à l'évolution du déficit budgétaire de la Belgique, le ministre Daerden constate que la volonté des instances fédérales a toujours été de maintenir l'équilibre et c'est d'ailleurs à son avis la seule façon de rétablir un ratio correct d'endettement de notre pays. Pour réduire l'endettement du pays, il n'y a pas d'autres stratégies que l'équilibre. Il pense que la loyauté fédérale implique pour les entités fédérées qu'elles respectent leurs engagements.

A propos de cette dernière réponse du ministre, M. Thissen rappelle que son parti a toujours été partisan du maintien de l'équilibre. Il pense que le signal donné par M. le Ministre Van de Lanotte est un mauvais signal. Il rappelle que l'objectif au niveau de l'endettement est de revenir à 60 % du PIB. Il y a déjà eu un relâchement dans l'effort au niveau fédéral et il estime que, dans l'intérêt de tous, il ne faut donner aucun signal allant dans le sens d'un relâchement supplémentaire par rapport aux normes qui ont été fixées.

5 Exposé de M. Eerdekens

5.1 Fonction publique – DO 11

5.1.1 AB 11.03 et 11.04

Une augmentation de 500.000 euros a été sollicitée étant donné que les moyens budgétaires prévus au budget initial 2005 ne permettent pas de faire face à la demande de l'Administration visant à finaliser les plans de recrutement des années antérieures (2003 et 2004), à remplacer les départs naturels de 2005 à hauteur de 121.2 ETP, à remplacer partiellement les détachements dans les cabinets ministériels et à rencontrer les besoins nouveaux en personnel. Il est à préciser qu'un effort important d'objectivation des recrutements a été opéré en 2005. Ainsi les administrations fonctionnelles ont rencontré la Direction générale du Personnel et de la Fonction publique et l'Inspection des Finances. Sur cette base, un plan de recrutement a été établi par la Direction générale du Personnel et de la Fonction publique. Il a été transmis au Ministre de la Fonction publique qui a rencontré les Ministres fonctionnels afin de limiter et d'objectiver le plus possible les recrutements demandés.

L'augmentation demandée de 500.000 euros permet de faire face, outre au remplacement des départs naturels et du personnel détaché dans les cabinets ministériels, au recrutement de 54 membres du personnel pour des besoins nouveaux pour l'ensemble du Ministère de la Communauté française, dont plus de 50 % sont destinés au secteur de l'Enseignement.

Parallèlement, une diminution de ces mêmes AB est prévue à hauteur de 382.000 euros afin de réaliser le transfert et le recrutement de personnel nouveau pour le Conseil supérieur de l'Audiovisuel, qui est doté dorénavant de la personnalité

juridique, et le paiement à la prestation de deux experts des Institutions publiques de protection de la jeunesse par la Division organique 17.

Cet même AB participe à la réduction complémentaire suite au conclave budgétaire à raison de 840.000 euros. Ce montant était initialement prévu pour recruter du personnel pour la psychomotricité dans les Ecoles.

5.1.2 AB 12.05.02

158.000 euros supplémentaires sont sollicités afin de tenir compte de l'augmentation des tarifs Sncb et Stib, de l'augmentation du coefficient d'indexation pour les frais de séjour et à l'accroissement du nombre de missions effectuées par les membres du personnel du Ministère, dont le nombre est également en augmentation.

5.1.3 AB 12.34.06

162.000 euros sont demandés afin d'honorer la facture 2005 liée à la convention passée avec SPMT-Arista en matière de médecine du travail et à l'extension aux stagiaires de cette même convention.

5.2 Informatique – DO 12

5.2.1 AB 12.41.01

Pas de changement. La dotation de l'Etnic reste fixée à 23.131.000 €

5.3 Sport – DO 26

5.3.1 AB 12.31.12

Médailles-Prix-Trophées-Coupes-Plaquettes : - 25.000 euros

Compte tenu de l'état actuel des stocks et par souci d'économie, il a été décidé de limiter les achats en la matière.

5.3.2 AB 12.30.21

Promotion du sport : + 190.000 euros

La demande d'augmentation de cette AB est destinée à couvrir, pour partie, 247.000 euros de dépenses non prévues au budget initial 2005 :

Mémorial Van Damme : 50.000 euros

Pour la première fois, un accord de partenariat a été conclu avec le Mémorial Van Damme grâce auquel 2.000 jeunes sportifs issus de milieux sociaux fragilisés pourront participer gratuitement à cette grande fête de l'athlétisme. Cette opération a pu être réalisée grâce à l'aide des communes et de leurs CPAS qui ont sélectionné les jeunes bénéficiaires.

Guichet unique du sport : 25.000 euros

Il s'agit, afin de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser l'information aux fédérations et aux clubs sportifs par le biais d'un service sous-traité à l'Association interfédérale du sport francophone (A.I.S.F.).

Jeux de la Francophonie : 60.000 euros

Organisée traditionnellement l'année des Jeux Olympiques, le secteur sport prend en charge 1/3 du budget nécessaire à la participation à cette manifestation, les deux autres tiers étant pris en charge à parts égales par le secteur « Culture » et le CGRI.

Rétho Trophée : 52.500 euros

Le « Retho Trophy » était organisé depuis de nombreuses années par le Comité provincial du Luxembourg du C.O.I.B. Ce dernier a décidé de ne plus organiser cette manifestation qui rencontrait pourtant un grand succès après des élèves de rhétorique. Compte tenu de l'intérêt de cette compétition à l'origine de nombreux projets d'école articulés autour du sport et des actions en amont (phase de préparation sportive pendant l'année scolaire) qu'elle induit, la Direction générale du sport a décidé de la reprendre à son compte.

Edition Luc Pire : 30.000 euros

Il s'agit d'une subvention destinée à soutenir l'édition de six livrets consacrés chacun à un sport et qui viennent compléter une collection thématique qui comprend déjà plusieurs ouvrages de ce type.

Action 21 : 30.000 euros

Un subside a été octroyé à cette équipe de football en salle dont le potentiel en constante progression laissant présager une place parmi l'élite européenne dans cette discipline. Le pari a été tenu puisque l'équipe a remporté cette année la Coupe d'Europe de football en salle.

5.3.3 AB 12.31.21

Week-end du sport : -150.000 euros

Par souci d'économie, plutôt que de sous-

traiter à une société privée l'organisation de cette manifestation d'envergure, il a été décidé d'en confier l'organisation aux services de la direction générale du sport qui mettra l'activité en œuvre par le biais de ses centres sportifs et incitera les centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés reconnus et subventionnés par la Communauté française à s'y associer.

5.3.4 AB 33.18.35

Subventions Centres sportifs locaux : -100.000 euros

Par rapport à l'estimation budgétaire telle que formulée à l'Initial 2005, le volume des demandes reçues par la Direction générale du sport en date du 31 mars 2005 – date buttoir pour l'introduction des dossiers – a été inférieur aux attentes.

6 Examen des articles et tableaux relevant de la compétence de M. Eerdekens, Ministre de la Fonction publique et des Sports

6.1 Fonction publique

M. Thissen relève que dans son exposé le ministre a annoncé son intention d'objectiver les nominations. Il souhaiterait avoir quelques éclaircissements à ce sujet.

Le ministre Eerdekens répond que l'on constate une forte progression des effectifs à la Communauté française. Ainsi, il relève qu'en six années les effectifs ont crû de 518 équivalents temps-plein.

Il rappelle que les décrets votés par le Parlement impliquent nécessairement des dépenses de personnel et donc des recrutements. De plus, en Communauté française, certaines directions d'administrations font parfois appel à des personnes plus compétentes afin de rendre le meilleur service aux administrés. Le ministre pense qu'à l'avenir les recrutements doivent se baser exclusivement sur les compétences des personnes. Pour le recrutement de personnel statutaire, actuellement le Selor assure un recrutement fondé sur des bases objectives. Par contre, pour les contractuels, en général, les propositions de recrutement viennent de l'administration et l'on a pu assister à un gonflement des effectifs sans avoir pour autant des résultats plus probants. Ceux-ci expliquent la nécessité de créer une cellule spécialisée qui soit chargée d'objectiver les besoins de l'administration et de bien qualifier les profils de recrutement qui sont nécessaires à l'administration.

M. Thissen se réjouit de la prise de conscience qui est effectuée en la matière et cela d'autant plus que la Communauté française ne dispose pas de moyens financiers excessifs. Il se demande si l'on ne pourrait pas réaliser une étude sur le taux d'absentéisme et s'il ne faudrait pas à ce sujet envisager de prendre des mesures à la fois de prévention et de rétorsion.

Le ministre Eerdekens répond qu'au niveau de l'absentéisme, si les chiffres sont excessifs, ils ne sont pas nécessairement inquiétants. Par contre, il y a des secteurs où se posent de véritables problèmes notamment au niveau du nombre de jours de maladie et il cite comme exemple le secteur de l'aide à la jeunesse. Un autre problème se situe également au niveau de certains agents statutaires qui sont déclarés médicalement inaptes après seulement quelques années de service. Ceci pose un problème dans la mesure où ces personnes doivent être affectées à un autre poste. Par ailleurs, s'il y a des secteurs où il y a un nombre trop important d'effectifs, il y a des secteurs où le volume des effectifs n'est pas suffisant pour faire face aux charges de travail et il cite à cet égard la cellule chargée de l'équivalence des diplômes. A titre personnel, le ministre pense qu'il faudra à l'avenir moins compartimenter les désignations et également envisager une certaine mobilité des agents.

M. Thissen souhaite que le ministre puisse atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Le ministre a évoqué le secteur de l'aide à la jeunesse, M. Thissen rappelle qu'il s'agit d'un secteur d'activités assez pénible. Veille-t-on dans ce secteur à compléter les cadres avant de se plaindre d'absentéisme. Il sait qu'il y a dans certains secteurs de l'aide à la jeunesse des cadres qui ne sont pas complétés ce qui entraîne une surcharge de travail encore plus importante dans la gestion ordinaire. Il n'est dès lors pas anormal que les statistiques de jours de maladie soient anormalement élevés.

Le ministre Eerdekens confirme qu'effectivement dans ce secteur certains agents sont véritablement épuisés par la surcharge de travail. Il rappelle qu'en général ceux qui n'ont pas trop de travail ne viennent pas se plaindre chez lui. C'est dans le secteur de l'aide à la jeunesse que l'on a constaté la progression la plus importante en effective. Les difficultés rencontrées par certains agents peuvent être dues soit à certains dysfonctionnements des services, soit éventuellement à une surcharge de travail. Il pense qu'il faut voir au cas par cas et il entend travailler en bonne relation avec tous les ministres fonctionnels. Il aura d'ailleurs très pro-

chainement une réunion avec Mme Fonck, Ministre en charge du secteur de l'aide à la jeunesse afin d'évaluer les difficultés et les problèmes rencontrés dans ce secteur.

6.2 Le sport

M. Diallo se réjouit de l'ajustement qui est cohérent et équilibré. Il constate des actions positives pour le sport de haut niveau. Des actions ont été entreprises pour la promotion du sport notamment par le développement de programmes sportifs et des achats de matériel. Le dynamisme des fédérations est soutenu par le biais de l'utilisation optimale des plans-programmes. Il constate également que les diminutions observées ne lèsent personne puisqu'elles ont pour objectif de mettre les curseurs à la hauteur des demandes qui sont exprimées. A propos de l'augmentation des subventions pour les organisateurs d'évènements sportifs, il souhaiterait savoir quels sont les critères auxquels ils faut répondre pour pouvoir bénéficier de ces subventions.

M. Langendries relève que dans le programme 0, à l'allocation de base 26 12 03, il y a un statut quo. Il s'agit ici de la cession du centre sportif de Bois Saint-Jean à la Société liégeoise de financement (SLF). Il souhaite savoir si cette cession est finalisée et si dans l'affirmative, on a pu enregistrer le produit de cette cession et le réallouer à un autre poste. Dans le programme 1, à l'allocation de base 01 01 14, il constate une augmentation de 21.000 euros. Il s'agit ici des centres sportifs et il souhaiterait savoir à quoi correspond cette augmentation. A propos de la gestion du centre sportif du Sart-Tilman, il constate qu'il y a un statu quo à l'allocation de base 01 01 15. Le projet de leasing est un montage dans lequel actuellement seule la Communauté française investit alors que l'Université, partenaire dans cette asbl, n'envisage pas d'engager le moindre euro. De plus, l'asbl continue à augmenter son déficit et les installations sportives sont en mauvais état. Il se demande s'il est normal que la Communauté française investisse seule dans des infrastructures dont l'utilisation principale ne relève pas du secteur sportif. Au programme 2, quant à la diminution de 150.000 euros pour les week-ends sportifs organisés, il se réjouit de ce que cette enveloppe ait été réutilisée pour la promotion du sport pour un certain nombre de projets que le ministre a exposé et par exemple, il pense que le geste qui a été fait par le ministre pour 'Action 21' est un geste qu'il fallait faire compte tenu de l'exploit sportif qui a été réalisé en ce domaine.

Au programme 3, **M. Langendries** estime qu'il y a une incohérence. Il s'agit d'une enveloppe qui concerne l'insertion sociale par la pratique du sport où l'on constate une diminution de 8.000 euros ; il demande pourquoi l'on diminue cette allocation budgétaire alors que cela touche au côté social du sport quand d'un autre côté, l'on veut lancer une opération parallèle du type 'chèque-sport'. Il relève également que des crédits supplémentaires à hauteur de 22.000 euros sont prévus pour les subventions de fonctionnement aux fédérations sportives. Il souhaite savoir si l'on a identifié un besoin particulier pour justifier cette augmentation. Enfin, il rappelle qu'il avait posé au ministre une question écrite concernant un centre sportif de l'ULB qui recevait une subvention de 30.000 euros. Il avait demandé au ministre de fournir une liste reprenant l'ensemble des centres sportifs universitaires et des fédérations sportives scolaires subventionnées par la Communauté française. Le ministre avait répondu qu'en application du décret du 26 avril 1999 organisant le sport en Communauté française, seules l' AFSS c'est-à-dire l'Association francophone du sport scolaire et l'ASEUS, l'Association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur étaient reconnues et subventionnées par la Communauté. Le ministre ajoutait dans sa réponse que les centres sportifs universitaires, les hautes écoles ainsi que les fédérations sportives scolaires ne recevaient directement aucune subvention. C'est pourquoi il s'étonne de retrouver dans le budget cette subvention à l'école du sport de l'ULB et aimerait obtenir des explications complémentaires à ce sujet.

M. Devin se réjouit de ce que ce budget apporte un soutien réel au sport d'élite par rapport aux carences constatées lors des dernières olympiades. On y retrouve également un souci pour tout ce qui relève du sport pour tous. Pour le secteur femmes et sport, il s'inquiète surtout de l'efficacité de ces deux allocations de base ; il sait toutefois que le ministre est fort attentif à ces questions. En ce qui concerne le sport et éthique, il souhaite savoir quels sont les projets qui existent et qui sont soutenus par le ministre.

M. Senesael déclare qu'il est heureux de constater que de nombreuses questions telles que celles dont M. Devin a fait écho trouvent une répercussion positive dans l'ajustement. A propos de la transition professionnelle, il souhaite savoir s'il est fait recours à la même formule que celle qui est utilisée en Région wallonne. Par ailleurs, il se déclare extrêmement favorable aux weeks-ends sportifs. Il pense qu'il serait utile d'inciter les communes à ouvrir leurs infrastructures sportives, leurs piscines et qu'elles permettent aux associations sportives de faire connaître leurs disciplines de base. Il serait peut-être intéressant à l'instar des

Journées du patrimoine d'envisager de quelle façon l'on peut insuffler un peu de dynamisme dans ces collaborations. Enfin, à propos des chèques-sports, il signale qu'un certain nombre de communes n'ont plus de minimexés parce qu'elles ont fait des efforts pour les réinsérer. Il aimerait savoir où l'on en est dans cette problématique des chèques-sports et ne voudrait pas que les communes qui ont fait des efforts en matière de réinsertion des minimexés soient en fin de compte pénalisées.

M. Meureau félicite le ministre pour les actions très visibles qu'il mène au niveau du sport. En ce qui concerne l'utilisation de l'argent par les fédérations sportives, le ministre avait dans le temps également évoqué un audit qui serait fait sur l'utilisation des moyens financiers par les fédérations. Il sait également qu'une attention particulière a été donnée par les fédérations dans leurs plans-programmes. Il aimerait avoir des précisions à cet égard. Il relève par ailleurs que l'ajustement comporte une allocation de base pour un programme de transition professionnelle qui augmente de 57.000 euros ; il aimerait en connaître la cause. En ce qui concerne les weeks-ends sportifs, il faut évidemment favoriser la collaboration avec les communes. Il attire l'attention sur la nécessité de faire un choix bien mûri des dates pour ces weeks-ends sportifs.

M. Thissen souhaite également avoir des éclaircissements quant au programme de transition professionnelle. A propos du mémorial Van Damme, favoriser l'accès à ce mémorial pour les jeunes défavorisés relève d'une intention louable même s'il n'est pas toujours facile pour une commune de définir qui fait partie de la catégorie des personnes défavorisées. Il se souvient qu'à l'époque où il était échevin des sports dans sa commune, il recevait chaque année 20 entrées gratuites pour le mémorial Van Damme. Pourquoi n'a-t-on rien reçu à ce niveau de la Communauté française ? En ce qui concerne le 'Rhéto trophée', il aimerait savoir pourquoi le COIB s'en est retiré. Enfin quant à la subvention accordée au football en salle, il souhaite savoir s'il existe une disposition décrétale qui autorise l'octroi de ce subside et savoir également s'il y avait un réel besoin de ce subside.

6.3 Réponses du ministre Eerdekens

M. le ministre Eerdekens, à propos des programmes de développement sportif, précise que la matière est organisée par l'arrêté du 22 septembre 1997.

En ce qui concerne le centre sportif Bois-Saint-Jean, le ministre précise qu'il s'agit d'un centre sportif ADEPS qui a disparu et qui a été repris par la SLF. Cette cession ne s'est pas accompagnée de la cession du personnel même si la SLF a repris quatre agents dont le traitement sera remboursé à la Communauté. Cela a nécessité de recaser les effectifs en Région liégeoise essentiellement. A terme une économie sera réalisée puisque au fur et à mesure des mises à la retraite, ce personnel ne sera pas remplacé. La seule économie résultant de la cession du Bois-Saint-Jean est représentée par les frais énergétiques et les frais d'entretien généralement quelconques de ce centre ADEPS. Le ministre convient qu'il s'agit toutefois d'une perte de substance pour la Communauté française. Le prix de la cession c'est-à-dire le bail emphitéotique de 150.000 euros est payé par la SLF à la Communauté française. Ce montant sera affecté à des dépenses de type sportif. Le ministre précise que l'essentiel de ce loyer sera consacré à l'organisation de la coupe du monde 2005 de tennis de table qui sera organisée en Communauté française.

L'augmentation du montant de 21.000 euros concernant la gestion des centres sportifs, provient de ce que Ethias a modifié son mode de facturation et dès lors, le montant initial ne permettait pas la prise en charge de la prime couvrant les stagiaires pour 2005. Cette augmentation est neutralisée par une réduction de 21.000 euros à l'allocation de base 12 27 07.

A propos du dossier de l'asbl du Sart-Tilman appelée également le 'Blanc gravier', le ministre précise que ce dossier n'est pas finalisé. Il est prévu au budget un montant permettant de payer à Ethias une annuité consécutive à la restauration de l'hébergement au lieu-dit 'Blanc gravier'. Parallèlement à cela se trouvait posé le problème de l'affectation des lieux. Au départ, le domaine du Blanc gravier a été réalisé sur un terrain appartenant à l'Université de Liège et la construction a été réalisée à 50 % par l'Ulg et 50 % par la Communauté française. Ce terrain et ce bâtiment sont contigus à des installations qui ont été réalisées par l'Ulg ainsi qu'à des installations autres réalisées par la Communauté française sur des terrains qui lui sont propres. La situation sur le terrain est effectivement très complexe. Le bâtiment construit à frais partagés par l'Ulg et par la Communauté française est en réalité inadéquat pour l'hébergement. Ce bâtiment a fait l'objet d'une estimation par le comité d'acquisition, estimation qui s'élevait à 1.960.000 euros ce qui signifie que pour la moitié de ce montant, la Communauté française pourrait en être plein propriétaire à charge pour la Communauté de faire les travaux de remise en

état en vue de l'hébergement moyennant un financement d'Ethias. La dépense pour la rénovation de ce bâtiment se monterait en fin de compte à un montant de 4.500.000 euros. Vu la situation, le ministre a estimé que le dossier devait être bloqué dans le but d'envisager des alternatives. Il a proposé à l'Ulg une alternative soit, la Communauté acquiert un terrain de l'Ulg et y construit un bâtiment d'une centaine de lits en vue de l'hébergement, soit la Communauté procède à la rénovation du bâtiment existant mais en estimant le bâtiment actuel à 500.000 euros plutôt que 1.960.000 euros. Le conseil d'administration de l'Ulg doit se prononcer au début juillet sur l'offre faite par le ministre.

Au sujet de l'insertion sociale, la diminution de 8.000 euros est la conséquence d'une demande de redistribution qui a été faite par l'administration et qui est de caractère technique et qui ne menace pas les opérations menées en ce domaine.

Pour les fédérations sportives, l'augmentation n'est pas très importante. Il n'exclut toutefois pas qu'une augmentation complémentaire se fasse dans un ultime ajustement car il estime qu'il faut faire un effort budgétaire pour les fédérations.

En ce qui concerne le subside à l'école des sports de l'ULB, le ministre précise que cela fait partie de l'héritage du Gouvernement précédent. Il relève toutefois que l'animation offerte par ce centre est intéressante dans la mesure où l'ULB ouvre ses installations à l'ensemble des élèves du maternel, du primaire et du secondaire.

Quant au sport et éthique, il a demandé à l'administration au mois d'avril de faire parvenir au cabinet le dossier du marché concernant toute l'opération du sport et éthique. L'objet de ce marché public est de trouver un vecteur de reconnaissance de la Communauté française dans le cadre de son action éthique. Il en saura sans doute plus sur le sujet à partir du 1er octobre 2005.

A propos des emplois programme de transition professionnelle, il s'agit ici également d'un héritage du passé. On a constaté que les agents PTP pour les années 1999 et 2000 n'avaient jamais été payés par la Communauté française. La Région wallonne a régulièrement signalé cette créance impayée et il s'agit là d'une dette incontestable.

Au sujet des weeks-ends du sport, le ministre pense que dans l'appréciation initiale qui était de 200.000 euros, on avait vu un peu trop grand. C'est pourquoi, on s'est replié vers l'idée d'organiser une journée du sport équivalente à ce que l'on fait pour les Journées du patrimoine. Il partage le point de vue de M. Meureau selon lequel il faut veiller à bien choisir la date et à ne pas fixer ce week-end du sport pendant les vacances, les examens, la période des communions ou en hiver.

Quant aux chèques-sport, le ministre précise que chaque commune a bénéficié en 2005 et bénéficiera les années prochaines de la subvention qui est versée en faveur des publics défavorisés par le Fédéral. La commune bénéficiera également d'une subvention de la Communauté française puisque l'on va répartir 825.000 € sur base de critères objectifs entre les 272 communes de la Communauté française ; les communes et les CPAS sont bien évidemment libres de leur politique et pourront réserver ces crédits à diverses fins.

Le ministre est attentif à l'utilisation qui est faite par les fédérations de l'argent qui leur est versé. Il part du principe qu'il faut faire confiance à cet égard aux fédérations et dans l'adaptation qu'il compte faire du décret de 1999, sa volonté est de faire davantage confiance aux fédérations. Il compte également engager à l'administration deux comptables de haut niveau afin de vérifier de façon approfondie les comptes des fédérations.

En ce qui concerne le plan-programme, la volonté du ministre est de le réserver à l'avenir pour le sport de haut niveau.

Quant au mémorial Van Damme, le ministre Eerdekens rappelle qu'un organisateur de cette manifestation qui voulait populariser cette manifestation appâtait les communes en distribuant des entrées gratuites tant au Nord qu'au Sud du pays. Par la suite, cet organisateur a proposé tant à la Communauté flamande qu'à la Communauté française d'acheter un certain nombre de places pour le Mémorial. La Communauté flamande a acheté des places, la Communauté française, elle, a refusé. En la matière, le ministre déclare qu'il a pris ses responsabilités et qu'il a décidé de ne pas suivre l'avis de l'administration de la Communauté française.

A propos du retrait du COIB du 'Rhéto trophée', le ministre pense que le COIB n'a pas tort parce que ce n'est effectivement pas dans ce cadre que l'on prépare les sportifs aux jeux olympiques. C'est pourquoi le COIB recentre ses moyens sur des opérations destinées aux sports de haut et de très haut niveau.

Enfin quant au subventionnement du football en salle, le ministre explique que cette subvention se justifie par le fait que l'équipe d'Action 21 n'avait pas imaginé son succès qui l'a emmené jusqu'en demi-finale et en finale et qui l'a entraîné dans des déplacements coûteux qui n'avaient pas été programmés par les sponsors.

M. Langendries revenant à la subvention à l'école du sport de l'ULB demande jusqu'à quand cette subvention va être versée. Il signale que l'Université catholique de Louvain prend également des initiatives en matière sportive pour des populations autres que sa propre population estudiantine. Par ailleurs, en ce qui concerne le dossier dit du 'Blanc gravier', il souhaite que ce dossier soit freiné ; le montant de 5.000.000 d'euros pour mener l'opération lui paraît fort élevé par rapport aux moyens de la Communauté. Il préférerait que l'on s'oriente vers la solution de la rénovation qui ne coûterait qu'un montant de 500.000 euros.

Le ministre Eerdekens répond qu'il prévoit la création d'une nouvelle chaire du sport à l'UCL qui coûterait un montant de 100.000 euros par an pendant trois ans. Il a obtenu d'Ethias un montant de 50.000 euros pendant trois ans pour la création de cette chaire ainsi que l'aide de la ministre de l'enseignement supérieur pour un montant de 10.000 euros ; les 40.000 euros restant étant à charge de son budget. On peut donc constater qu'il a fait plus pour l'UCL que pour l'ULB puisque il consacrera annuellement 40.000 euros à l'UCL contre 30.000 à l'ULB. Il signale qu'en ce domaine, c'est essentiellement l'Ulg qui ne reçoit pas son dû mais il faut convenir qu'elle est en ce domaine moins demanderesse.

En ce qui concerne l'immeuble dit du 'Blanc gravier' soit on le vend mais on ne sait pas à qui ni pour quoi faire, soit on le restaure ; mais si on le restaure au prix demandé par l'Ulg c'est une opération ruineuse puisque son coût s'élèverait au moins à 4.500.000 euros. Pour ce montant, il préfère ouvrir un chantier nouveau.

Revenant au mémorial Van Damme, **M. Thissen** relève que le ministre a indiqué que les communes pourront obtenir 20 entrées sur le budget de la Communauté française. Il suggère que pour le prochain mémorial Van Damme, les communes qui n'ont pas bénéficié de ces cartes d'entrée soient prioritaires par rapport aux communes qui les auraient déjà obtenues. Sur cette suggestion de M. Thissen, **M. Devin** pense qu'il est souhaitable que l'on laisse la liberté au ministre d'exécuter au mieux l'accord qu'il a obtenu par rapport à son administration.

Le ministre Eerdekens précise que pour cette année pour le mémorial Van Damme, on a donné la priorité aux enfants défavorisés. On pourra peut-être dire en 2006 que l'on donne aux communes la possibilité pour les cent premières d'avoir les places gratuites et pour celles qui ne se dépêchent pas de faire leur demande de leur permettre d'en acheter 20 par exemple.

M. Thissen précise qu'il n'a fait qu'une suggestion pour permettre aux communes qui n'avaient pas pu bénéficier des cartes d'entrée pour la première fois d'avoir l'occasion d'en bénéficier la fois d'après. Il n'a bien évidemment pas d'objection à ce que le ministre choisisse d'autres critères.

7 Amendements

M. Meureau, Mme Corbisier-Hagon et M. Walry déposent un amendement n° 1.

« Insérer un article 6 « nouveau » dans le dispositif du décret budgétaire précité libellé comme suit :

« Article 6 « nouveau » : en raison de modifications intervenues dans la structure du budget 2005, des transferts de paiements mis à charge des divisions organiques 06 et 10 peuvent être effectués. ». »

Justification

Les modifications intervenues dans la structure du budget 2005 nécessitent des transferts de paiements.

Mme Corbisier-Hagon et MM. Walry et Reynkin déposent un amendement n° 2

Les montants actuellement inscrits au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2005 doivent être modifiés, pour les allocations de base correspondantes, de la manière indiquée dans le tableau ci-dessous : (Voir Figure 7. Tableau des dépenses inscrites au budget 2005 et dont les montants doivent être modifiés)

Justification

Les transferts proposés ci-dessus correspondent aux corrections techniques liées à la prise en compte des chiffres de population scolaire au 15 janvier 2005 certifiés par l'Administration, et non plus provisoires.

8 Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes

Par 9 voix et 4 abstentions, la commission des Relations internationales et des Questions européennes recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire

FIG. 7 – Tableau des dépenses inscrites au budget 2005 et dont les montants doivent être modifiés

DO	P	A	AB		LIBELLE	Type	Montants figurant au projet de décret en année courante	Nouveaux montants à prendre en compte en année courante	Ecart
51	5	3	43	23	Subventions forfaitaires dans le maternel	Cnd	22.663	22.838	+175
51	5	5	44	23	Subventions forfaitaires dans le maternel	Cnd	16.218	16.085	-133
51	7	0	41	23	Dotation globale pour le fondamental	Cnd	18.010	17.951	-59
51	7	2	43	23	Subventions forfaitaires dans le primaire	Cnd	49.851	49.940	+89
51	7	4	44	23	Subventions forfaitaires dans le primaire	Cnd	42.680	42.780	+100
52	5	0	41	23	Dotation globale - Enseignement de plein exercice - Ecoles de la CF	Cnd	89.494	89.054	-440
52	5	3	43	23	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice - EOS	Cnd	36.351	36.158	-193
52	5	5	44	23	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice ELS	Cnd	125.195	124.921	-274
52	7	0	41	23	Dotation globale - Enseignement à horaire réduit - Ecoles de la CF	Cnd	2.077	2.031	-46
53	5	0	41	23	Dotation globale	Cnd	15.510	15.321	-189
53	5	3	43	23	Subventions forfaitaires	Cnd	5.963	6.032	+69
53	5	6	44	23	Subventions forfaitaires	Cnd	11.748	11.650	-98
56	5	0	41	23	Dotation globale - Ecoles de la CF - Frais de fonctionnement	Cnd	2.339	2.538	+199
56	5	4	43	23	Subventions forfaitaires - Fonctionnement - Ecoles Officielles Subventionnées	Cnd	1.817	1.747	-70
56	5	4	43	25	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées - Formation - Ecoles officielles subventionnées	Cnd	0	520	+520
56	5	5	44	23	Subventions forfaitaires - Fonctionnement - Ecoles Libres Subventionnées	Cnd	463	463	+0
56	5	5	44	25	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées - Formation - Ecoles libres subventionnées	Cnd	0	350	+350
TOTAL							440.379	440.379	0

2005 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

9 Avis de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Par 11 voix contre 2 et 1 abstention, la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

10 Avis de la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse et du Cinéma

Par 7 voix contre 3, la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

11 Avis de la commission de l'Education

A l'unanimité, la commission de l'Education recommande l'adoption de l'amendement n° 2 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005.

Par 7 voix et 3 abstentions, la commission de l'Education recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

12 Avis de la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la jeunesse

Par 9 voix contre 5, la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

13 Votes

Les articles, les tableaux et le projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année 2005 sont adoptés par 10 voix contre 2 et 1 abstention.

L'amendement n° 1 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 est adopté par 10 voix contre 3

L'amendement n° 2 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 est adopté à l'unanimité des 13 membres présents.

Les articles et les tableaux tels qu'amendés, et le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 ainsi amendé sont adoptés par 10 voix contre 3.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,	Le Président,
R. MEUREAU	P. WACQUIER

TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

Article 1er

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2005 sont ajustés et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret à concurrence de :

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'AJUSTEMENT

(en milliers d'euros)

	Crédits alloués pour 2005	Ajustement				
		Redistributions	Crédits supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits adaptés pour 2005	Crédits années antérieures
CHAPITRE I Services généraux						
Crédits non dissociés	413.249	0	8.213	- 32.583	388.879	373
Crédits dissociés d'engagement	508	0	0	0	508	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	508	0	0	0	508	0
Crédits variables	27.856	0	23.718	- 23.718	27.856	0
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport						
Crédits non dissociés	784.960	0	24.585	- 3.833	805.712	986
Crédits dissociés d'engagement	21.508	0	363	- 368	21.503	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	21.412	0	270	- 475	21.207	0
Crédits variables	31.277	0	0	0	31.277	0
CHAPITRE III Education, Recherche, Formation						
Crédits non dissociés	5.411.174	0	33.116	- 41.702	5.402.588	1.326
Crédits dissociés d'engagement	16.713	0	0	0	16.713	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	13.606	0	0	0	13.606	0
Crédits variables	54.538	0	1.291	- 190	55.639	0
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française						
Crédits non dissociés	566.809	0	3.575	- 3.575	566.809	0
CHAPITRE V Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française						
Crédits non dissociés	359.980	0	61	0	360.041	0
Total Général						
Crédits non dissociés	7.536.172	0	69.550	- 81.693	7.524.029	2.685
Crédits dissociés d'engagement	38.729	0	363	- 368	38.724	0
Crédits dissociés d'ordonnancement	35.526	0	270	- 475	35.321	0
Crédits variables	113.671	0	25.009	- 23.908	114.772	0

Article 2

Les membres du Comité ministériel du plan stratégique « développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire », le Ministre du budget et la Ministre-Présidente sont habilités à opérer les transferts de crédits, validés par le Comité ministériel, entre les allocations de base et les programmes identifiés par le Gouvernement de la Communauté française comme correspondant au périmètre du plan.

Article 3

A l'article 39 du dispositif du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2005, sont insérées les mentions suivantes :

D.O. 54 – Enseignement universitaire :

- Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite ;
- Subventions aux écoles doctorales inter-universitaires.

Article 4

Sont approuvés pour l'ajustement budgétaire 2005 et annexés au présent décret, les budgets ajustés des services à gestion séparée suivants :

- le Centre du cinéma et de l'audiovisuel
- le Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française.

Article 5

Est approuvé pour l'ajustement budgétaire 2005 et annexé au présent décret, le budget du C.G.R.I..

Article 6

En raison de modifications intervenues dans la structure du budget 2005, des transferts de paiements mis à charge des divisions organiques 06 et 10 peuvent être effectués.

LISTE DES PROGRAMMES

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE I **SERVICES GÉNÉRAUX**								
DIVISION ORGANIQUE 01 DOTATION AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
Programme 1 - Dotation	***Cnd***	22.820	0	0	1.500	0	24.320	0
Programme 2 - Médiateur de la Communauté française	***Cnd***	0	0	0	1.200	0	1.200	0
Totaux division organique 01	***Cnd***	**22.820**	**0**	**0**	**2.700**	**0**	**25.520**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTÉRIELS								
Programme 0 - Gouvernement de la Communauté française	***Cnd***	20.233	0	0	70	-1.249	19.054	0
Programme 1 - Cabinet du Ministre-Président chargé des Relations Internationales	***Cnd***	0	0	0	0	0	0	0
Programme 2 - Cabinet du Ministre de la Culture, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports	***Cnd***	0	0	0	0	0	0	0
Programme 3 - Cabinet du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'ONE	***Cnd***	0	0	0	0	0	0	0
Programme 4 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial	***Cnd***	0	0	0	0	0	0	0
Programme 5 - Cabinet du Ministre du Budget	***Cnd***	0	0	0	0	0	0	0
Programme 6 - Cabinet du Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel	***Cnd***	0	0	0	0	0	0	0
Programme 7 - Cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur, de l'enseigneme de promotion sociale et de la recherche scientifique	***Cnd***	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 8 - Cabinet de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française								
	Cnd	3.921	0	0	0	-377	3.544	0
Totaux division organique 06								
	Cnd	**24.154**	**0**	**0**	**70**	**-1.626**	**22.598**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 10								
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES								
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	450	0	0	0	-450	0	0
Programme 1 - Médiateur de la Communauté française								
	Cnd	1.200	0	0	0	-1.200	0	0
Programme 2 - Institut de Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	***Cnd***	82	0	0	0	-82	0	0
Programme 3 - Corps interministériel des commissaires du Gouvernement								
	Cnd	705	0	0	0	-705	0	0
Programme 4 - Cellule d'assistance technique								
	Cnd	533	0	0	0	-533	0	0
	Cv	23.718	0	0	0	-23.718	0	0
Fonds Loterie nationale		23.718	0	0	0	-23.718	0	0
Programme 5 - Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	***Cnd***	3.513	0	0	0	-3.047	466	0
Programme 6 - Charges liées au Gouvernement								
	Cnd	0	0	0	523	0	523	0
Totaux division organique 10								
	Cnd	**6.483**	**0**	**0**	**523**	**-6.017**	**989**	**0**
	Cv	**23.718**	**0**	**0**	**0**	**-23.718**	**0**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 11								
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL								

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	278.880	0	0	306	-22.193	256.993	350
	Cv	3.997	0	0	0	0	3.997	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française		300	0	0	0	0	300	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi		2.110	0	0	0	0	2.110	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi		1.587	0	0	0	0	1.587	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Education, Recherche et Formation)		0	0	0	0	0	0	0
Programme 1 - Secrétariat général								
	Cnd	1.580	0	0	13	-3	1.590	10
	Cv	141	0	0	0	0	141	0
Fonds des actions communautaires		141	0	0	0	0	141	0
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection								
	Cnd	2.330	0	0	0	0	2.330	0
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Wallonie-Bruxelles	***Cnd***	3.034	0	0	400	-413	3.021	0
	Cv	0	0	0	23.718	0	23.718	0
Programme 4 - Audit et qualité du fonctionnement du Département de la Communaut française	***Cnd***	0	0	0	0	0	0	0
Programme 5 - Cabinets dissous								
	Cnd	0	0	0	2.778	0	2.778	0
Programme 6 - Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	***Cnd***	0	0	0	82	0	82	0
Programme 7 - corps interministériel des commissaires du gouvernement								
	Cnd	0	0	0	1.142	0	1.142	13

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux division organique 11								
	Cnd	**285.824**	**0**	**0**	**4.721**	**-22.609**	**267.936**	**373**
	Cv	**4.138**	**0**	**0**	**23.718**	**0**	**27.856**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 12								
INFORMATIQUE								
Programme 1 - Informatique et bureautique								
	Cnd	23.131	0	0	0	0	23.131	0
Totaux division organique 12								
	Cnd	**23.131**	**0**	**0**	**0**	**0**	**23.131**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 13								
GESTION DES IMMEUBLES								
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	5	0	0	0	0	5	0
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française								
	Cnd	17.943	0	0	199	-199	17.943	0
	Cde	508	0	0	0	0	508	0
	Cdo	508	0	0	0	0	508	0
Totaux division organique 13								
	Cnd	**17.948**	**0**	**0**	**199**	**-199**	**17.948**	**0**
	Cde	**508**	**0**	**0**	**0**	**0**	**508**	**0**
	Cdo	**508**	**0**	**0**	**0**	**0**	**508**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 14								
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN								
Programme 1 - Relations internationales								
	Cnd	32.580	0	0	0	-2.132	30.448	0
	Cv	0	0	0	0	0	0	0
Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne		0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 2 - Actions du Fonds social européen								
	Cnd	50	0	0	0	0	50	0
	Cde	0	0	0	0	0	0	0
	Cdo	0	0	0	0	0	0	0
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement								
	Cnd	259	0	0	0	0	259	0
Programme 4 - Promotion culturelle internationale								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux division organique 14								
	Cnd	**32.889**	**0**	**0**	**0**	**-2.132**	**30.757**	**0**
	Cde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Cdo	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Cv	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAUX CHAPITRE I								
	Cnd	**413.249**	**0**	**0**	**8.213**	**-32.583**	**388.879**	**373**
	Cde	**508**	**0**	**0**	**0**	**0**	**508**	**0**
	Cdo	**508**	**0**	**0**	**0**	**0**	**508**	**0**
	Cv	**27.856**	**0**	**0**	**23.718**	**-23.718**	**27.856**	**0**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE II								
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT								
DIVISION ORGANIQUE 15								
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT								
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	0	0	0	5	0	5	0
Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la Santé et des Affaires sociales	***Cnd***	65	0	0	0	0	65	0
	Cde	3.628	0	0	0	0	3.628	0
	Cdo	3.628	0	0	0	0	3.628	0
Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture	***Cnd***	3.727	0	0	0	0	3.727	0
	Cde	12.541	0	0	0	-5	12.536	0
	Cdo	12.445	0	0	0	-205	12.240	0
	Cv	2.335	0	0	0	0	2.335	0
Fonds des infrastructures culturelles		2.335	0	0	0	0	2.335	0
Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport	***Cnd***	451	0	0	0	0	451	0
	Cde	5.339	0	0	363	-363	5.339	0
	Cdo	5.339	0	0	270	-270	5.339	0
Totaux division organique 15								
	Cnd	**4.243**	**0**	**0**	**5**	**0**	**4.248**	**0**
	Cde	**21.508**	**0**	**0**	**363**	**-368**	**21.503**	**0**
	Cdo	**21.412**	**0**	**0**	**270**	**-475**	**21.207**	**0**
	Cv	**2.335**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2.335**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 16								
SANTÉ								
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	72	0	0	17	-17	72	0
Programme 1 - Interventions diverses								
	Cnd	187	0	0	0	-23	164	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 2 - Médecine préventive								
	Cnd	16.165	0	0	808	-995	15.978	5
Programme 3 - Promotion de la Santé à l'Ecole								
	Cnd	15.643	0	0	429	-250	15.822	777
Totaux division organique 16								
	Cnd	**32.067**	**0**	**0**	**1.254**	**-1.285**	**32.036**	**782**
DIVISION ORGANIQUE 17 AIDE À LA JEUNESSE								
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	5.123	0	0	297	0	5.420	0
Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants								
	Cnd	172.436	0	0	11.916	-82	184.270	82
	Cv	4.108	0	0	0	0	4.108	0
Fonds relatif à l'adoption		270	0	0	0	0	270	0
Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.		3.838	0	0	0	0	3.838	0
Totaux division organique 17								
	Cnd	**177.559**	**0**	**0**	**12.213**	**-82**	**189.690**	**82**
	Cv	**4.108**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4.108**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 18 AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE								
Programme 1 - Aide aux détenus								
	Cnd	1.491	0	0	149	0	1.640	0
Totaux division organique 18								
	Cnd	**1.491**	**0**	**0**	**149**	**0**	**1.640**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 19 ENFANCE								

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 1 - Office de la Naissance et de l'Enfance								
	Cnd	162.153	0	0	129	0	162.282	0
	Cv	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de subventionnement aux centres de vacances		0	0	0	0	0	0	0
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance								
	Cnd	910	0	0	0	-120	790	5
Totaux division organique 19								
	Cnd	**163.063**	**0**	**0**	**129**	**-120**	**163.072**	**5**
	Cv	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 20 AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE								
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	2.236	0	0	0	-200	2.036	0
	Cv	11.123	0	0	0	0	11.123	0
Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Culture).		10.000	0	0	0	0	10.000	0
Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne.		780	0	0	0	0	780	0
Fonds d'exploitation du Centre de Formation socio-culturelle de Rossignol.		343	0	0	0	0	343	0
Fonds d'exploitation du Centre de formation socio-culturelle de Séroule.		0	0	0	0	0	0	0
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses								
	Cnd	8.761	0	0	446	-500	8.707	0
	Cv	248	0	0	0	0	248	0
Fonds pour la formation socio-culturelle.		0	0	0	0	0	0	0
Fonds de remploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants.		248	0	0	0	0	248	0
Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du FIPI.		0	0	0	0	0	0	0
Programme 2 - Centres culturels								
	Cnd	17.728	0	0	922	0	18.650	0
Programme 3 - Commission Communautaire française								
	Cnd	9.162	0	0	0	0	9.162	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux division organique 20								
	Cnd	**37.887**	**0**	**0**	**1.368**	**-700**	**38.555**	**0**
	Cv	**11.371**	**0**	**0**	**0**	**0**	**11.371**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 21								
ARTS DE LA SCÈNE								
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses								
	Cnd	4.834	0	0	0	0	4.834	0
Programme 2 - Théâtre								
	Cnd	30.052	0	0	176	0	30.228	0
Programme 3 - Musique								
	Cnd	27.782	0	0	0	0	27.782	0
Programme 4 - Art de la danse								
	Cnd	5.171	0	0	0	0	5.171	0
Programme 5 - Services extérieurs de promotion internationale								
	Cnd	107	0	0	0	0	107	0
Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue								
	Cnd	535	0	0	29	-29	535	0
Totaux division organique 21								
	Cnd	**68.481**	**0**	**0**	**205**	**-29**	**68.657**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 22								
LIVRE								
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	82	0	0	0	0	82	0
Programme 1 - Lecture publique								
	Cnd	10.963	0	0	463	0	11.426	0
	Cv	46	0	0	0	0	46	0
Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française.		46	0	0	0	0	46	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 2 - Lettres françaises et promotion du livre								
	Cnd	3.186	0	0	25	-50	3.161	0
	Cv	192	0	0	0	0	192	0
Fonds de l'édition du livre.		146	0	0	0	0	146	0
Fonds d'aide à la diffusion.		46	0	0	0	0	46	0
Programme 3 - Langues régionales endogènes								
	Cnd	125	0	0	0	0	125	0
Programme 4 - Langue française								
	Cnd	204	0	0	0	0	204	0
Programme 5 - Informatique								
	Cnd	361	0	0	0	0	361	0
Totaux division organique 22								
	Cnd	**14.921**	**0**	**0**	**488**	**-50**	**15.359**	**0**
	Cv	**238**	**0**	**0**	**0**	**0**	**238**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 23 JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE								
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses								
	Cnd	6	0	0	0	0	6	0
Programme 2 - Jeunesse								
	Cnd	17.077	0	0	1.954	0	19.031	0
Programme 3 - Education permanente								
	Cnd	23.696	0	0	3.330	-325	26.701	0
Programme 4 - Activités socio-culturelles								
	Cnd	1.133	0	0	55	0	1.188	0
Totaux division organique 23								
	Cnd	**41.912**	**0**	**0**	**5.339**	**-325**	**46.926**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 24 PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES								
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel								
	Cnd	7.485	0	0	226	-478	7.233	0
Programme 2 - Arts plastiques								
	Cnd	4.568	0	0	41	-274	4.335	0
Totaux division organique 24								
	Cnd	**12.053**	**0**	**0**	**267**	**-752**	**11.568**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 25 AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA								
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	30	0	0	0	0	30	0
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses								
	Cnd	1.470	0	0	420	0	1.890	0
	Cv	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de la création cinématographique et audiovisuelle		0	0	0	0	0	0	0
Fonds d'aide à la création d'œuvres multimédias		0	0	0	0	0	0	0
Programme 2 - Cinéma et vidéo								
	Cnd	16.945	0	0	464	0	17.409	0
Programme 3 - Radio et télévision								
	Cnd	189.179	0	0	1.936	-116	190.999	0
	Cv	87	0	0	0	0	87	0
Fonds d'aide à la création radiophonique.		87	0	0	0	0	87	0
Programme 4 - Presse								
	Cnd	2.916	0	0	12	0	2.928	0
	Cv	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de développement de la presse écrite.		0	0	0	0	0	0	0
Totaux division organique 25								
	Cnd	**210.540**	**0**	**0**	**2.832**	**-116**	**213.256**	**0**
	Cv	**87**	**0**	**0**	**0**	**0**	**87**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 26 SPORT								

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	1.550	0	0	0	-21	1.529	0
	Cv	0	0	0	0	0	0	0
Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport).		0	0	0	0	0	0	0
Programme 1 - Education physique et sport								
	Cnd	1.912	0	0	21	-25	1.908	0
	Cv	13.138	0	0	0	0	13.138	0
Fonds des sports - Rémunérations.		4.214	0	0	0	0	4.214	0
Fonds des sports - Activités.		8.924	0	0	0	0	8.924	0
Programme 2 - Recherches et développement								
	Cnd	1.224	0	0	190	-150	1.264	60
Programme 3 - Subventions diverses								
	Cnd	15.057	0	0	100	-153	15.004	57
Programme 4 - Services sportifs extérieurs								
	Cnd	1.000	0	0	25	-25	1.000	0
Totaux division organique 26								
	Cnd	**20.743**	**0**	**0**	**336**	**-374**	**20.705**	**117**
	Cv	**13.138**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13.138**	**0**
TOTAUX CHAPITRE II								
	Cnd	**784.960**	**0**	**0**	**24.585**	**-3.833**	**805.712**	**986**
	Cde	**21.508**	**0**	**0**	**363**	**-368**	**21.503**	**0**
	Cdo	**21.412**	**0**	**0**	**270**	**-475**	**21.207**	**0**
	Cv	**31.277**	**0**	**0**	**0**	**0**	**31.277**	**0**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE III								
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION								
DIVISION ORGANIQUE 40								
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES								
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche								
	Cnd	149	0	0	0	0	149	0
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement								
	Cnd	2.597	0	0	0	-1.012	1.585	0
	Cv	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie.		0	0	0	0	0	0	0
Programme 2 - Provisions pour charges diverses								
	Cnd	29.288	0	0	0	-10.065	19.223	0
Programme 3 - Affaires pédagogiques - inspection - dépenses de personnel et de fonctionnement	***Cnd***	32	0	0	55	0	87	0
Programme 4 - Recherches en éducation, pilotage interréseaux - Activités pédagogiques interréseaux - Orientation - Divers	***Cnd***	9.805	0	0	449	-1.855	8.399	0
	Cv	70	0	0	0	0	70	0
Fondations, donations, legs et prix.		70	0	0	0	0	70	0
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	***Cnd***	118	0	0	20	-24	114	0
Programme 6 - Enseignement supérieur - Recherche scientifique - Administration	***Cnd***	25	0	0	0	0	25	0
Programme 7 - Collaboration aux institutions internationales - Diverses initiatives dan le domaine de l'enseignement	***Cnd***	387	0	0	0	0	387	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 8 - Actions fonds social européen - initiatives diverses de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	***Cv***	8.347	0	0	1.000	0	9.347	0
Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen		0	0	0	0	0	0	0
Fonds d'intervention du Fonds social européen. Enseignement de promotion sociale.		5.000	0	0	1.000	0	6.000	0
Fonds d'intervention du Fonds social européen. Enseignement à horaire réduit.		3.347	0	0	0	0	3.347	0
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire								
	Cnd	3.333	0	0	0	0	3.333	0
	Cv	5.483	0	0	0	0	5.483	0
Fonds pour le programme de transition professionnelle		5.483	0	0	0	0	5.483	0
Totaux division organique 40								
	Cnd	**45.734**	**0**	**0**	**524**	**-12.956**	**33.302**	**0**
	Cv	**13.900**	**0**	**0**	**1.000**	**0**	**14.900**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 41 INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT								
Programme 1 - Subsistance Inspection - Dépenses de personnel								
	Cnd	12.725	0	0	368	0	13.093	0
Programme 2 - Subsistance Inspection - Frais de fonctionnement								
	Cnd	1.710	0	0	31	-31	1.710	0
Totaux division organique 41								
	Cnd	**14.435**	**0**	**0**	**399**	**-31**	**14.803**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 44 BÂTIMENTS SCOLAIRES								
Programme 0 - Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institution succédant au Fonds national de Garantie	***Cnd***	74.490	0	0	0	0	74.490	0
	Cde	16.713	0	0	0	0	16.713	0
	Cdo	13.606	0	0	0	0	13.606	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Totaux division organique 44								
	Cnd	**74.490**	**0**	**0**	**0**	**0**	**74.490**	**0**
	Cde	**16.713**	**0**	**0**	**0**	**0**	**16.713**	**0**
	Cdo	**13.606**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13.606**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 45								
RECHERCHE SCIENTIFIQUE								
Programme 0 - Subsistance administration								
	Cnd	119	0	0	0	-21	98	0
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés								
	Cnd	623	0	0	0	-1	622	1
Programme 2 - Subventions diverses								
	Cnd	513	0	0	0	0	513	0
Programme 3 - Recherche scientifique								
	Cnd	95.316	0	0	160	-51	95.425	0
Totaux division organique 45								
	Cnd	**96.571**	**0**	**0**	**160**	**-73**	**96.658**	**1**
DIVISION ORGANIQUE 46								
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE								
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche								
	Cnd	234	0	0	0	0	234	0
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement								
	Cnd	603	0	0	0	0	603	0
Programme 2 - Subventions diverses								
	Cnd	314	0	0	104	-104	314	0
Totaux division organique 46								
	Cnd	**1.151**	**0**	**0**	**104**	**-104**	**1.151**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 47								
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES								
Programme 0 - Subsistance								
	Cnd	303	0	0	0	0	303	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 1 - Allocations et prêts								
	Cnd	32.694	0	0	3.000	0	35.694	0
	Cv	1.201	0	0	291	0	1.492	0
Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983).		710	0	0	291	0	1.001	0
Fonds des prêts d'études.		491	0	0	0	0	491	0
Totaux division organique 47								
	Cnd	**32.997**	**0**	**0**	**3.000**	**0**	**35.997**	**0**
	Cv	**1.201**	**0**	**0**	**291**	**0**	**1.492**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 48 CENTRES PMS								
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche								
	Cnd	17	0	0	0	0	17	0
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement								
	Cnd	17	0	0	0	0	17	0
Programme 2 - Subsistance inspection								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 3 - Subsistance inspection								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des Centres PMS								
	Cnd	62.235	0	0	347	-200	62.382	0
Programme 5 - Fonctionnement des Centres PMS								
	Cnd	6.706	0	0	28	0	6.734	0
Totaux division organique 48								
	Cnd	**68.975**	**0**	**0**	**375**	**-200**	**69.150**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 50 AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche								
	Cnd	273	0	0	0	0	273	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	*Cnd*	2.836	0	0	0	0	2.836	0
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements d la Communauté française	*Cnd*	2.388	0	0	0	0	2.388	0
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements d la Communauté française	*Cnd*	2.050	0	0	61	0	2.111	0
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	*Cnd*	2.839	0	0	0	0	2.839	0
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	*Cnd*	3.231	0	0	1.376	0	4.607	0
Programme 7 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	*Cnd*	45	0	0	0	0	45	0
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	*Cnd*	885	0	0	0	0	885	0
Totaux division organique 50	*Cnd*	**14.547**	**0**	**0**	**1.437**	**0**	**15.984**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 51 ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE								
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et recherche	*Cnd*	41	0	0	0	0	41	0
Programme 1 - Subsistance administration du personnel de l'enseignement	*Cnd*	32	0	0	0	0	32	0
Programme 2 - Subsistance Inspection	*Cnd*	0	0	0	0	0	0	0
Programme 3 - Subsistance Inspection	*Cnd*	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles								
	Cnd	390.213	0	0	0	-5.400	384.813	0
Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles								
	Cnd	38.496	0	0	2.648	0	41.144	0
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires								
	Cnd	869.784	0	0	2.154	-900	871.038	0
Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires								
	Cnd	116.413	0	0	115	-2.215	114.313	50
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses								
	Cnd	1.161	0	0	0	0	1.161	0
	Cv	22.039	0	0	0	0	22.039	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental.		22.039	0	0	0	0	22.039	0
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite								
	Cnd	20.357	0	0	0	0	20.357	0
Totaux division organique 51								
	Cnd	**1.436.497**	**0**	**0**	**4.917**	**-8.515**	**1.432.899**	**50**
	Cv	**22.039**	**0**	**0**	**0**	**0**	**22.039**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE								
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche								
	Cnd	479	0	0	45	0	524	43
Programme 2 - Subsistance Inspection								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 3 - Subsistance Inspection								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement de plein exercice	***Cnd***	1.822.527	0	0	1.355	-3.300	1.820.582	0
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice								
	Cnd	251.085	0	0	5.460	0	256.545	124

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles à horaire réduit								
	Cnd	35.815	0	0	0	-1.532	34.283	0
Programme 7 - Fonctionnement des écoles à horaire réduit								
	Cnd	1.962	0	0	93	0	2.055	0
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	***Cv***	7.328	0	0	0	0	7.328	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire.		7.328	0	0	0	0	7.328	0
Programme 9 - Discriminations positives - Divers								
	Cnd	20.169	0	0	623	-705	20.087	2
	Cv	989	0	0	0	0	989	0
Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration.		0	0	0	0	0	0	0
Fonds relatif aux interventions des Régions		464	0	0	0	0	464	0
Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel		525	0	0	0	0	525	0
Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel		0	0	0	0	0	0	0
Totaux division organique 52								
	Cnd	**2.132.037**	**0**	**0**	**7.576**	**-5.537**	**2.134.076**	**169**
	Cv	**8.317**	**0**	**0**	**0**	**0**	**8.317**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 53 ENSEIGNEMENT SPÉCIAL								
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche								
	Cnd	46	0	0	0	0	46	0
Programme 2 - Subsistance Inspection								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 3 - Subsistance Inspection								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécial								
	Cnd	335.759	0	0	85	-11.700	324.144	0
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécial								
	Cnd	32.582	0	0	1.010	0	33.592	38

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelle Capitale en matière d'emploi	***Cv***	2.115	0	0	0	0	2.115	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial.		2.115	0	0	0	0	2.115	0
Programme 7 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles	***Cnd***	101	0	0	0	0	101	0
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	***Cnd***	22	0	0	0	0	22	41
Totaux division organique 53	***Cnd***	**368.510**	**0**	**0**	**1.095**	**-11.700**	**357.905**	**79**
	Cv	**2.115**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2.115**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 54 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE								
Programme 0 - Contrôle des Universités	***Cnd***	1.045	0	0	0	0	1.045	0
Programme 1 - Universités de la Communauté	***Cnd***	165.154	0	0	525	0	165.679	278
Programme 2 - Universités libres	***Cnd***	344.462	0	0	1.183	0	345.645	637
Programme 3 - Subventions diverses	***Cnd***	245	0	0	0	0	245	0
Programme 4 - Enseignement universitaire	***Cnd***	6.165	0	0	0	-150	6.015	0
Totaux division organique 54	***Cnd***	**517.071**	**0**	**0**	**1.708**	**-150**	**518.629**	**915**
DIVISION ORGANIQUE 55 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES								
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	***Cnd***	129	0	0	0	0	129	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement								
	Cnd	32	0	0	0	0	32	0
Programme 2 - Subsistance Inspection								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des Hautes Écoles (Hors Dotations)								
	Cnd	11.536	0	0	2.036	0	13.572	0
Programme 5 - Fonctionnement des Hautes Écoles								
	Cnd	311.163	0	0	2.708	-2.071	311.800	0
	Cv	0	0	0	0	0	0	0
Fonds relatif aux interventions des régions		0	0	0	0	0	0	0
Programme 6 - Fonctionnement des Écoles d'Architecture								
	Cnd	13.147	0	0	0	-266	12.881	0
Programme 7 - Enseignement supérieur Hors Université								
	Cnd	7.550	0	0	0	0	7.550	0
Programme 8 - Hautes Écoles et Enseignement Supérieur Hors Université								
	Cnd	3.912	0	0	94	0	4.006	0
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelle Capitale en matière d'Emploi	***Cv***	1.812	0	0	0	0	1.812	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur hors université.		1.812	0	0	0	0	1.812	0
Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen		0	0	0	0	0	0	0
Fonds relatif aux interventions de l'Etat féféral		0	0	0	0	0	0	0
Totaux division organique 55								
	Cnd	**347.469**	**0**	**0**	**4.838**	**-2.337**	**349.970**	**0**
	Cv	**1.812**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1.812**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 56								
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE								
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche								
	Cnd	113	0	0	0	0	113	0
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement								
	Cnd	4	0	0	0	0	4	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 2 - Subsistance Inspection								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 3 - Subsistance Inspection								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Programme 4 - Dépenses de personnel des Écoles de Promotion sociale								
	Cnd	122.425	0	0	2.291	0	124.716	0
Programme 5 - Fonctionnement des Écoles de Promotion sociale								
	Cnd	4.999	0	0	1.089	-57	6.031	55
	Cv	4.016	0	0	0	-190	3.826	0
Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.		1.223	0	0	0	0	1.223	0
Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale officiels subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.		1.352	0	0	0	0	1.352	0
Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale libres subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.		1.341	0	0	0	-190	1.151	0
Fonds pour l'équipement des écoles de Promotion sociale		100	0	0	0	0	100	0
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelle Capitale en matière d'Emploi	***Cv***	1.014	0	0	0	0	1.014	0
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale.		1.014	0	0	0	0	1.014	0
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers								
	Cnd	1.096	0	0	0	0	1.096	57
Programme 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale								
	Cnd	404	0	0	150	0	554	0
Totaux division organique 56								
	Cnd	**129.041**	**0**	**0**	**3.530**	**-57**	**132.514**	**112**
	Cv	**5.030**	**0**	**0**	**0**	**-190**	**4.840**	**0**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
DIVISION ORGANIQUE 57								
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE								
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	***Cnd***	59	0	0	0	0	59	0
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	***Cnd***	40	0	0	0	0	40	0
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses	***Cnd***	436	0	0	0	0	436	0
Programme 3 - Dépenses de Personnel des Établissements d'Enseignement Supéri	***Cnd***	48.464	0	0	1.244	0	49.708	0
Programme 4 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement Supérieur	***Cnd***	4.856	0	0	82	0	4.938	0
Programme 5 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	***Cnd***	1.665	0	0	109	0	1.774	0
Programme 6 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	***Cnd***	0	0	0	0	0	0	0
Programme 7 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement à horai réduit	***Cnd***	70.659	0	0	1.944	0	72.603	0
Programme 8 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	***Cnd***	2.458	0	0	32	0	2.490	0
Programme 9 - Equipements	***Cnd***	124	0	0	42	-42	124	0
Totaux division organique 57	***Cnd***	**128.761**	**0**	**0**	**3.453**	**-42**	**132.172**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 58								
ENSEIGNEMENT À DISTANCE								
Programme 0 - Subsistance - Enseignement et Recherche	***Cnd***	2.596	0	0	0	0	2.596	0

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
Programme 1 - Subsistance Inspection								
	Cnd	292	0	0	0	0	292	0
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	***Cv***	124	0	0	0	0	124	0
Fonds pour des programmes d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance		124	0	0	0	0	124	0
Totaux division organique 58								
	Cnd	**2.888**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2.888**	**0**
	Cv	**124**	**0**	**0**	**0**	**0**	**124**	**0**
TOTAUX CHAPITRE III								
	Cnd	**5.411.174**	**0**	**0**	**33.116**	**-41.702**	**5.402.588**	**1.326**
	Cde	**16.713**	**0**	**0**	**0**	**0**	**16.713**	**0**
	Cdo	**13.606**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13.606**	**0**
	Cv	**54.538**	**0**	**0**	**1.291**	**-190**	**55.639**	**0**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE IV								
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
DIVISION ORGANIQUE 85								
DETTE DIRECTE								
Programme 0 - Subsistance Administration								
	Cnd	815	0	0	0	0	815	0
Programme 1 - Service de la dette directe								
	Cnd	545.488	0	0	3.575	0	549.063	0
Totaux division organique 85								
	Cnd	**546.303**	**0**	**0**	**3.575**	**0**	**549.878**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 86								
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES								
Programme 1 - Service de la dette indirecte								
	Cnd	20.506	0	0	0	-3.575	16.931	0
Totaux division organique 86								
	Cnd	**20.506**	**0**	**0**	**0**	**-3.575**	**16.931**	**0**
DIVISION ORGANIQUE 87								
DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
Programme 1 - Service de la dette indirecte								
	Cnd	0	0	0	0	0	0	0
Totaux division organique 87								
	Cnd	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAUX CHAPITRE IV								
	Cnd	**566.809**	**0**	**0**	**3.575**	**-3.575**	**566.809**	**0**

En milliers d'euros

Libellé		Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
CHAPITRE V								
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE								
DIVISION ORGANIQUE 90								
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE								
Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	*Cnd*	359.980	0	0	61	0	360.041	0
Totaux division organique 90	*Cnd*	**359.980**	**0**	**0**	**61**	**0**	**360.041**	**0**
TOTAUX CHAPITRE V	*Cnd*	**359.980**	**0**	**0**	**61**	**0**	**360.041**	**0**
TOTAL GÉNÉRAL	*Cnd*	**7.536.172**	**0**	**0**	**69.550**	**-81.693**	**7.524.029**	**2.685**
	Cde	**38.729**	**0**	**0**	**363**	**-368**	**38.724**	**0**
	Cdo	**35.526**	**0**	**0**	**270**	**-475**	**35.321**	**0**
	Cv	**113.671**	**0**	**0**	**25.009**	**-23.908**	**114.772**	**0**

CHAPITRE I
Services généraux

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 01 **DOTATION AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**							
								PROGRAMME 1 DOTATION							
								11 - Charges diverses							
01	0	01	01.3	11	29	01	Cnd	Dotation au Parlement de la Communauté française	22.820	-	-	1.500	-	24.320	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	22.820	0	0	1.500	0	24.320	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	22.820	0	0	1.500	0	24.320	0
								PROGRAMME 2 MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
								20 - Fonctionnement							
01	1	01	01.0	20	45	01	Cnd	Dotation au service du Médiateur	-	-	-	1.200	-	1.200	-
								Totaux activité 20							
								Cnd	0	0	0	1.200	0	1.200	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	0	0	0	1.200	0	1.200	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01							
								Cnd	**22.820**	**0**	**0**	**2.700**	**0**	**25.520**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 06 **CABINETS MINISTÉRIELS**							
								PROGRAMME 0 GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
								01 - Cabinet de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale							
01	0	06	11.0	01	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre-Présidente	117	-	-	-	-	117	-
01	0	06	11.0	01	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4.392	-	-	-	-342	4.050	-
01	0	06	11.0	01	66	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	230	-	-	-	-	230	-
01	0	06	12.0	01	81	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	-	-	-	-	13	-
01	0	06	12.0	01	84	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	12.1	01	23	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	1.015	-70	-	-	-	945	-
01	0	06	12.2	01	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet, y compris créances années antérieures (nouveau)	-	70	-	-	-	70	-
01	0	06	74.0	01	42	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	429	-	-	-	-	429	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	6.196	0	0	0	-342	5.854	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								02 - Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales							
02	0	06	11.0	02	58	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	117	-	-	-	-	117	-
02	0	06	11.0	02	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.690	-	-	-	-155	2.535	-
02	0	06	11.0	02	67	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	143	-	-	-	-	143	-
02	0	06	12.0	02	82	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	-	-	-	-	13	-
02	0	06	12.0	02	85	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
02	0	06	12.1	02	24	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	574	-	-	-	-	574	-
02	0	06	74.0	02	43	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	180	-	-	-	-	180	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	3.717	0	0	0	-155	3.562	0
								03 - Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances							
03	0	06	11.0	03	59	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-
03	0	06	11.0	03	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.852	-	-	-	-199	1.653	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
03	0	06	11.0	03	68	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	150	-	-	-	-	150	-
03	0	06	12.0	03	83	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	-	-	-	-	13	-
03	0	06	12.0	03	86	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
03	0	06	12.1	03	25	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	575	-	-	-	-	575	-
03	0	06	74.0	03	44	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	60	-	-	-	-	60	-
								Totaux activité 03							
								Cnd	2.650	0	0	0	-199	2.451	0
								04 - Cabinet du Ministre de la Fonction publique et des Sports							
04	0	06	11.0	04	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	117	-	-	-	-	117	-
04	0	06	11.0	04	63	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.678	-	-	-	-220	1.458	-
04	0	06	11.0	04	69	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	73	-	-	-	-	73	-
04	0	06	12.0	04	84	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	-	-	-	-	13	-
04	0	06	12.0	04	87	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
04	0	06	12.1	04	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	300	-27	-	50	-	323	-
04	0	06	12.2	04	29	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures (nouveau)	-	27	-	-	-	27	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	0	06	74.0	04	45	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	60	-	-	20	-	80	-
								Totaux activité 04							
								Cnd	2.241	0	0	70	-220	2.091	0
								05 - Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse							
05	0	06	11.0	05	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	117	-	-	-	-	117	-
05	0	06	11.0	05	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.970	-	-	-	-73	1.897	-
05	0	06	11.0	05	70	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	60	-	-	-	-6	54	-
05	0	06	12.0	05	85	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	-	-	-	-	13	-
05	0	06	12.0	05	88	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
05	0	06	12.1	05	27	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	373	-	-	-	-43	330	-
05	0	06	12.2	05	30	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet y compris créances années antérieures (nouveau)	-	39	-	-	-	39	-
05	0	06	74.0	05	46	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	129	-39	-	-	-25	65	-
05	0	06	74.0	05	49	7422	Cnd	Frais de premier établissement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 05							
								Cnd	2.662	0	0	0	-147	2.515	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								06 - Cabinet de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé							
06	0	06	11.0	06	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	117	-	-	-	-	117	-
06	0	06	11.0	06	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.850	-	-	-	-40	1.810	-
06	0	06	11.0	06	71	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	11	-	-	-	-	11	-
06	0	06	12.0	06	86	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	13	-	-	-	-	13	-
06	0	06	12.0	06	89	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	-	-	-	-	-	-
06	0	06	12.1	06	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnemnet du cabinet	626	-	-	-	-96	530	-
06	0	06	74.0	06	47	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	150	-	-	-	-50	100	-
								Totaux activité 06							
								Cnd	2.767	0	0	0	-186	2.581	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	20.233	0	0	70	-1.249	19.054	0
								PROGRAMME 1 CABINET DU MINISTRE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES							
								11 - Personnel							
01	0	06	11.0	11	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	0	06	11.0	11	70	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet et allocations diverses	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								12 - Biens et services							
01	0	06	12.0	12	86	1211	Cnd	Charges liées au siège du gouvernement de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	12.1	12	34	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								13 - Installations - loyers							
01	0	06	12.0	13	93	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								14 - Équipement							
01	0	06	74.0	14	55	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	74.0	14	58	7422	Cnd	Frais de premier établissement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 14							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 2 CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS							
								21 - Personnel							
01	0	06	11.0	21	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.0	21	80	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel de cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 21							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								22 - Biens et services							
01	0	06	12.1	22	44	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 22							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								23 - Installations - loyers							
01	0	06	12.0	23	06	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 23							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								24 - Équipement							
01	0	06	74.0	24	65	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	74.0	24	68	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 24							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 3 CABINET DU MINISTRE DE L'ENFANCE, CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, DE L'ACCUEIL ET DES MISSIONS CONFIÉES À L'ONE							
								31 - Personnel							
01	0	06	11.0	31	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.0	31	90	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.0	31	93	112	Cnd	Provision pour cotisation de la pension du Ministre y compris années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.0	31	96	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								32 - Biens et services							
01	0	06	12.1	32	54	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 32							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								33 - Installations - loyers							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	0	06	12.0	33	16	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet, en ce compris les charges liées à leur occupation	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 33							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								34 - Équipement							
01	0	06	12.0	34	17	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers et charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments y compris des dépenses relatives aux années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	74.0	34	75	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	74.0	34	78	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 34							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 4 CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL							
								41 - Personnel							
01	0	06	11.0	41	97	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.0	41	03	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 41							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								42 - Biens et services							
01	0	06	12.1	42	64	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 42							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								43 - Installations - loyers							
01	0	06	12.0	43	26	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 43							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								44 - Équipement							
01	0	06	74.0	44	85	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	74.0	44	88	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 44							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 5 CABINET DU MINISTRE DU BUDGET							
								51 - Personnel							
01	0	06	11.0	51	10	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.0	51	13	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 51							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								52 - Biens et services							
01	0	06	12.0	52	38	1211	Cnd	Frais de premier établissement et de réappropriation du cabinet du Ministre du Budget (travaux et fournitures pour l'aménagement des locaux, frais de déménagement, etc.)	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	12.1	52	74	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 52							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								53 - Installations - loyers							
01	0	06	12.0	53	36	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 53							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								54 - Équipement							
01	0	06	74.0	54	95	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	74.0	54	01	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 54							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 6 CABINET DU MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL							
								61 - Personnel							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	0	06	11.0	61	20	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.0	61	23	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 61							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								62 - Biens et services							
01	0	06	12.1	62	84	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 62							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								63 - Installations - loyers							
01	0	06	12.0	63	46	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 63							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								64 - Équipement							
01	0	06	74.0	64	08	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	74.0	64	11	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 64							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 6							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 7 CABINET DE LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE							
								71 - Personnel							
01	0	06	11.0	71	30	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.0	71	33	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 71							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								72 - Biens et services							
01	0	06	12.0	72	58	1211	Cnd	Frais de première installation	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	12.1	72	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 72							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								73 - Installations - loyers							
01	0	06	12.0	73	56	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 73							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								74 - Équipement							
01	0	06	74.0	74	18	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	0	06	74.0	74	21	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 74							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 7							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 8							
								CABINET DE LA MINISTRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE ET DE LA SANTÉ							
								81 - Personnel							
01	0	06	11.0	81	40	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.0	81	43	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	11.0	81	46	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 81							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								82 - Biens et services							
01	0	06	12.1	82	07	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	12.2	82	10	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 82							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								83 - Installations - loyers							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	0	06	12.0	83	66	1212 1213	Cnd	Loyers des biens immobiliers des divers services du cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et les indemnités dues à la Régie des Bâtiments)	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	12.0	83	69	1211	Cnd	Frais de première installation	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 83							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								84 - Équipement							
01	0	06	74.0	84	28	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-
01	0	06	74.0	84	31	7422	Cnd	Frais de premier établissement	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 84							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 8							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
								91 - Loyers - Frais de fonctionnement							
01	6	06	01.0	91	57	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	40	-	-	-	-40	-	-
01	6	06	11.0	91	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-
01	6	06	12.0	91	59	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	300	-	-	-	-	300	-
01	6	06	12.0	91	62	1211	Cnd	Charges liées aux cabinets dissous	105	-	-	-	-105	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	6	06	12.0	91	65	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation (nouveau)	80	-	-	-	-	80	-
01	6	06	12.0	91	68	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	888	-	-	-	-	888	-
01	6	06	12.0	91	74	1212 1213	Cnd	Loyers des sites extérieurs - Cabinets	2.238	-	-	-	-232	2.006	-
01	6	06	12.0	91	77	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	270	-	-	-	-	270	-
								Totaux activité 91							
								Cnd	3.921	0	0	0	-377	3.544	0
								92 - Dépenses en relation avec le secrétariat du Gouvernement							
01	7	06	11.0	92	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	-	-	-	-	-	-	-
01	7	06	12.0	92	60	1211	Cnd	Charges liées au secrétariat du Gouvernement	-	-	-	-	-	-	-
01	7	06	74.0	92	36	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 92							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 9							
								Cnd	3.921	0	0	0	-377	3.544	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06							
								Cnd	**24.154**	**0**	**0**	**70**	**-1.626**	**22.598**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 10 **SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Loyers							
01	7	10	12.0	01	92	1212 1213	Cnd	Loyers et charges locatives	450	-	-	-	-450	-	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	450	0	0	0	-450	0	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	450	0	0	0	-450	0	0
								PROGRAMME 1 MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
								11 - Fonctionnement							
01	7	10	01.0	11	85	01	Cnd	Dotation au Service du Médiateur	1.200	-	-	-	-1.200	-	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	1.200	0	0	0	-1.200	0	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	1.200	0	0	0	-1.200	0	0
								PROGRAMME 2 INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES							
								21 - Fonctionnement							
01	7	10	01.0	21	95	01 1211	Cnd	Dotation à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	82	-	-	-	-82	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 21							
								Cnd	82	0	0	0	-82	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	82	0	0	0	-82	0	0
								PROGRAMME 3							
								CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT							
								31 - Frais de fonctionnement des Commissaires							
01	0	10	01.0	31	08	01	Cnd	Provision pour la création du Corps interministériel des commissaires du Gouvernement	-	-	-	-	-	-	-
01	0	10	11.0	31	10	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunération du personnel autre que statutaire	600	-	-	-	-600	-	-
01	0	10	12.0	31	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	95	-	-	-	-95	-	-
01	0	10	74.0	31	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	-	-	-	-10	-	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	705	0	0	0	-705	0	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	705	0	0	0	-705	0	0
								PROGRAMME 4							
								CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE							
								41 - Frais de fonctionnement							
01	0	10	11.0	41	11	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités des agents du SACM	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	0	10	11.0	41	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des articles 26 (agents mis à disposition des Ministres sortants de charge)	-	-	-	-	-	-	-
01	0	10	11.0	41	17	1112 112 1131	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	-	-	-	-	-	-	-
01	0	10	12.0	41	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70	-	-	-	-70	-	-
01	0	10	12.0	41	23	1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages des services (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements)	-	-	-	-	-	-	-
01	7	10	12.0	41	41	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	243	-	-	-	-243	-	-
01	0	10	12.2	41	01	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le développement de projets relatifs à la société de la connaissance	190	-	-	-	-190	-	-
01	0	10	74.0	41	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	30	-	-	-	-30	-	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	533	0	0	0	-533	0	0
								42 - Loterie nationale							
01	0	10	01.0	42	19	01 33	Cv	Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.718	-	-	-	-23.718	-	-
								Totaux activité 42							
								Cv	23.718	0	0	0	-23.718	0	0
								43 - Autonomie des personnes du 3ème âge							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	0	10	01.0	43	20	01	Cnd	Réponse francophone coordonnée aux problèmes de la perte d'autonomie des personnes âgées	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 43							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	533	0	0	0	-533	0	0
								Cv	23.718	0	0	0	-23.718	0	0
								PROGRAMME 5 SERVICE D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS							
								51 - Dépenses de personnel							
01	8	10	11.0	51	21	1211	Cnd	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement (nouveau)	15	-	-	-	-	15	-
01	8	10	11.0	51	24	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel (nouveau)	1.846	-	-	-	-1.546	300	-
01	8	10	11.0	51	27	1111 1112 112 1131	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous (nouveau)	300	-	-	-	-300	-	-
01	8	10	11.0	51	30	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)	70	-	-	-	-54	16	-
01	8	10	11.0	51	33	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel de la Communauté française (nouveau)	200	-	-	-	-200	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	8	10	11.0	51	36	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement des Articles 26 (agents mis à disposition des Ministres sortant de charge) (nouveau)	825	-	-	-	-825	-	-
								Totaux activité 51							
								Cnd	3.256	0	0	0	-2.925	331	0
								52 - Frais de fonctionnement							
01	8	10	12.0	52	40	1211	Cnd	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie (nouveau)	50	-	-	-	-	50	-
01	8	10	12.0	52	43	1211	Cnd	Cotisation au MEDEX et à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone (nouveau)	20	-	-	-	-	20	-
01	8	10	12.0	52	46	1212	Cnd	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités, impôts grevant le bâtiment occupé par le SePAC (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
01	8	10	12.0	52	49	1211	Cnd	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc…) (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
01	8	10	12.0	52	52	1211	Cnd	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 juillet 2004 relatif aux cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française et de l'assurance de la protection juridique "Vie professionnelle	10	-	-	-	-	10	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	8	10	12.0	52	55	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du SePAC (nouveau)	45	-	-	-	-	45	-
01	8	10	12.1	52	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement (nouveau)	99	-	-	-	-99	-	-
01	8	10	74.0	52	07	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC (nouveau)	10	-	-	-	-	10	-
01	8	10	74.0	52	10	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique, liées au secrétariat du Gouvernement (nouveau)	23	-	-	-	-23	-	-
								Totaux activité 52							
								Cnd	257	0	0	0	-122	135	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	3.513	0	0	0	-3.047	466	0
								PROGRAMME 6 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT							
								60 - Dépenses en relation avec le secrétariat du Gouvernement : subsistance							
01	8	10	11.0	60	33	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement (nouveau)	-	-	-	300	-	300	-
01	8	10	11.0	60	39	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)	-	-	-	16	-	16	-
								Totaux activité 60							
								Cnd	0	0	0	316	0	316	0
								61 - Diffusion de l'information							
01	7	10	12.0	61	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information (nouveau)	-	-	-	152	-	152	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	7	10	12.1	61	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement (nouveau)		-	-	-	45	-	45	-
01	7	10	74.0	61	19	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales et informatique du secrétariat du Gouvernement (nouveau)		-	-	-	10	-	10	-
								Totaux activité 61								
									Cnd	0	0	0	207	0	207	0
								Totaux programme 6								
									Cnd	0	0	0	523	0	523	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10								
									Cnd	**6.483**	**0**	**0**	**523**	**-6.017**	**989**	**0**
									Cv	**23.718**	**0**	**0**	**0**	**-23.718**	**0**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 11 **AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Dépenses de personnel							
04	1	11	01.0	01	05	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	61	-	-	-	-	61	-
04	1	11	11.0	01	04	1111 1112 112 1131 1133	Cnd	Personnel statutaire	98.022	-	-	-	-382	97.640	-
04	1	11	11.0	01	07	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel autre que statutaire	55.932	-	-	-	-340	55.592	-
04	1	11	11.0	01	10	1132	Cnd	Indemnités de préavis	550	-	-	-	-	550	-
04	1	11	11.0	01	13	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable destiné à la rémunération des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (B)	300	-	-	-	-	300	-
01	1	11	11.0	01	16	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région wallonne relatif à la convention de premier emploi (B)	2.110	-	-	-	-	2.110	-
01	1	11	11.0	01	19	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue d'assurer le paiement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi (B)	1.587	-	-	-	-	1.587	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	1	11	11.0	01	22	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Éducation, Recherche et Formation) (B)	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	11.1	01	25	1111 1112 112 1131 1133	Cnd	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	2.900	-	-	-	-	2.900	-
01	1	11	33.5	01	52	33	Cnd	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures)	67	-	-	-	-	67	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	157.532	0	0	0	-722	156.810	0
								Cv	3.997	0	0	0	0	3.997	0
								02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions							
04	1	11	01.0	02	06	112	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	228	-	-	-	-	228	-
03	1	11	01.0	02	12	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	01.0	02	15	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel	-	-	-	-	-	-	-
03	1	11	01.0	02	18	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	30.852	-	-	-	-10.889	19.963	335
03	1	11	11.3	02	89	112	Cnd	Provision litige contentieux ONSS	814	-	-	-	-	814	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	1	11	12.0	02	08	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française.Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	231	-	-	-	-	231	-
04	1	11	12.0	02	11	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	9.485	-	-	-	-	9.485	-
04	1	11	12.0	02	14	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique	1.099	-	-	-	-	1.099	-
04	1	11	12.0	02	20	1112 1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	4.000	-	-	143	-	4.143	15
04	1	11	12.0	02	26	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.287	-	-	-	-	1.287	-
04	7	11	12.0	02	29	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	12.0	02	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	121	-	-	-	-	121	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	1	11	12.1	02	35	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjours des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	12.2	02	71	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	223	-	-	-	-	223	-
04	1	11	74.0	02	81	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	540	-	-	-	-	540	-
04	1	11	74.0	02	84	7422	Cnd	Dépenses relative aux personnes handicapées	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	48.880	0	0	143	-10.889	38.134	350
								03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique							
04	1	11	12.0	03	09	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	769	-	-	-	-	769	-
04	1	11	12.0	03	12	1211	Cnd	Responsabilité civile objective	37	-	-	-	-	37	-
04	1	11	34.0	03	13	3441	Cnd	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	214	-	-	-	-	214	-
04	1	11	34.0	03	16	3441	Cnd	Indemnité à des tiers	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 03							
								Cnd	1.020	0	0	0	0	1.020	0
								04 - Affaires budgétaires et trésorerie							
03	1	11	12.0	04	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	74	-	-	-	-	74	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
03	1	11	74.0	04	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	-	25	-
								Totaux activité 04							
								Cnd	99	0	0	0	0	99	0
								05 - Action sociale							
04	1	11	12.0	05	11	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	33.0	05	06	33	Cnd	Subventions à l'ASBL Service social	586	-	-	-	-	586	-
04	1	11	74.0	05	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 05							
								Cnd	586	0	0	0	0	586	0
								06 - Médecine du travail							
04	1	11	01.0	06	13	01 1211 7422	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	139	-	-	-	-	139	-
04	1	11	01.0	06	16	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	101	-	-	-	-	101	-
04	1	11	12.3	06	14	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.554	-	-	162	-	1.716	-
04	1	11	12.3	06	17	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à la Médecine du travail du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 06							
								Cnd	1.794	0	0	162	0	1.956	0
								07 - Organismes chargés de la perception de la R.R.T.V.							
00	1	11	41.4	07	03	414	Cnd	Dotation aux organismes paracommunautaires chargés de la perception de la R.R.T.V.	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 07							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								08 - Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil							
03	1	11	01.0	08	12	01	Cnd	Provision pour fin de législature (nouveau)	1.599	-	-	-	-	1.599	-
03	1	11	01.0	08	15	01	Cnd	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne (nouveau)	500	-	-	-	-500	-	-
03	1	11	01.0	08	18	01	Cnd	Provision pour le paiement des cotisations sociales sur le pécule de vacances (nouveau)	10.000	-	-	-	-10.000	-	-
03	1	11	12.0	08	14	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
03	1	11	41.4	08	07	414	Cnd	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	4.945	-	-	-	-	4.945	-
03	1	11	41.4	08	10	414	Cnd	Dotation au Fonds Ecureuil	51.876	-	-	-	-82	51.794	-
03	1	11	41.4	08	13	414	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	49	-	-	1	-	50	-
								Totaux activité 08							
								Cnd	68.969	0	0	1	-10.582	58.388	0
								09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale							
00	1	11	34.4	09	42	3441	Cnd	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 09							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	278.880	0	0	306	-22.193	256.993	350
								Cv	3.997	0	0	0	0	3.997	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 1							
								SECRÉTARIAT GÉNÉRAL							
								11 - Secrétariat général - fonctionnement							
04	1	11	12.0	11	17	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	139	-	-	-	-	139	-
04	1	11	12.2	11	86	1211	Cnd	Dépenses diverses, frais de représentation	25	-	-	-	-	25	-
04	1	11	74.0	11	90	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	-	25	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	189	0	0	0	0	189	0
								12 - Information et recherches							
04	1	11	01.0	12	16	01	Cv	Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	141	-	-	-	-	141	-
01	1	11	12.3	12	14	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	223	-	-	-	-	223	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	223	0	0	0	0	223	0
								Cv	141	0	0	0	0	141	0
								13 - Bibliothèque							
04	1	11	12.0	13	19	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	197	-	-	-	-	197	-
04	1	11	12.3	13	12	1211	Cnd	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	99	-	-	-	-	99	-
04	1	11	74.0	13	92	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 13							
								Cnd	296	0	0	0	0	296	0
								14 - Cinémathèque							
04	1	11	12.0	14	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	203	-	-	-	-	203	-
04	1	11	74.0	14	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	65	-	-	-	-	65	-
								Totaux activité 14							
								Cnd	268	0	0	0	0	268	0
								15 - Centre de documentation							
04	1	11	11.1	15	45	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de mission	4	-	-	-	-	4	-
04	1	11	12.0	15	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	-	-	-	-3	41	-
04	1	11	74.0	15	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3	-	-	-	-	3	-
								Totaux activité 15							
								Cnd	51	0	0	0	-3	48	0
								16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse							
06	1	11	12.0	16	22	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	196	-	-	-	-	196	-
06	1	11	74.0	16	95	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	-	-	-	-	10	-
								Totaux activité 16							
								Cnd	206	0	0	0	0	206	0
								17 - Cellule maltraitance							
06	1	11	12.3	17	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	198	-	-	-	-	198	-
06	1	11	33.0	17	18	33	Cnd	Subventions en faveur de l'aide aux enfants victimes de maltraitances	-	-	-	-	-	-	10
								Totaux activité 17							
								Cnd	198	0	0	0	0	198	10

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								18 - Observatoire des politiques culturelles							
05	1	11	12.0	18	24	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'Observatoire des arts de la scène	-	-	-	-	-	-	-
05	1	11	41.0	18	91	413	Cnd	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	149	-	-	-	-	149	-
								Totaux activité 18							
								Cnd	149	0	0	0	0	149	0
								19 - Conseil de l'éducation aux médias							
15	1	11	12.0	19	28	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Education aux Médias (nouveau)	-	-	-	13	-	13	-
								Totaux activité 19							
								Cnd	0	0	0	13	0	13	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	1.580	0	0	13	-3	1.590	10
								Cv	141	0	0	0	0	141	0
								PROGRAMME 2 FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION							
								21 - Formation							
04	1	11	01.0	21	25	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'Ecole communautaire de l'Administration	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	01.0	21	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	148	-	-	-	-	148	-
04	1	11	01.0	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	118	-	-	-	-	118	-
04	1	11	01.0	21	34	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative (nouveau)	300	-	-	-	-	300	-
04	1	11	01.0	21	37	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement (nouveau)	211	-	-	-	-	211	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	1	11	01.0	21	40	01	Cnd	Modernisation des services publics (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	11.0	21	24	11	Cnd	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	12.0	21	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	12.3	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités du Service général de la Fonction publique	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	41.0	21	94	415	Cnd	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	1.553	-	-	-	-	1.553	-
04	1	11	43.0	21	15	4314 4324	Cnd	Dépenses de personnel en vue de réaliser la formation des agents de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-
04	1	11	74.0	21	03	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	2.330	0	0	0	0	2.330	0
								22 - Recrutement - Sélection							
04	1	11	12.0	22	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	2.330	0	0	0	0	2.330	0
								PROGRAMME 3 INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA WALLONIE-BRUXELLES							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								31 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française							
01	1	11	12.2	31	12	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de rayonnement et de promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend	381	-	-	150	-	531	-
01	1	11	12.2	31	15	1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion, le rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
01	7	11	12.2	31	18	1211	Cnd	Dépenses en relation avec le rayonnement de la Communauté Wallonie-Bruxelles dans le cadre du suivi de la Présidence belge de l'Union européenne et du développement de projets relatifs à la société de la connaissance (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
01	1	11	12.2	31	21	1211	Cnd	Fédéralisme et Communauté (nouveau)	570	-	-	-	-150	420	-
01	1	11	12.2	31	24	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain (nouveau)	330	-	-	-	-213	117	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	1	11	33.0	31	44	33	Cnd	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger	732	-	-	200	-	932	-
01	1	11	33.0	31	47	33	Cnd	Subvention technologie Europe	-	-	-	-	-	-	-
01	1	11	33.0	31	50	33	Cnd	Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté Wallonie-Bruxelles	74	-	-	-	-	74	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	2.087	0	0	350	-363	2.074	0
								32 - Égalité des chances							
01	1	11	12.3	32	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	272	-	-	50	-	322	-
01	1	11	33.0	32	48	33	Cnd	Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	453	-	-	-	-50	403	-
								Totaux activité 32							
								Cnd	725	0	0	50	-50	725	0
								33 - Communauté germanophone							
01	1	11	33.0	33	43	33	Cnd	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	57	-	-	-	-	57	-
								Totaux activité 33							
								Cnd	57	0	0	0	0	57	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								34 - Manifestations diverses							
14	1	11	12.7	34	56	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	50	-	-	-	-	50	-
14	1	11	33.0	34	38	33	Cnd	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	100	-	-	-	-	100	-
								Totaux activité 34							
								Cnd	150	0	0	0	0	150	0
								35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation							
01	1	11	12.0	35	44	1211	Cnd	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	15	-	-	-	-	15	-
								Totaux activité 35							
								Cnd	15	0	0	0	0	15	0
								36 - Loterie nationale							
01	1	11	01.0	36	40	01 33	Cv	Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	-	-	-	23.718	-	23.718	-
								Totaux activité 36							
								Cv	0	0	0	23.718	0	23.718	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	3.034	0	0	400	-413	3.021	0
								Cv	0	0	0	23.718	0	23.718	0
								PROGRAMME 4 AUDIT ET QUALITÉ DU FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
								41 - Audit et qualité du Département							
34	1	11	01.0	41	45	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'audit du Département (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
34	1	11	01.0	41	48	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de promotion de la qualité du Département (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS							
								50 - Charges liées aux cabinets dissous							
01	1	11	11.0	50	53	1112 112 1131	Cnd	Charges du personnel liées aux cabinets dissous (nouveau)	-	-	-	1.469	-	1.469	-
01	8	11	11.0	50	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge (nouveau)	-	-	-	1.111	-	1.111	-
01	1	11	12.0	50	59	1211	Cnd	Charges liées aux cabinets dissous (nouveau)	-	-	-	198	-	198	-
								Totaux activité 50							
								Cnd	0	0	0	2.778	0	2.778	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	0	0	0	2.778	0	2.778	0
								PROGRAMME 6 INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES							
								60 - Fonctionnement							
01	1	11	01.0	60	64	01 1211	Cnd	Dotation à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises IFPME (nouveau)	-	-	-	82	-	82	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 60							
								Cnd	0	0	0	82	0	82	0
								Totaux programme 6							
								Cnd	0	0	0	82	0	82	0
								PROGRAMME 7 CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT							
								70 - Frais de fonctionnement des Commissaires							
01	1	11	11.0	70	76	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunération du personnel autre que statutaire (nouveau)	-	-	-	587	-	587	13
01	1	11	12.0	70	76	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)	-	-	-	95	-	95	-
01	1	11	12.0	70	91	1212 1213	Cnd	Loyers (nouveau)	-	-	-	450	-	450	-
01	1	11	74.0	70	52	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	-	-	-	10	-	10	-
								Totaux activité 70							
								Cnd	0	0	0	1.142	0	1.142	13
								Totaux programme 7							
								Cnd	0	0	0	1.142	0	1.142	13
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11							
								Cnd	**285.824**	**0**	**0**	**4.721**	**-22.609**	**267.936**	**373**
								Cv	**4.138**	**0**	**0**	**23.718**	**0**	**27.856**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 12 **INFORMATIQUE**							
								PROGRAMME 1 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE							
								11 - Conventions d'achat et de service en informatique et bureautique - conventions GIEI							
04	4	12	01.0	11	42	01	Cnd	Comptage des élèves	-	-	-	-	-	-	-
04	4	12	01.0	11	45	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées au développement de l'application G.R.H. (gestion des ressources humaines)	-	-	-	-	-	-	-
04	4	12	12.0	11	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
04	4	12	12.0	11	53	1211 1213	Cnd	Location de matériel informatique	-	-	-	-	-	-	-
04	4	12	74.0	11	20	7422	Cnd	Achat de matériel informatique	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								12 - Centre de traitement de l'information							
04	4	12	12.0	12	45	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
04	4	12	12.0	12	48	1211	Cnd	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services, y compris en relation avec le contrôle de l'obligation scolaire, y compris dépenses arriérées (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
04	4	12	74.0	12	21	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								13 - Statistiques							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	4	12	12.0	13	46	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
04	4	12	74.0	13	22	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles							
04	4	12	41.0	14	17	414	Cnd	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	23.131	-	-	-	-	23.131	-
								Totaux activité 14							
								Cnd	23.131	0	0	0	0	23.131	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	23.131	0	0	0	0	23.131	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12							
								Cnd	**23.131**	**0**	**0**	**0**	**0**	**23.131**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 13 **GESTION DES IMMEUBLES**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Biens, services et indemnités							
01	6	13	12.2	01	21	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. Fourniture de biens et de services	5	-	-	-	-	5	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	5	0	0	0	0	5	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	5	0	0	0	0	5	0
								PROGRAMME 1 IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
								11 - Gestion des immeubles de la Communauté française							
01	6	13	12.3	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	82	-	-	-	-	82	-
01	6	13	72.3	11	19	721 7422	Cnd	Achats de terrains et de bâtiments ; construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-
01	6	13	72.3	11	22	721 7422	Cnd	Achats de terrains et de bâtiments; construction, aménagement et premier équipement de bâtiments, y compris années antérieures.	-	-	-	-	-	-	-
01	6	13	72.3	11	25	721 7422	Cde	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	508	-	-	-	-	508	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	6	13	72.3	11	25	721 7422	Cdo	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	508	-	-	-	-	508	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	82	0	0	0	0	82	0
								Cde	508	0	0	0	0	508	0
								Cdo	508	0	0	0	0	508	0
								12 - Loyers et énergie							
01	6	13	12.0	12	78	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-	-	-	-	-	-	-
01	6	13	12.0	12	87	1212 1213	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments	7.397	-	-	180	-	7.577	-
01	6	13	12.0	12	90	125	Cnd	Taxe régionale et mainmorte	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	7.397	0	0	180	0	7.577	0
								13 - Biens, services, assurances							
01	6	13	12.0	13	91	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	44	-	-	-	-19	25	-
01	6	13	12.0	13	94	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
01	6	13	12.2	13	39	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	348	-	-	19	-	367	-
01	6	13	12.2	13	42	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurances, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 13							
								Cnd	392	0	0	19	-19	392	0
								14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française							
01	6	13	22.2	14	27	215	Cde	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre" (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
01	6	13	22.2	14	27	215	Cdo	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre" (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
01	6	13	22.2	14	30	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	2.028	-	-	-	-180	1.848	-
01	6	13	22.2	14	33	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surlet de Chokier"	985	-	-	-	-	985	-
01	6	13	22.2	14	36	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	1.109	-	-	-	-	1.109	-
01	6	13	22.2	14	39	215	Cnd	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	113	-	-	-	-	113	-
01	6	13	71.0	14	23	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	2.103	-	-	-	-	2.103	-
01	6	13	71.0	14	26	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surlet de Chokier"	1.411	-	-	-	-	1.411	-
01	6	13	71.0	14	29	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	2.152	-	-	-	-	2.152	-
01	6	13	71.0	14	32	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	171	-	-	-	-	171	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	6	13	71.0	14	35	917	Cnd	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse de Charleroi, y compris créances années antérieures		-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 14								
									Cnd	10.072	0	0	0	-180	9.892	0
									Cde	0	0	0	0	0	0	0
									Cdo	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 1								
									Cnd	17.943	0	0	199	-199	17.943	0
									Cde	508	0	0	0	0	508	0
									Cdo	508	0	0	0	0	508	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13								
									Cnd	**17.948**	**0**	**0**	**199**	**-199**	**17.948**	**0**
									Cde	**508**	**0**	**0**	**0**	**0**	**508**	**0**
									Cdo	**508**	**0**	**0**	**0**	**0**	**508**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 14							
								RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN							
								PROGRAMME 1							
								RELATIONS INTERNATIONALES							
								11 - Commissariat général aux Relations internationales							
02	1	14	41.0	11	68	414	Cnd	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales	32.070	-	-	-	-2.132	29.938	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	32.070	0	0	0	-2.132	29.938	0
								12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales							
02	1	14	12.7	12	18	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	100	-	-	-	-	100	-
02	1	14	12.7	12	21	1211	Cv	Crédit variable relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	33.0	12	97	33	Cnd	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	100	-	-	-	-	100	-
02	1	14	33.0	12	03	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de l'exposition universelle d'Hanovre	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	33.0	12	06	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de l'exposition universelle d'Aichi	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	33.0	12	09	33	Cnd	Subventions pour l'organisation de la conférence sur le fédéralisme	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	52.1	12	01	521	Cnd	Subventions d'équipement et de travaux	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	200	0	0	0	0	200	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								13 - Intervention en faveur de la Cocof							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
02	1	14	45.0	13	09	451	Cnd	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	310	-	-	-	-	310	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	310	0	0	0	0	310	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	32.580	0	0	0	-2.132	30.448	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 2 ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN							
								20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit							
02	1	14	12.0	20	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	50	-	-	-	-	50	-
								Totaux activité 20							
								Cnd	50	0	0	0	0	50	0
								22 - Actions et études diverses							
02	1	14	01.0	22	10	1211	Cde	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	01.0	22	10	1211	Cdo	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	01.0	22	13	1211	Cde	Informatisation de la cellule FSE	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	01.0	22	13	1211	Cdo	Informatisation de la cellule FSE	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	01.0	22	16	01	Cde	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	01.0	22	16	01	Cdo	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	41.0	22	79	414	Cnd	Dotation à l'agence FSE	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 22							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Cde	0	0	0	0	0	0	0
								Cdo	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	50	0	0	0	0	50	0
								Cde	0	0	0	0	0	0	0
								Cdo	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 3 DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT							
								30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens							
02	1	14	01.0	30	24	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	30	-	-	-	-	30	-
02	1	14	12.0	30	20	1211	Cnd	Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales	37	-	-	-	-	37	-
02	1	14	33.0	30	30	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement	-	-	-	-	-	-	-
02	1	14	33.0	30	33	1211 353 354	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales	140	-	-	-	-	140	-
02	1	14	35.0	30	33	354	Cnd	Subvention à l'Académie internationale des Sciences et de l'Éducation	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
02	1	14	35.4	30	53	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	52	-	-	-	-	52	-
								Totaux activité 30							
								Cnd	259	0	0	0	0	259	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	259	0	0	0	0	259	0
								PROGRAMME 4 PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE							
								41 - Services extérieurs de promotion internationale							
52	1	14	12.0	41	31	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
52	1	14	12.0	41	34	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
52	1	14	74.0	41	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles-Théâtre (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14							
								Cnd	**32.889**	**0**	**0**	**0**	**-2.132**	**30.757**	**0**
								Cde	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
								Cdo	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
								Cv	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								TOTAUX CHAPITRE I								
									Cnd	413.249	0	0	8.213	-32.583	388.879	373
									Cde	508	0	0	0	0	508	0
									Cdo	508	0	0	0	0	508	0
									Cv	27.856	0	0	23.718	-23.718	27.856	0

CHAPITRE II

Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 15 **INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Subsistance administration							
05	6	15	12.0	01	18	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	5	-	5	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	0	0	0	5	0	5	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	0	0	0	5	0	5	0
								PROGRAMME 1 CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES							
								12 - Hôpitaux universitaires							
06	6	15	41.3	12	89	3111	Cnd	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	65	-	-	-	-	65	-
06	6	15	61.3	12	84	5111	Cde	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.278	-	-	-	-	1.278	-
06	6	15	61.3	12	84	5111	Cdo	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.278	400	-	-	-	1.678	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	65	0	0	0	0	65	0
								Cde	1.278	0	0	0	0	1.278	0
								Cdo	1.278	400	0	0	0	1.678	0
								13 - Aide à la Jeunesse							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
06	6	15	72.0	13	85	721 7422	Cde	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.350	-	-	-	-	2.350	-
06	6	15	72.0	13	85	721 7422	Cdo	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.350	-400	-	-	-	1.950	-
								Totaux activité 13							
								Cde	2.350	0	0	0	0	2.350	0
								Cdo	2.350	-400	0	0	0	1.950	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	65	0	0	0	0	65	0
								Cde	3.628	0	0	0	0	3.628	0
								Cdo	3.628	0	0	0	0	3.628	0
								PROGRAMME 2 CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE							
								21 - Charges d'emprunt							
05	6	15	21.0	21	22	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	199	-	-	-	-	199	-
05	6	15	63.2	21	87	911	Cnd	Charges d'amortissements (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	2.393	-	-	-	-	2.393	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	2.592	0	0	0	0	2.592	0
								22 - Musées							
05	6	15	52.4	22	34	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	6	15	52.4	22	34	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	106	-	-	-	-	106	-
05	6	15	52.4	22	37	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-
05	6	15	52.4	22	37	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	176	-	-	-	-	176	-
								Totaux activité 22							
								Cde	0	0	0	0	0	0	0
								Cdo	282	0	0	0	0	282	0
								23 - Infrastructures culturelles							
05	6	15	01.0	23	38	721 7422 6341	Cv	Crédit variable pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)	2.335	-	-	-	-	2.335	-
05	6	15	63.4	23	37	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	3.800	-13	-	-	-	3.787	-
05	6	15	63.4	23	37	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	3.200	-	-	-	-200	3.000	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	6	15	63.4	23	40	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	135	13	-	-	-	148	-
05	6	15	63.4	23	40	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	45	-	-	-	-	45	-
05	6	15	72.4	23	21	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.374	619	-	-	-5	1.988	-
05	6	15	72.4	23	21	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.655	-121	-	-	-	1.534	-
05	6	15	72.4	23	24	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	5.593	-165	-	-	-	5.428	-
05	6	15	72.4	23	24	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	5.900	-320	-	-	-	5.580	-
05	6	15	72.4	23	27	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	1.454	-590	-	-	-	864	-
05	6	15	72.4	23	27	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	1.138	-50	-	-	-5	1.083	-
05	6	15	72.6	23	93	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	185	136	-	-	-	321	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	6	15	72.6	23	93	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	225	491	-	-	-	716	-
05	6	15	72.6	23	96	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-
05	6	15	72.6	23	96	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-
05	6	15	72.6	23	02	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-
05	6	15	72.6	23	02	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 23							
								Cde	12.541	0	0	0	-5	12.536	0
								Cdo	12.163	0	0	0	-205	11.958	0
								Cv	2.335	0	0	0	0	2.335	0
								24 - Défense et mise en valeur de l'architecture							
05	6	15	12.3	24	31	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	65	-	-	-	-	65	-
05	6	15	33.2	24	96	33	Cnd	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	65	-	-	-	-	65	-
								Totaux activité 24							
								Cnd	130	0	0	0	0	130	0
								25 - Orangerie de Seneffe							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	6	15	52.4	25	49	521	Cde	Subvention en capital de l'Orangerie de Seneffe - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-
05	6	15	52.4	25	49	521	Cdo	Subvention en capital de l'Orangerie de Seneffe - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 25							
								Cde	0	0	0	0	0	0	0
								Cdo	0	0	0	0	0	0	0
								26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles							
05	6	15	52.1	26	42	521	Cnd	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	1.005	-	-	-	-	1.005	-
								Totaux activité 26							
								Cnd	1.005	0	0	0	0	1.005	0
								27 - Maison de jeunes							
05	5	15	52.1	27	46	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-
05	6	15	52.1	27	46	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-
05	6	15	52.1	27	49	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-
05	6	15	52.1	27	49	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 27							
								Cde	0	0	0	0	0	0	0
								Cdo	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	3.727	0	0	0	0	3.727	0
								Cde	12.541	0	0	0	-5	12.536	0
								Cdo	12.445	0	0	0	-205	12.240	0
								Cv	2.335	0	0	0	0	2.335	0
								PROGRAMME 3 CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT							
								31 - Charges d'emprunt							
04	6	15	21.0	31	35	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	76	-	-	-	-	76	-
04	6	15	63.2	31	03	6321	Cnd	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	375	-	-	-	-	375	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	451	0	0	0	0	451	0
								32 - Centres sportifs							
04	6	15	72.5	32	75	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	300	-	-	-	-122	178	-
04	6	15	72.5	32	75	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	300	-	-	-	-80	220	-
04	6	15	72.5	32	78	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	4.549	-	-	363	-	4.912	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	6	15	72.5	32	78	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	4.549	-	-	270	-	4.819	-
04	6	15	72.5	32	81	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	490	-	-	-	-241	249	-
04	6	15	72.5	32	81	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	490	-	-	-	-190	300	-
								Totaux activité 32							
								Cde	5.339	0	0	363	-363	5.339	0
								Cdo	5.339	0	0	270	-270	5.339	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	451	0	0	0	0	451	0
								Cde	5.339	0	0	363	-363	5.339	0
								Cdo	5.339	0	0	270	-270	5.339	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15							
								Cnd	**4.243**	**0**	**0**	**5**	**0**	**4.248**	**0**
								Cde	**21.508**	**0**	**0**	**363**	**-368**	**21.503**	**0**
								Cdo	**21.412**	**0**	**0**	**270**	**-475**	**21.207**	**0**
								Cv	**2.335**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2.335**	**0**
								Dont Région bruxelloise							
								Cde	2.079	-577	0	0	-241	1.261	0
								Cdo	1.849	-50	0	0	-195	1.604	0
								Dont Région de langue française							
								Cde	13.942	-178	0	363	0	14.127	0
								Cdo	13.755	-320	0	270	-200	13.505	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 16 **SANTÉ**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Biens et services							
06	5	16	12.0	01	45	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	35	-	-	17	-	52	-
06	5	16	12.2	01	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé : réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel	37	-	-	-	-17	20	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	72	0	0	17	-17	72	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	72	0	0	17	-17	72	0
								PROGRAMME 1 INTERVENTIONS DIVERSES							
								11 - Accords de coopération							
06	5	16	12.3	11	48	1211	Cnd	Dépenses relatives aux accords de coopération	83	-	-	-	-23	60	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	83	0	0	0	-23	60	0
								12 - Académie royale de médecine de Belgique							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
06	5	16	33.0	12	54	1211	Cnd	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	104	-	-	-	-	104	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	104	0	0	0	0	104	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	187	0	0	0	-23	164	0
								PROGRAMME 2 MÉDECINE PRÉVENTIVE							
								21 - Subventions en matière de promotion de la santé							
06	5	16	33.0	21	66	33	Cnd	Subventions organismes agréés	2.508	-9	-	-	-	2.499	-
06	5	16	33.0	21	69	33	Cnd	Actions et recherches en promotion de la santé	3.686	-	-	-	-887	2.799	-
06	5	16	33.0	21	72	33	Cnd	Subventions à l'initiative du Gouvernement de la Communauté française	369	-	-	-	-100	269	-
06	5	16	33.0	21	75	33	Cnd	Subventions en faveur de la promotion de la santé	248	-	-	-	-	248	-
06	5	16	33.0	21	78	33	Cnd	Politique locale de promotion de la santé	225	-	-	-	-	225	-
06	5	16	33.0	21	84	33	Cnd	Subventions aux organismes agréés y compris créances années antérieures (nouveau)	-	9	-	-	-	9	-
06	5	16	43.0	21	53	4312 4322	Cnd	Politique locale de promotion de la santé	225	-	-	-	-	225	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	7.261	0	0	0	-987	6.274	0
								22 - Actions en matière de protection de la santé							
06	5	16	12.3	22	65	1211	Cnd	Programme de vaccination	3.200	-	-	-	-	3.200	-
06	5	16	12.3	22	68	1211	Cnd	Programme de vaccination, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
04	5	16	12.3	22	74	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif	521	-	-	-	-	521	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
06	5	16	33.0	22	61	33	Cnd	Promotion de la santé par le sport et contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	-	-	-	-	-	-	-
06	5	16	33.1	22	91	33	Cnd	Prévention du cancer	905	-	-	-	-	905	-
06	5	16	33.1	22	94	33	Cnd	Prévention de la tuberculose	1.296	-	-	-	-	1.296	-
06	5	16	33.1	22	97	33	Cnd	Prévention des anomalies métaboliques	675	-	-	-	-	675	5
06	5	16	33.1	22	03	33	Cnd	Prévention du cancer, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
06	5	16	33.1	22	09	33	Cnd	Prévention des maladies cardio-vasculaires	180	-	-	-	-	180	-
06	5	16	33.1	22	12	33	Cnd	Prévention du sida	566	-	-	800	-	1.366	-
06	5	16	41.0	22	42	454	Cnd	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur	834	-	-	-	-	834	-
06	5	16	52.4	22	70	521	Cnd	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé	-	-	-	8	-	8	-
06	5	16	74.0	22	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	8.177	0	0	808	0	8.985	5
								23 - Interventions diverses en matière de santé							
06	5	16	12.4	23	93	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'éducation sanitaire et de promotion de la santé	188	-	-	-	-	188	-
06	5	16	33.3	23	64	33	Cnd	Recherche en médecine préventive et promotion de la santé	-	-	-	-	-	-	-
06	5	16	33.3	23	67	33	Cnd	Etudes et recherches dans le domaine de la promotion de la santé	526	-	-	-	-8	518	-
06	5	16	33.3	23	70	33	Cnd	Subventions au programme de transition professionnelle	13	-	-	-	-	13	-
								Totaux activité 23							
								Cnd	727	0	0	0	-8	719	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 2							
								Cnd	16.165	0	0	808	-995	15.978	5
								PROGRAMME 3 PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE							
								31 - Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole							
06	5	16	33.0	31	70	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services libres	8.793	-	-	269	-	9.062	777
06	5	16	43.0	31	63	4316 4323	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés	6.289	-	-	160	-	6.449	-
06	5	16	43.0	31	66	4316 4323	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	15.082	0	0	429	0	15.511	777
								32 - Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole							
06	5	16	33.0	32	71	33	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	408	-	-	-	-250	158	-
06	5	16	43.0	32	64	4314 4324	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur officiel subventionné)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 32							
								Cnd	408	0	0	0	-250	158	0
								33 - Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables							
06	5	16	12.0	33	77	1211	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école	93	-50	-	-	-	43	-
06	5	16	33.0	33	72	33	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la Promotion de la Santé à l'Ecole (nouveau)	-	50	-	-	-	50	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
06	5	16	52.1	33	76	521	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	5	-	-	-	-	5	-
06	5	16	63.0	33	51	6311 6321	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	5	-	-	-	-	5	-
06	5	16	74.0	33	53	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	-	-	-	-	50	-
								Totaux activité 33							
								Cnd	153	0	0	0	0	153	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	15.643	0	0	429	-250	15.822	777
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16							
								Cnd	**32.067**	**0**	**0**	**1.254**	**-1.285**	**32.036**	**782**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 17 **AIDE À LA JEUNESSE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Fonctionnement de divers services							
06	5	17	12.0	01	72	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	124	-	-	64	-	188	-
06	5	17	12.0	01	75	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2.252	-	-	163	-	2.415	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	2.376	0	0	227	0	2.603	0
								02 - Énergie							
06	5	17	12.0	02	79	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	853	-	-	-	-	853	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	853	0	0	0	0	853	0
								03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
06	5	17	12.2	03	61	1211	Cnd	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	5	-	-	-	-	5	-
06	5	17	12.3	03	70	1211	Cnd	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse et au Centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et au Centre d'Everberg	1.368	-	-	70	-	1.438	-
								Totaux activité 03							
								Cnd	1.373	0	0	70	0	1.443	0
								04 - Formation							
06	5	17	12.3	04	74	1211	Cnd	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	164	-	-	-	-	164	-
								Totaux activité 04							
								Cnd	164	0	0	0	0	164	0
								05 - Achat de matériel							
06	5	17	74.0	05	52	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	357	-	-	-	-	357	-
06	5	17	74.0	05	55	7422	Cnd	Dépenses inhérentes à l'acquisition de matériel durable	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 05							
								Cnd	357	0	0	0	0	357	0
								07 - Provision							
06	5	17	01.0	07	76	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 07							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 0							
								Cnd	5.123	0	0	297	0	5.420	0
								PROGRAMME 1 JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS							
								11 - Prévention générale							
06	5	17	12.3	11	84	1211	Cnd	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	32	-	-	-	-	32	-
06	5	17	12.3	11	87	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	92	-	-	-	-	92	-
06	5	17	12.3	11	93	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	156	-	-	-	-9	147	9
06	5	17	12.7	11	07	1211	Cnd	Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques	50	-	-	-	-	50	-
06	5	17	33.0	11	01	33	Cnd	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	887	-	-	-	-	887	-
06	5	17	33.0	11	04	33	Cnd	Subventions aux actions menées dans le cadre de l'opération "Eté-jeunes"	-	-	-	-	-	-	-
06	5	17	33.1	11	13	33	Cnd	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	191	-191	-	-	-	-	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	1.408	-191	0	0	-9	1.208	9
								12 - Initiatives locales							
06	5	17	12.7	12	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	56	-	-	-	-	56	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
06	5	17	33.1	12	26	33	Cnd	Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	594	591	-	-	-	1.185	-
06	5	17	33.1	12	29	33	Cnd	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	136	-	-	-	-	136	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	786	591	0	0	0	1.377	0
								13 - Aides à l'adoption							
06	5	17	01.0	13	82	01	Cv	Crédit variable destiné à couvrir les dépenses de toute nature relative à l'adoption (A) (nouveau)	270	-	-	-	-	270	-
06	5	17	12.7	13	12	1211	Cnd	Dépenses relatives au domaine de l'adoption en général	62	172	-	-	-	234	-
06	5	17	33.0	13	91	33	Cnd	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	372	-172	-	-	-	200	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	434	0	0	0	0	434	0
								Cv	270	0	0	0	0	270	0
								14 - Établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses							
06	5	17	33.0	14	89	33	Cv	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	3.838	-	-	-	-	3.838	-
06	5	17	33.0	14	01	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	73	-	-	-	-73	-	73
06	5	17	33.0	14	04	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical d'Aide sociale", y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
06	5	17	33.1	14	10	33	Cnd	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	403	-	-	-	-	403	-
06	5	17	33.1	14	13	33	Cnd	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	889	-	-	-	-	889	-
06	5	17	33.1	14	22	33	Cnd	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	86	-	-	-	-	86	-
06	5	17	33.1	14	31	33	Cnd	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	14.534	-	-	-	-	14.534	-
06	5	17	33.1	14	34	33	Cnd	Subventions des centres d'orientation éducative	5.297	-	-	-	-	5.297	-
06	5	17	33.1	14	37	33	Cnd	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	3.691	-	-	-	-	3.691	-
06	5	17	33.2	14	40	33	Cnd	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	6.111	-	-	-	-	6.111	-
06	5	17	33.2	14	43	33	Cnd	Subventions à des internats scolaires	1.157	-	-	-	-	1.157	-
06	5	17	33.2	14	46	33	Cnd	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	271	-	-	-	-	271	-
06	5	17	33.2	14	49	3431	Cnd	Subventions des familles d'accueil	3.633	-	-	-	-	3.633	-
06	5	17	33.2	14	52	3431	Cnd	Subventions des services de placement familial	13.490	-	-	-	-	13.490	-
06	5	17	33.2	14	55	33	Cnd	Subventions des services de protutelle	389	-	-	-	-	389	-
06	5	17	33.2	14	61	33	Cnd	Subventions à des services non-agréés pour l'accueil occasionnel des jeunes	288	-	-	-	-	288	-
06	5	17	33.2	14	64	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	105.559	-400	-	11.916	-	117.075	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
06	5	17	33.2	14	67	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les centres de jour	711	-	-	-	-	711	-
06	5	17	33.3	14	70	33	Cnd	Subvention des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'aide et d'intervention éducative	12.568	-	-	-	-	12.568	-
06	5	17	33.3	14	73	33	Cnd	Subvention destinée au Fonds Old Timer (nouveau)	112	-	-	-	-	112	-
06	5	17	33.3	14	76	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	315	-	-	-	-	315	-
06	5	17	33.3	14	79	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	107	-	-	-	-	107	-
06	5	17	33.3	14	82	33	Cnd	Subventions des équipes "S.O.S. - Enfants"	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 14							
								Cnd	169.684	-400	0	11.916	-73	181.127	73
								Cv	3.838	0	0	0	0	3.838	0
								15 - Etudes et recherches scientifiques							
06	5	17	33.0	15	96	1211	Cnd	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	87	-	-	-	-	87	-
								Totaux activité 15							
								Cnd	87	0	0	0	0	87	0
								16 - Actions communes du Gouvernement							
06	5	17	33.0	16	94	33	Cnd	Subventions du programme de transition professionnelle	37	-	-	-	-	37	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 16								
									Cnd	37	0	0	0	0	37	0
								Totaux programme 1								
									Cnd	172.436	0	0	11.916	-82	184.270	82
									Cv	4.108	0	0	0	0	4.108	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17								
									Cnd	**177.559**	**0**	**0**	**12.213**	**-82**	**189.690**	**82**
									Cv	**4.108**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4.108**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 18 **AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE**							
								PROGRAMME 1 AIDE AUX DÉTENUS							
								12 - Aide sociale aux détenus							
06	1	18	12.0	12	13	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	8	-	-	-	8	-
06	1	18	33.0	12	14	33	Cnd	Subsides aux services d'aide sociale aux détenus et aux services liens	1.302	-	-	149	-	1.451	-
06	1	18	33.0	12	20	33	Cnd	Subsides en faveur de l'aide aux détenus	189	-8	-	-	-	181	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	1.491	0	0	149	0	1.640	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	1.491	0	0	149	0	1.640	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18							
								Cnd	**1.491**	**0**	**0**	**149**	**0**	**1.640**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 19 **ENFANCE**							
								PROGRAMME 1 OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE							
								11 - Office de la Naissance et de l'Enfance							
06	5	19	01.0	11	37	01	Cnd	Provision pour le statut social des gardiennes encadrées	2.250	-	-	-	-	2.250	-
06	5	19	33.0	11	49	33	Cnd	Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances	2.692	-	-	8	-	2.700	-
06	5	19	33.0	11	52	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (A).	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	33.3	11	42	33	Cnd	Subvention complémentaire ONE pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées	4.593	-	-	-	-	4.593	-
06	5	19	33.3	11	48	414	Cnd	Dotation complémentaire à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	9.942	-	-	-	-	9.942	-
06	5	19	33.3	11	51	33	Cnd	Subvention à l'Office de la Naissance et de l'Enfance relative à une nouvelle politique de l'accueil	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	33.4	11	54	33	Cnd	Subvention complémentaire à l'ONE relative à la campagne de vaccination Méningitec	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	41.0	11	09	414	Cnd	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	141.303	-	-	121	-	141.424	-
06	5	19	41.0	11	12	414	Cnd	Provision pour le financement de nouvelles places chez les accueillantes conventionnées	1.373	-	-	-	-	1.373	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
06	5	19	41.0	11	15	414	Cnd	Provision pour dotation à l'ONE destinée à couvrir le financement structurel de places liées aux programmations successives en lien avec l'épuisement de la réserve "avances provisionnelles"	-	-	-	-	-	-	-
06	3	19	41.0	11	18	414	Cnd	Provision pour l'indexation de l'ONE	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	61.4	11	21	6141	Cnd	Subvention d'équipement ONE	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	162.153	0	0	129	0	162.282	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	162.153	0	0	129	0	162.282	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 2 POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE							
								21 - Politique et accueil							
06	5	19	01.0	21	47	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	709	-	-	-	-70	639	-
06	5	19	12.3	21	54	1211	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	12.3	21	57	1211	Cnd	Dépenses liées à la Présidence belge de l'Europe	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	33.0	21	65	33	Cnd	Subvention dans le cadre de la politique de l'enfance	-	-	-	-	-	-	-
06	5	19	33.4	21	64	33	Cnd	Subvention à l'initiative du Gouvernement en matière d'accueil de l'enfant	-	-	-	-	-	-	5
06	5	19	52.4	21	59	521	Cnd	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	201	-	-	-	-50	151	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	910	0	0	0	-120	790	5
								22 - Ecoles de devoirs							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
06	5	19	33.0	22	45	33	Cnd	Subventions relatives à la coordination et au fonctionnement des écoles de devoirs	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								23 - Charte d'avenir							
06	5	19	01.0	23	49	01	Cnd	Dépenses liées au Plan d'action de la Charte d'avenir	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 23							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	910	0	0	0	-120	790	5
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19							
								Cnd	**163.063**	**0**	**0**	**129**	**-120**	**163.072**	**5**
								Cv	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 20 **AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Personnel							
05	4	20	11.0	01	59	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Culture) (A)	10.000	-	-	-	-	10.000	-
								Totaux activité 01							
								Cv	10.000	0	0	0	0	10.000	0
								02 - Biens et services							
05	4	20	12.0	02	57	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	229	-	-	-	-	229	-
05	4	20	12.0	02	60	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	456	-	-	-	-	456	-
05	4	20	12.0	02	72	1212 1213	Cnd	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	109	-	-	-	-	109	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	20	12.3	02	50	1211	Cnd	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	381	-	-	-	-	381	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	1.175	0	0	0	0	1.175	0
								03 - Énergie							
05	4	20	12.0	03	64	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	330	-	-	-	-	330	-
								Totaux activité 03							
								Cnd	330	0	0	0	0	330	0
								04 - Équipement des centres							
05	4	20	74.0	04	35	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	731	-	-	-	-200	531	-
								Totaux activité 04							
								Cnd	731	0	0	0	-200	531	0
								05 - Centres extérieurs							
05	4	20	01.0	05	58	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" (C)	780	-	-	-	-	780	-
05	4	20	01.0	05	61	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)	343	-	-	-	-	343	-
05	4	20	01.0	05	64	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Séroule (C)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 05							
								Cv	1.123	0	0	0	0	1.123	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	2.236	0	0	0	-200	2.036	0
								Cv	11.123	0	0	0	0	11.123	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES							
								11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications							
05	4	20	01.0	11	64	01	Cnd	Dépenses relatives au domaine culturel	546	-	-	-	-	546	-
05	4	20	12.2	11	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	625	-	-	-	-100	525	-
05	0	20	12.2	11	29	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes, à l'organisation de réunions colloques, journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires - Créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
05	4	20	12.5	11	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle	151	-	-	-	-	151	-
05	4	20	12.5	11	22	1211	Cv	Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	1.322	0	0	0	-100	1.222	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								12 - Activités culturelles - F.B.A.							
05	4	20	33.0	12	77	33	Cnd	Subventions aux activités culturelles en faveur des enfants et familles des militaires de la Communauté française stationnés en Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								13 - Activités culturelles pluridisciplinaires							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	20	33.0	13	81	33	Cnd	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires	2.576	-	-	446	-	3.022	-
15	4	20	33.0	13	87	33	Cnd	Subventions "culture-école"	155	-	-	-	-	155	-
05	4	20	33.1	13	90	33	Cnd	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	-	-	-	-	-	-	-
05	4	20	33.1	13	96	33	Cnd	Subvention aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	447	-	-	-	-	447	-
05	4	20	33.1	13	02	33	Cnd	Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
05	4	20	33.1	13	05	33	Cnd	Subventions à des initiatives jeunes initiées dans le cadre du programme "jeunesse" en concertation avec le Bureau International Jeunesse	-	-	-	-	-	-	-
05	4	20	43.0	13	74	4322	Cnd	Subventions aux communes dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridisciplinaires	225	-	-	-	-100	125	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	3.403	0	0	446	-100	3.749	0
								14 - Eudes et recherches scientifiques							
05	4	20	33.0	14	85	33	Cnd	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	10	-	-	-	-	10	-
								Totaux activité 14							
								Cnd	10	0	0	0	0	10	0
								15 - Organismes culturels							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	20	12.3	15	66	1211	Cv	Crédit variable pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (A)	248	-	-	-	-	248	-
05	4	20	33.0	15	65	33	Cnd	Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre des normes et standards définis par le groupe d'experts européens (MINERVA) (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	20	52.2	15	05	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse;centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	917	-	-	-	-	917	-
05	4	20	52.2	15	11	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux institutions culturelles dans le cadre de "La culture dans la société de la connaissance"	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	20	63.5	15	97	6321 6311	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes en faveur des associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	496	-	-	-	-100	396	-
05	4	20	74.0	15	58	7422	Cnd	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	174	-	-	-	-	174	-
05	4	20	74.0	15	61	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	596	-	-	-	-	596	-
05	4	20	74.0	15	64	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	569	-	-	-	-200	369	-
05	4	20	74.0	15	67	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 15							
								Cnd	2.752	0	0	0	-300	2.452	0
								Cv	248	0	0	0	0	248	0
								16 - Archives et musée de la littérature							
05	4	20	33.1	16	20	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature" (nouveau)	1.207	-	-	-	-	1.207	-
								Totaux activité 16							
								Cnd	1.207	0	0	0	0	1.207	0
								17 - Actions communes du Gouvernement							
05	1	20	30.0	17	52	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	67	-	-	-	-	67	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	20	33.4	17	14	33	Cnd	Contribution du Gouvernement au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés	-	-	-	-	-	-	-
01	4	20	33.4	17	17	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (C)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	20	33.5	17	20	33	Cnd	Subventions aux organisations culturelles dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 17							
								Cnd	67	0	0	0	0	67	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	8.761	0	0	446	-500	8.707	0
								Cv	248	0	0	0	0	248	0
								PROGRAMME 2 CENTRES CULTURELS							
								21 - Centres culturels							
05	4	20	33.3	21	85	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités	84	-	-	-	-	84	-
05	4	20	33.3	21	88	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités - Région de langue française	10.841	-	-	705	-	11.546	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	20	33.4	21	91	33	Cnd	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités - Région bruxelloise	910	-	-	69	-	979	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	11.835	0	0	774	0	12.609	0
								22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL							
05	4	20	33.4	22	95	33	Cnd	Subvention à l'ASBL - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"	2.511	-	-	-	-	2.511	-
05	4	20	33.4	22	01	33	Cnd	Dépenses arriérées relatives à la subvention à l'ASBL Centre culturel "Le Botanique"	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	2.511	0	0	0	0	2.511	0
								23 - Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL							
05	4	20	33.4	23	02	33	Cnd	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française	1.198	-	-	-	-	1.198	-
								Totaux activité 23							
								Cnd	1.198	0	0	0	0	1.198	0
								24 - Subventions extraordinaires aux centres culturels							
05	4	20	33.4	24	06	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française	300	-	-	-	-	300	-
05	4	20	33.4	24	09	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise	85	-	-	-	-	85	-
								Totaux activité 24							
								Cnd	385	0	0	0	0	385	0
								25 - Halles de Schaerbeek							
05	4	20	33.4	25	13	33	Cnd	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française	1.055	-	-	148	-	1.203	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 25							
								Cnd	1.055	0	0	148	0	1.203	0
								26 - Centre culturel "Le Manège Mons"							
05	4	20	33.0	26	76	33	Cnd	Subventions au centre culturel transfrontalier" le Manège Mons"	744	-	-	-	-	744	-
								Totaux activité 26							
								Cnd	744	0	0	0	0	744	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	17.728	0	0	922	0	18.650	0
								PROGRAMME 3 COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE							
								31 - Commission communautaire française							
05	1	20	45.0	31	92	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	9.162	-	-	-	-	9.162	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	9.162	0	0	0	0	9.162	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	9.162	0	0	0	0	9.162	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20							
								Cnd	**37.887**	**0**	**0**	**1.368**	**-700**	**38.555**	**0**
								Cv	**11.371**	**0**	**0**	**0**	**0**	**11.371**	**0**
								Dont Région bruxelloise							
								Cnd	995	0	0	69	0	1.064	0
								Dont Région de langue française							
								Cnd	12.339	0	0	705	0	13.044	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 21 **ARTS DE LA SCÈNE**							
								PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES							
								11 - Enquêtes, réunions, journées d'études, publications							
05	4	21	12.2	11	53	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, recherches et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	10	-	-	-	-	10	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	10	0	0	0	0	10	0
								12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques							
05	4	21	01.0	12	92	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux arts de la scène et au monde du spectacle	108	-	-	-	-	108	-
05	4	21	12.3	12	02	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (cadre scolaire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	21	12.3	12	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (programmes de promotion)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	21	12.3	12	08	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (centres culturels)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	21	12.3	12	11	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la création, la diffusion, la décentralisation et l'animation artistique et culturelle (lieux divers)	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	21	12.3	12	14	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	116	-	-	-	-	116	-
05	4	21	33.3	12	94	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	537	-	-	-	-	537	-
05	4	21	33.3	12	97	33	Cnd	Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion	50	60	-	-	-	110	-
05	4	21	33.3	12	03	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	802	-	-	-	-	802	-
05	4	21	33.3	12	06	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : lieux divers (spectacles tout public)	212	-	-	-	-	212	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	1.825	60	0	0	0	1.885	0
								13 - Aides aux artistes							
05	4	21	33.0	13	90	33 3441	Cnd	Subventions, bourses à la création et à la formation continue ainsi que de prix à des artistes et aux organismes philanthropiques s'occupant d'artistes	100	-60	-	-	-	40	-
05	4	21	33.0	13	93	33	Cnd	Subventions en vue du soutien aux inititiatives de concertation du secteur professionnel	8	-	-	-	-	8	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	108	-60	0	0	0	48	0
								14 - Maison du spectacle							
05	4	21	33.0	14	94	33	Cnd	Subvention à la Maison du spectacle, ASBL - Région bruxelloise	104	-	-	-	-	104	-
								Totaux activité 14							
								Cnd	104	0	0	0	0	104	0
								15 - Diffusion et promotion artistiques							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	21	33.0	15	01	33	Cnd	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	481	-	-	-	-	481	-
05	4	21	33.0	15	04	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte (nouveau)	143	-	-	-	-	143	-
								Totaux activité 15							
								Cnd	624	0	0	0	0	624	0
								16 - Observatoire des arts de la scène							
05	4	21	12.6	16	81	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux travaux de l'Observatoire des arts de la scène	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 16							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								17 - Activités pluridisciplinaires							
05	4	21	33.0	17	15	33	Cnd	Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires	411	-	-	-	-	411	-
05	4	21	33.0	17	18	33	Cnd	Subventions à des résidences d'artistes dans des institutions culturelles	-	-	-	-	-	-	-
05	4	21	33.0	17	21	33	Cnd	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture	219	-	-	-	-	219	-
05	4	21	33.1	17	24	33	Cnd	Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	1.533	-	-	-	-	1.533	-
								Totaux activité 17							
								Cnd	2.163	0	0	0	0	2.163	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	4.834	0	0	0	0	4.834	0

PROGRAMME 2
THÉÂTRE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								21 - Initiatives diverses en matière théâtrale							
05	4	21	01.0	21	04	01	Cnd	Dépenses quelconques destinées à financer les projets visant à favoriser une meilleure relation entre les arts de la scène et le monde enseignant	-	-	-	-	-	-	-
05	4	21	12.4	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	127	-	-	-	-	127	-
05	4	21	33.0	21	01	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	-	-	-	-	-	-	-
05	4	21	33.0	21	04	33	Cnd	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-
05	4	21	33.0	21	07	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, la diffusion et la promotion du conte	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	127	0	0	0	0	127	0
								22 - Théâtre National et centres dramatiques régionaux							
05	4	21	33.3	22	16	33	Cnd	Subvention au Théâtre National	4.682	-	-	-	-	4.682	-
05	4	21	33.3	22	19	33	Cnd	Subvention aux centres dramatiques régionaux	4.999	-	-	51	-	5.050	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	9.681	0	0	51	0	9.732	0
								23 - Compagnies et théâtres professionnels pour adultes							
05	4	21	33.3	23	20	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	11.441	-115	-	125	-	11.451	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	21	33.4	23	23	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-
05	4	21	33.4	23	26	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-
05	4	21	33.4	23	29	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés	152	-	-	-	-	152	-
05	4	21	33.4	23	32	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés avec le Ministère de la Communauté française - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 23							
								Cnd	11.593	-115	0	125	0	11.603	0
								24 - Aide aux projets							
05	4	21	33.4	24	39	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.289	-	-	-	-	1.289	-
								Totaux activité 24							
								Cnd	1.289	0	0	0	0	1.289	0
								25 - Compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse							
05	4	21	33.4	25	43	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.019	-	-	-	-	3.019	-
05	4	21	33.4	25	46	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse agréés	374	-	-	-	-	374	-
05	4	21	33.5	25	55	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion des compagnies de théâtre pour l'enfance et la jeunesse	62	-	-	-	-	62	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 25							
								Cnd	3.455	0	0	0	0	3.455	0
								26 - Théâtre-action							
05	4	21	33.4	26	50	33	Cnd	Subventions au théâtre-action	1.106	-	-	-	-	1.106	-
								Totaux activité 26							
								Cnd	1.106	0	0	0	0	1.106	0
								27 - Théâtre dialectal et folklorique							
05	4	21	33.4	27	54	33	Cnd	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	284	-	-	-	-	284	-
								Totaux activité 27							
								Cnd	284	0	0	0	0	284	0
								28 - Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire							
05	4	21	33.5	28	64	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels et amateurs, aux fédérations de théâtre amateur et aux associations de promotion du théâtre amateur, festivals et concours de théâtre amateur	369	-	-	-	-	369	-
								Totaux activité 28							
								Cnd	369	0	0	0	0	369	0
								29 - Promotion, recherche et création théâtrales							
05	4	21	33.0	29	18	33	Cnd	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.134	-	-	-	-	1.134	-
05	4	21	33.0	29	24	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.004	-	-	-	-	1.004	-
05	4	21	33.1	29	39	33	Cnd	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	10	115	-	-	-	125	-
05	4	21	33.1	29	42	33	Cnd	Subventions exceptionnelles aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	21	33.1	29	48	33	Cnd	Subventions aux créations Jeunes Théâtres	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 29							
								Cnd	2.148	115	0	0	0	2.263	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	30.052	0	0	176	0	30.228	0
								PROGRAMME 3 MUSIQUE							
								31 - Initiatives diverses en matière musicale							
05	4	21	12.5	31	66	1211	Cnd	Dépenses de toute nature faites à l'initiative du Service de la Musique	20	-	-	-	-	20	-
05	4	21	33.0	31	11	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique classique	-	-	-	-	-	-	-
05	4	21	33.0	31	14	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique non classique	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	20	0	0	0	0	20	0
								32 - Subventions en musique classique							
05	4	21	33.2	32	75	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	131	-	-	-	-	131	-
05	4	21	33.2	32	78	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés	93	-	-	-	-	93	-
05	4	21	33.2	32	81	33	Cnd	Subventions à la production de disques de musique classique et contemporaine	43	-	-	-	-	43	-
05	4	21	33.2	32	84	33	Cnd	Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française	25	-	-	-	-	25	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	21	33.3	32	17	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	107	-	-	-	-	107	-
								Totaux activité 32							
								Cnd	399	0	0	0	0	399	0
								33 - Subventions en musique non classique							
05	4	21	33.1	33	58	33	Cnd	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	1.141	-	-	-	-	1.141	-
05	4	21	33.1	33	64	33	Cnd	Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock	800	-	-	-	-	800	-
05	4	21	33.2	33	73	33	Cnd	Subventions récurrentes en musique non classique	123	-	-	-	-	123	-
								Totaux activité 33							
								Cnd	2.064	0	0	0	0	2.064	0
								34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique							
05	4	21	33.1	34	62	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	812	-	-	-	-	812	-
								Totaux activité 34							
								Cnd	812	0	0	0	0	812	0
								35 - Opéra royal de Wallonie							
05	4	21	33.2	35	90	33	Cnd	Subvention à l'Opéra Royal de Wallonie	12.423	-	-	-	-	12.423	-
05	4	21	33.2	35	93	33	Cnd	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie	171	-	-	-	-	171	-
								Totaux activité 35							
								Cnd	12.594	0	0	0	0	12.594	0
								36 - Orchestre philharmonique de Liège							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	21	33.2	36	94	33	Cnd	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	7.512	-	-	-	-	7.512	-
								Totaux activité 36							
								Cnd	7.512	0	0	0	0	7.512	0
								37 - Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventionnés							
05	4	21	33.2	37	04	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés, y compris créances années antérieures	527	-	-	-	-	527	-
05	4	21	33.3	37	07	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés	324	-	-	-	-	324	-
05	4	21	33.3	37	10	33	Cnd	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	192	-	-	-	-	192	-
05	4	21	33.3	37	13	33	Cnd	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	365	-	-	-	-	365	-
05	4	21	33.3	37	16	33	Cnd	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	50	-	-	-	-	50	-
05	4	21	33.3	37	19	33	Cnd	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	823	-	-	-	-	823	-
05	4	21	33.3	37	22	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.033	-	-	-	-	1.033	-
05	4	21	33.3	37	25	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Centre de chant choral de la Communauté française	380	-	-	-	-	380	-
05	4	21	33.3	37	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	406	-	-	-	-	406	-
05	4	21	33.3	37	31	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Ars Musica	281	-	-	-	-	281	-
								Totaux activité 37							
								Cnd	4.381	0	0	0	0	4.381	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 3							
								Cnd	27.782	0	0	0	0	27.782	0
								PROGRAMME 4 ART DE LA DANSE							
								41 - Initiatives diverses en matière de danse							
05	4	21	12.3	41	16	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de danse	15	-	-	-	-	15	-
05	4	21	33.0	41	21	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	15	0	0	0	0	15	0
								42 - Centre chorégraphique de la Communauté française							
05	4	21	33.2	42	06	33	Cnd	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.099	-	-	-	-	3.099	-
								Totaux activité 42							
								Cnd	3.099	0	0	0	0	3.099	0
								43 - Compagnies de danse							
05	4	21	33.3	43	31	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	1.595	-	-	-	-	1.595	-
05	4	21	33.3	43	34	33	Cnd	Subventions en vue de la création d'une politique de conventionnement	260	-	-	-	-	260	-
								Totaux activité 43							
								Cnd	1.855	0	0	0	0	1.855	0
								44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals							
05	4	21	33.1	44	66	33	Cnd	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création	202	-	-	-	-	202	-
								Totaux activité 44							
								Cnd	202	0	0	0	0	202	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 4							
								Cnd	5.171	0	0	0	0	5.171	0
								PROGRAMME 5 SERVICES EXTÉRIEURS DE PROMOTION INTERNATIONALE							
								51 - Services extérieurs de promotion internationale							
52	1	21	12.4	51	71	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Théâtre	38	-	-	-	-	38	-
52	1	21	12.4	51	74	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Musique	62	-	-	-	-	62	-
52	1	21	74.0	51	12	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie - Bruxelles-Musique et Wallonie - Bruxelles-Théâtre	7	-	-	-	-	7	-
								Totaux activité 51							
								Cnd	107	0	0	0	0	107	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	107	0	0	0	0	107	0
								PROGRAMME 6 ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE							
								61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue							
05	4	21	12.6	61	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	7	-	-	-	-	7	-
05	4	21	33.0	61	41	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 61							
								Cnd	7	0	0	0	0	7	0
								62 - Compagnies							
05	4	21	33.6	62	31	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et arts de la rue	114	-	-	18	-	132	-
								Totaux activité 62							
								Cnd	114	0	0	18	0	132	0
								63 - Festivals							
05	4	21	33.6	63	35	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	250	-	-	9	-	259	-
								Totaux activité 63							
								Cnd	250	0	0	9	0	259	0
								64 - Aides aux projets							
05	4	21	33.6	64	39	33	Cnd	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	96	-	-	-	-29	67	-
								Totaux activité 64							
								Cnd	96	0	0	0	-29	67	0
								65 - Promotion							
05	4	21	33.6	65	43	33	Cnd	Subventions aux lieux, organismes et actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	68	-	-	2	-	70	-
								Totaux activité 65							
								Cnd	68	0	0	2	0	70	0
								Totaux programme 6							
								Cnd	535	0	0	29	-29	535	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21							
								Cnd	**68.481**	**0**	**0**	**205**	**-29**	**68.657**	**0**
								Dont Région bruxelloise							
								Cnd	104	0	0	0	0	104	0
								Dont Région de langue française							
								Cnd	152	0	0	0	0	152	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 22 **LIVRE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture							
05	4	22	12.0	01	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	82	-	-	-	-	82	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	82	0	0	0	0	82	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	82	0	0	0	0	82	0
								PROGRAMME 1 LECTURE PUBLIQUE							
								11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre							
05	4	22	01.0	11	21	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la politique d'accueil des élèves et l'animation des bibliothèques publiques	23	20	-	-	-	43	-
05	4	22	01.0	11	24	01 1211 33	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique, au livre et à la langue française	39	-	-	-	-	39	-
05	4	22	01.0	11	27	01 1211	Cnd	Dépenses liées à l'application de l'arrêté royal du 25 avril 2004 relatif aux droits de rémunération pour prêt public des auteurs (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	22	12.2	11	80	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	20	-	-	-	-	20	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	22	12.3	11	13	1211	Cv	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au CLPCF (C)	46	-	-	-	-	46	-
05	4	22	12.3	11	25	1211	Cnd	Initiatives du Centre de lecture publique de la Communauté française	150	-	-	-	-	150	-
05	4	22	33.1	11	57	33	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	15	-4	-	10	-	21	-
05	4	22	43.0	11	23	4312 4322	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	67	-16	-	-	-	51	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	314	0	0	10	0	324	0
								Cv	46	0	0	0	0	46	0
								12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française							
05	4	22	12.3	12	17	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française	347	-	-	-	-	347	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	347	0	0	0	0	347	0
								15 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique - Décret du 28 février 1978							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	22	33.1	15	49	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	1.358	-	-	431	-	1.789	-
05	4	22	33.1	15	55	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture, y compris crédit année antérieure	-	-	-	-	-	-	-
05	4	22	33.1	15	58	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 17 décembre 2003 relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
05	4	22	43.0	15	39	4312 4322	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	8.826	-18	-	22	-	8.830	-
05	4	22	43.1	15	42	4312 4322	Cnd	Subventions dans le cadre des accords du non marchand allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 17 décembre 2003 relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel et portant des dispositions diverses (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	22	43.1	15	45	4312 4322	Cnd	Fonds documentaires spécialisés	118	18	-	-	-	136	-
								Totaux activité 15							
								Cnd	10.302	0	0	453	0	10.755	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	10.963	0	0	463	0	11.426	0
								Cv	46	0	0	0	0	46	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 2 LETTRES FRANÇAISES ET PROMOTION DU LIVRE							
								21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres							
05	4	22	01.0	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux projets de chèque-lire	37	-	-	-	-	37	-
05	4	22	12.4	21	53	1211	Cnd	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	523	-	-	25	-	548	-
05	4	22	33.1	21	73	33	Cnd	Aide à la création et à la traduction littéraires	615	-	-	-	-	615	-
05	4	22	33.1	21	76	3132	Cnd	Aide à l'édition littéraire	647	-	-	-	-15	632	-
05	4	22	33.1	21	79	3132	Cnd	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	790	-	-	-	-	790	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	2.612	0	0	25	-15	2.622	0
								22 - Académie royale de Langue et de Littérature françaises - Fonds national de la Littérature							
05	4	22	33.2	22	95	1211	Cnd	Subventions aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	50	-	-	-	-	50	-
05	4	22	33.2	22	13	1211	Cnd	Subventions au Fonds national de la Littérature	35	-	-	-	-	35	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	85	0	0	0	0	85	0
								23 - Archives et Musée de la Littérature							
05	4	22	33.1	23	72	33	Cnd	Subvention aux "Archives et Musée de la Littérature" (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 23							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								24 - Promotion du livre belge de langue française							
05	4	22	12.4	24	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	30	-	-	-	-10	20	-
05	4	22	33.2	24	09	3132	Cnd	Promotion du livre	309	-	-	-	-25	284	-
05	4	22	81.0	24	75	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	25	-	-	-	-	25	-
05	4	22	81.0	24	78	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs (B)	146	-	-	-	-	146	-
05	4	22	81.0	24	81	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	-	-	-	-	-	-	-
05	4	22	81.0	24	84	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires (B)	46	-	-	-	-	46	-
								Totaux activité 24							
								Cnd	364	0	0	0	-35	329	0
								Cv	192	0	0	0	0	192	0
								25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse, au conte et aux livres de sciences humaines							
05	4	22	33.0	25	32	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	100	-	-	-	-	100	-
05	4	22	33.0	25	35	33	Cnd	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	25	-	-	-	-	25	-
05	4	22	33.0	25	38	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, la diffusion et la promotion du conte	-	-	-	-	-	-	-
05	4	22	33.0	25	41	33	Cnd	Subventions aux livres de sciences humaines	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 25							
								Cnd	125	0	0	0	0	125	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 2							
								Cnd	3.186	0	0	25	-50	3.161	0
								Cv	192	0	0	0	0	192	0
								PROGRAMME 3 LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES							
								31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix							
05	4	22	33.2	31	04	33	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion et la diffusion des langues endogènes	125	-	-	-	-	125	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	125	0	0	0	0	125	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	125	0	0	0	0	125	0
								PROGRAMME 4 LANGUE FRANÇAISE							
								41 - Promotion de la langue française							
05	4	22	01.0	41	51	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'information, la promotion et le rayonnement de la langue française	-	-	-	-	-	-	-
05	4	22	12.4	41	76	1211	Cnd	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	89	-	-	-	-	89	-
05	4	22	33.2	41	20	33	Cnd	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	115	-	-	-	-	115	-
05	4	22	33.2	41	29	3132	Cnd	Aide aux publications scientifiques de la langue française	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	204	0	0	0	0	204	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	204	0	0	0	0	204	0
								PROGRAMME 5 INFORMATIQUE							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								51 - Aide au développement Informatique							
05	4	22	12.3	51	59	1211	Cnd	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française	60	-	-	-	-	60	-
05	4	22	12.3	51	68	1211	Cnd	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française	89	-	-	-	-	89	-
05	4	22	52.1	51	65	521	Cnd	Informatique - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	48	-	-	-	-	48	-
05	4	22	63.5	51	93	6311 6321	Cnd	Informatique - Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	164	-	-	-	-	164	-
								Totaux activité 51							
							Cnd		361	0	0	0	0	361	0
								Totaux programme 5							
							Cnd		361	0	0	0	0	361	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22							
							Cnd		**14.921**	**0**	**0**	**488**	**-50**	**15.359**	**0**
							Cv		**238**	**0**	**0**	**0**	**0**	**238**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 23 **JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE**							
								PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES							
								11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente							
05	4	23	12.2	11	10	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	6	-	-	-	-	6	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	6	0	0	0	0	6	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	6	0	0	0	0	6	0
								PROGRAMME 2 JEUNESSE							
								21 - Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse							
05	4	23	12.3	21	50	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)	60	-	-	-	-	60	-
05	4	23	12.3	21	59	1211	Cnd	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	23	33.0	21	61	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et associations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention	482	-	-	-	-	482	-
05	4	23	33.0	21	79	33	Cnd	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour des productions culturelles	297	-	-	-	-	297	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	839	0	0	0	0	839	0
								22 - Conseil de la Jeunesse d'expression française							
05	4	23	12.3	22	54	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	41	-	-	-	-	41	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	41	0	0	0	0	41	0
								23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel							
05	4	23	33.0	23	57	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980)	7.624	-	-	713	-	8.337	-
05	4	23	33.0	23	60	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	7.669	-	-	1.241	-	8.910	-
05	4	23	33.2	23	17	33	Cnd	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 20 avril 2004) (nouveau)	309	-	-	-	-	309	-
								Totaux activité 23							
								Cnd	15.602	0	0	1.954	0	17.556	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								25 - Formation							
05	4	23	33.4	25	79	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	595	-	-	-	-	595	-
								Totaux activité 25							
								Cnd	595	0	0	0	0	595	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	17.077	0	0	1.954	0	19.031	0
								PROGRAMME 3 EDUCATION PERMANENTE							
								31 - Activités du Service							
05	4	23	12.4	31	90	1211	Cnd	Service de l'Éducation permanente. Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente	50	-	-	-	-	50	-
05	4	23	33.0	31	80	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 8 avril 1976	19.607	-	-	3.253	-	22.860	-
05	4	23	33.0	31	83	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 8 avril 1976, y compris créances années antérieures	-	-	-	2	-	2	-
05	4	23	33.0	31	86	33	Cnd	Subvention aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 (nouveau)	150	-	-	-	-	150	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	23	33.2	31	46	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention	1.371	-	-	-	-245	1.126	-
05	4	23	33.2	31	49	33	Cnd	Subventions à des activités d'éducation permanente ou de développement communautaire réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou aux associations culturelles non reconnues ou en exécution d'un contrat-programme, y compris créances pour années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
05	4	23	33.3	31	55	33	Cnd	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine	792	-	-	-	-80	712	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	21.970	0	0	3.255	-325	24.900	0
								32 - Promotion socio-culturelle des travailleurs							
05	4	23	33.2	32	32	33	Cnd	Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs : première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 32							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								33 - Soutien aux centres d'expression et de créativité							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	23	33.3	33	66	33	Cnd	Subventions aux centres d'expression et de créativité : fonctionnement et interventions dans la rémunération des animateurs	1.259	-	-	70	-	1.329	-
15	4	23	33.3	33	72	33	Cnd	Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	447	-	-	-	-	447	-
								Totaux activité 33							
								Cnd	1.706	0	0	70	0	1.776	0
								34 - Conseil supérieur de l'Education permanente							
05	4	23	12.4	34	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	20	-	-	5	-	25	-
								Totaux activité 34							
								Cnd	20	0	0	5	0	25	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	23.696	0	0	3.330	-325	26.701	0
								PROGRAMME 4 ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES							
								41 - Formation des animateurs socio-culturels							
05	4	23	33.1	41	05	33	Cnd	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	1.133	-	-	55	-	1.188	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	1.133	0	0	55	0	1.188	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	1.133	0	0	55	0	1.188	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23							
								Cnd	**41.912**	**0**	**0**	**5.339**	**-325**	**46.926**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 24 **PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Dépenses de toute nature							
05	4	24	11.0	01	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française - Région de langue française (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	12.0	01	82	1211	Cnd	Dépenses de gestion et d'administration - Région de langue française (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	12.3	01	72	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités scientifiques, muséographiques et pédagogiques, frais exceptionnels de services et d'acquisition de biens non durables - Région de langue française (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	41.3	01	27	413	Cnd	Dotation au service à gestion séparée Musée royal de Mariemont (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	74.0	01	43	7422	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyen de transport (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	74.8	01	95	7422	Cnd	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 1 DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL							
								11 - Patrimoine culturel et Musées							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	24	12.2	11	37	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	272	-	-	-	-	272	-
05	4	24	12.2	11	40	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (nouveau)	-	-	-	223	-	223	-
05	4	24	33.0	11	81	33	Cnd	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	-	-	-	-25	-	-
05	4	24	33.0	11	90	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	478	-	-	-	-103	375	-
05	4	24	33.0	11	93	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	300	-	-	-	-	300	-
05	4	24	33.0	11	96	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	78	-	-	-	-45	33	-
05	4	24	33.3	11	74	33	Cnd	Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions (nouveau)	1.819	-	-	-	-75	1.744	-
05	4	24	33.3	11	77	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française (nouveau)	1.430	-	-	-	-	1.430	-
05	4	24	43.1	11	95	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue française	412	-	-	-	-6	406	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	24	43.1	11	01	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics-Région bruxelloise	163	-	-	-	-19	144	-
05	4	24	74.8	11	96	7422	Cnd	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française - Région de langue française	540	-	-	3	-	543	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	5.517	0	0	226	-273	5.470	0
								12 - Musée Royal de Mariemont							
05	4	24	33.0	12	73	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des arts contemporains du Grand Hornu (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.3	12	75	33	Cnd	Subventions aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.3	12	78	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Domaine de Seneffe - Musée de l'orfèvrerie de la Communauté française" liée par contrat-programme à la Communauté française (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.3	12	81	33	Cnd	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.3	12	84	33	Cnd	Mundanéum (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.3	12	87	33	Cnd	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	41.3	12	38	413	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont (nouveau)	931	-	-	-	-	931	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 12							
								Cnd	931	0	0	0	0	931	0
								13 - Ethnologie et Folklore							
05	4	24	01.0	13	77	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux arts plastiques et graphiques (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	12.3	13	69	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	12.6	13	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques et l'artisanat de création (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.0	13	74	33	Cnd	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel (nouveau)	50	-	-	-	-	50	-
05	4	24	33.2	13	40	33	Cnd	Subventions aux activités de recherche ethnologique, aux manifestations et groupes folkloriques reconnus (nouveau)	37	-	-	-	-	37	-
05	4	24	33.3	13	64	33	Cnd	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que subventions ponctuelles en artisanat de création et au design (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.3	13	73	3441	Cnd	Bourses aux projets de jeunes artistes (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.4	13	97	33	Cnd	Subventions à des manifestations en matière d'arts plastiques liées par convention à la Communauté française (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	24	74.2	13	18	745	Cnd	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	74.2	13	21	745	Cnd	Musée des Arts contemporains du Grand Hornu (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	87	0	0	0	0	87	0
								14 - Archives							
05	4	24	33.3	14	86	33	Cnd	Mundaneum (nouveau)	360	-	-	-	-	360	-
05	4	24	33.3	14	89	33	Cnd	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées (nouveau)	553	-	-	-	-205	348	-
								Totaux activité 14							
								Cnd	913	0	0	0	-205	708	0
								15 - Centres de culture scientifique							
05	4	24	33.0	15	76	33	Cnd	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.2	15	42	33	Cnd	Subventions aux activités de recherche ethnologique, aux manifestations et groupes folkloriques reconnus (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	24	33.4	15	96	33	Cnd	Subventions aux Centres de culture scientifique (nouveau)	37	-	-	-	-	37	-
								Totaux activité 15							
								Cnd	37	0	0	0	0	37	0
								16 - Aide aux artistes							
05	4	24	33.0	16	92	33 3441	Cnd	Subventions et secours à des étudiants, à des artistes, à leurs ayants droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 16							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								17 - Centres de culture scientifique							
05	4	24	33.4	17	01	33	Cnd	Subventions aux Centres de culture scientifique (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 17							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	7.485	0	0	226	-478	7.233	0
								PROGRAMME 2 ARTS PLASTIQUES							
								21 - Initiatives propres et aide aux institutions et associations							
05	4	24	12.3	21	77	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (nouveau)	248	-	-	-	-248	-	-
05	4	24	12.6	21	70	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques et l'artisanat de création (nouveau)	359	-	-	-	-	359	-
05	4	24	33.3	21	72	33	Cnd	Subventions aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que subventions ponctuelles en artisanat de création et au design (nouveau)	302	-	-	-	-26	276	-
05	4	24	33.3	21	75	33	Cnd	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques (nouveau)	81	-	-	41	-	122	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	4	24	33.4	21	08	33	Cnd	Subventions aux centres d'art contemporain et aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions ainsi que subventions à des manifestations liées par conventions à la Communauté française (nouveau)	1.450	-	-	-	-	1.450	-
05	4	24	74.2	21	26	745	Cnd	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain (nouveau)	111	-	-	-	-	111	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	2.551	0	0	41	-274	2.318	0
								22 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu							
05	4	24	33.0	22	83	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des arts contemporains du Grand Hornu (nouveau)	71	-	-	-	-	71	-
05	4	24	33.3	22	91	33	Cnd	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française (nouveau)	1.637	-	-	-	-	1.637	-
05	4	24	74.2	22	30	745	Cnd	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu (nouveau)	247	-	-	-	-	247	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	1.955	0	0	0	0	1.955	0
								23 - Aide aux artistes							
05	4	24	33.0	23	23	33	Cnd	Subventions, prix et secours à des étudiants, à des artistes, à leurs ayants droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes (nouveau)	12	-	-	-	-	12	-
05	4	24	33.3	23	83	33	Cnd	Bourses aux projets de jeunes artistes (nouveau)	50	-	-	-	-	50	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 23								
									Cnd	62	0	0	0	0	62	0
								Totaux programme 2								
									Cnd	4.568	0	0	41	-274	4.335	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24								
									Cnd	**12.053**	**0**	**0**	**267**	**-752**	**11.568**	**0**
								Dont Région bruxelloise								
									Cnd	241	0	0	0	-64	177	0
								Dont Région de langue française								
									Cnd	1.252	0	0	3	-6	1.249	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 25 **AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Biens et services							
05	1	25	12.0	01	94	1211	Cnd	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	30	-	-	-	-	30	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	30	0	0	0	0	30	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	30	0	0	0	0	30	0
								PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES							
								11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel							
05	1	25	12.2	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études	196	-	-	-	-	196	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	196	0	0	0	0	196	0
								12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel							
05	1	25	41.0	12	75	413	Cnd	Dépenses en relation avec le fonctionnement du CSA	774	-	-	-	-	774	-
05	1	25	41.0	12	78	413	Cnd	Dépenses en relation avec le personnel du CSA	-	-	-	331	-	331	-
05	1	25	41.0	12	81	413	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 12							
								Cnd	774	0	0	331	0	1.105	0
								13 - Organismes d'audiovisuel							
05	1	25	52.2	13	50	521	Cnd	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	100	-	-	-	-	100	-
05	1	25	74.0	13	94	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	400	-	-	89	-	489	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	500	0	0	89	0	589	0
								14 - Aide aux télévisions locales, au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et aux projets multimédias							
05	1	25	01.0	14	08	3132 413	Cv	Crédit variable destiné aux subventions des télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (A)	-	-	-	-	-	-	-
05	4	25	30.0	14	75	33 3132	Cv	Crédit variable destiné aux subventions pour des projets de création d'œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia (A)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 14							
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	1.470	0	0	420	0	1.890	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO							
								21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle							
05	1	25	33.0	21	24	413	Cnd	Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	4.792	-	-	378	-	5.170	-
05	1	25	33.0	21	27	33	Cnd	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	54	-25	-	-	-	29	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	1	25	41.0	21	90	413	Cnd	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	12.042	25	-	86	-	12.153	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	16.888	0	0	464	0	17.352	0
								23 - Politique de l'audiovisuel							
05	1	25	12.3	23	24	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	-	-	-	-	10	-
05	1	25	33.0	23	17	33	Cnd	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	47	-	-	-	-	47	-
								Totaux activité 23							
								Cnd	57	0	0	0	0	57	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	16.945	0	0	464	0	17.409	0
								PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION							
								31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF							
05	1	25	41.0	31	94	021	Cnd	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF)	175.653	-	-	1.268	-	176.921	-
05	1	25	41.0	31	97	1211	Cnd	Subvention à la RTBF pour la mise en valeur de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-
05	1	25	41.0	31	03	021	Cnd	Dotation à la RTBF pour sa diffusion à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-
05	1	25	41.0	31	06	021	Cnd	Provision indexation pour la RTBF	-	-	-	-	-	-	-
05	1	25	41.0	31	09	021	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	690	-	-	5	-	695	-
05	1	25	81.0	31	69	022	Cnd	RTBF - Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
05	1	25	81.0	31	72	022	Cnd	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	3.860	-	-	-	-	3.860	-
05	1	25	81.0	31	84	022	Cnd	Dotation exceptionnelle à la RTBF relative au financement de la construction d'un pylône Radio-TV	36	-	-	-	-	36	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	180.239	0	0	1.273	0	181.512	0
								32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite							
05	1	25	81.0	32	79	022	Cnd	RTBF - Soutien au projet TV5	4.247	-	-	-	-	4.247	-
05	1	25	81.0	32	82	022	Cnd	Subventions de la Communauté française au projet TV5	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 32							
								Cnd	4.247	0	0	0	0	4.247	0
								33 - Soutien aux télévisions communautaires							
05	1	25	31.0	33	30	3132	Cnd	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	446	-	-	-	-89	357	-
05	1	25	31.3	33	02	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
05	1	25	33.1	33	51	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales - Région de langue française	3.035	-	-	633	-	3.668	-
05	1	25	33.1	33	54	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales - Région bruxelloise	426	-	-	3	-	429	-
05	1	25	74.0	33	20	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	347	-	-	26	-	373	-
								Totaux activité 33							
								Cnd	4.254	0	0	662	-89	4.827	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								34 - Aide à la création radiophonique							
05	1	25	31.0	34	07	3132	Cv	Crédit variable destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	87	-	-	-	-	87	-
								Totaux activité 34							
								Cv	87	0	0	0	0	87	0
								35 - Fréquences Radio Diffusion							
05	1	25	12.0	35	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
05	1	25	12.0	35	34	1211	Cnd	Conventions - Gestion fréquences radiodiffusion	87	-	-	1	-	88	-
05	1	25	33.0	35	26	33	Cnd	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	87	-	-	-	-27	60	-
05	1	25	74.0	35	07	7422	Cnd	Achats de biens meubles durables (nouveau)	265	-	-	-	-	265	-
								Totaux activité 35							
								Cnd	439	0	0	1	-27	413	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	189.179	0	0	1.936	-116	190.999	0
								Cv	87	0	0	0	0	87	0
								PROGRAMME 4 PRESSE							
								41 - Aide directe à la presse d'opinion							
05	1	25	01.0	41	35	3132 413	Cv	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (A)	-	-	-	-	-	-	-
05	1	25	01.0	41	38	3132	Cnd	Provision en vue d'aide à la presse	-	-	-	-	-	-	-
05	1	25	32.0	41	29	3132	Cnd	Aide directe à la presse d'opinion	-	-	-	-	-	-	-
05	1	25	33.0	41	41	33	Cnd	Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse)	114	-	-	-	-	114	-
05	1	25	41.0	41	07	413	Cnd	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	2.485	-	-	12	-	2.497	-
05	1	25	41.0	41	10	413	Cnd	Aide à la presse périodique (nouveau)	317	-	-	-	-	317	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 41								
									Cnd	2.916	0	0	12	0	2.928	0
									Cv	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 4								
									Cnd	2.916	0	0	12	0	2.928	0
									Cv	0	0	0	0	0	0	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25								
									Cnd	**210.540**	**0**	**0**	**2.832**	**-116**	**213.256**	**0**
									Cv	**87**	**0**	**0**	**0**	**0**	**87**	**0**
								Dont Région bruxelloise								
									Cnd	426	0	0	3	0	429	0
								Dont Région de langue française								
									Cnd	3.035	0	0	633	0	3.668	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 26 **SPORT**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								01 - Biens et services							
04	5	26	11.0	01	36	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Sport) (A)	-	-	-	-	-	-	-
04	5	26	12.0	01	24	1211	Cnd	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	15	-	-	-	-	15	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	15	0	0	0	0	15	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								02 - Fournitures							
04	5	26	12.0	02	28	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	410	-	-	-	-	410	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	410	0	0	0	0	410	0
								03 - Énergie							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	5	26	12.0	03	32	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	930	-	-	-	-	930	-
								Totaux activité 03							
								Cnd	930	0	0	0	0	930	0
								04 - Matériel durable							
04	5	26	74.0	04	03	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	100	-	-	-	-	100	-
								Totaux activité 04							
								Cnd	100	0	0	0	0	100	0
								05 - Imprimés, publications, relations publiques							
04	5	26	12.2	05	94	1211	Cnd	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production) petits articles d'exposition, etc…	35	-	-	-	-	35	-
								Totaux activité 05							
								Cnd	35	0	0	0	0	35	0
								06 - Loyers							
04	5	26	12.0	06	44	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou charges les grevant	7	-	-	-	-	7	-
								Totaux activité 06							
								Cnd	7	0	0	0	0	7	0
								07 - Assurances							
04	5	26	12.2	07	11	1211	Cnd	Paiement des polices d'assurance	53	-	-	-	-21	32	-
								Totaux activité 07							
								Cnd	53	0	0	0	-21	32	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	1.550	0	0	0	-21	1.529	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 1							
								EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT							
								11 - Imprimés, publications, relations publiques							
04	5	26	11.0	11	37	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)	4.214	-	-	-	-	4.214	-
04	5	26	12.3	11	33	1211	Cv	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	8.924	-	-	-	-	8.924	-
								Totaux activité 11							
								Cv	13.138	0	0	0	0	13.138	0
								12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes							
04	5	26	12.3	12	28	1211	Cnd	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	25	-	-	-	-25	-	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	25	0	0	0	-25	0	0
								13 - Matériel non durable							
04	5	26	12.3	13	41	1211	Cnd	Services sportifs - Achat de matériel non durable	30	-	-	-	-	30	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	30	0	0	0	0	30	0
								14 - Centres sportifs							
04	5	26	01.0	14	35	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.600	-	-	21	-	1.621	-
								Totaux activité 14							
								Cnd	1.600	0	0	21	0	1.621	0
								15 - Gestion des centres sportifs du Sart Tilman							
04	5	26	01.0	15	36	01	Cnd	Frais de leasing des centres sportifs du Sart Tilman (nouveau)	257	-	-	-	-	257	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 15							
								Cnd	257	0	0	0	0	257	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	1.912	0	0	21	-25	1.908	0
								Cv	13.138	0	0	0	0	13.138	0
								PROGRAMME 2 RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT							
								21 - Promotion du sport et de l'ADEPS							
04	5	26	12.3	21	34	1211	Cnd	Promotion du sport	964	-	-	190	-	1.154	60
04	5	26	12.3	21	37	1211	Cnd	WE sportifs (nouveau)	200	-	-	-	-150	50	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	1.164	0	0	190	-150	1.204	60
								22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport							
04	5	26	12.3	22	41	1211	Cnd	Frais d'études et d'expertise scientifique	60	-	-	-	-	60	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	60	0	0	0	0	60	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	1.224	0	0	190	-150	1.264	60
								PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES							
								31 - Subventions pour le sport de haut niveau							
04	5	26	33.0	31	67	33	Cnd	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	500	-	-	-	-	500	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	500	0	0	0	0	500	0
								32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs							
04	5	26	33.1	32	86	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	55	-	-	10	-	65	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	5	26	33.1	32	89	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse pour leur formation de cadres	-	-	-	-	-	-	-
04	5	26	33.1	32	92	33	Cnd	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	155	-	-	20	-	175	-
								Totaux activité 32							
								Cnd	210	0	0	30	0	240	0
								34 - Insertion sociale par le sport							
04	5	26	12.3	34	59	1211	Cnd	Insertion sociale par la pratique du sport	1.025	-	-	-	-8	1.017	-
04	5	26	33.1	34	97	33	Cnd	Subvention aux sports de quartier	30	-	-	-	-	30	-
								Totaux activité 34							
								Cnd	1.055	0	0	0	-8	1.047	0
								35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs							
04	5	26	01.0	35	56	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	25	-	-	-	-	25	57
04	5	26	01.0	35	59	01	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement	-	-	-	-	-	-	-
04	5	26	12.0	35	58	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin	-	-	-	-	-	-	-
04	5	26	33.0	35	56	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières	9.000	-	-	22	-	9.022	-
04	5	26	33.0	35	59	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	615	-	-	-	-	615	-
04	5	26	33.0	35	62	33	Cnd	Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports	50	-	-	-	-20	30	-
04	5	26	33.0	35	65	33	Cnd	Subventions à des ASBL de gestion de centres sportifs	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
04	5	26	33.0	35	68	33	Cnd	Subventions en faveur de l'ASBL "Jeunesses maritimes"	2	-	-	-	-	2	-
04	5	26	33.0	35	71	33	Cnd	Subvention projet femmes et sports	50	-	-	-	-	50	-
04	5	26	33.1	35	80	33	Cnd	Subvention projet sports et éthique	225	-	-	-	-	225	-
04	5	26	33.1	35	83	33	Cnd	Sport pour tous	60	-	-	-	-10	50	-
04	5	26	33.1	35	01	33	Cnd	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	125	-	-	-	-	125	-
04	5	26	33.1	35	04	33	Cnd	Subvention à l'école de sport - ULB	35	-	-	-	-	35	-
04	5	26	33.1	35	07	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs locaux	1.811	-	-	-	-100	1.711	-
04	5	26	33.1	35	10	33	Cnd	Subvention à une association de Centres sportifs	75	-	-	-	-	75	-
04	5	26	52.0	35	30	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, les mouvements de jeunesse, etc.	400	-	-	25	-	425	-
04	5	26	52.1	35	57	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité	529	-	-	-	-	529	-
04	5	26	63.0	35	32	6311 6321	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	100	-	-	-	-	100	-
								Totaux activité 35							
								Cnd	13.102	0	0	47	-130	13.019	57
								36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage							
04	5	26	12.3	36	64	1211	Cnd	Evaluation des sportifs de haut niveau	140	-	-	23	-	163	-
04	5	26	12.3	36	67	1211	Cnd	Dépenses en matière de recherche et de traitement des informations sportives	-	-	-	-	-	-	-
04	5	26	33.0	36	54	33	Cnd	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	50	-	-	-	-15	35	-
								Totaux activité 36							
								Cnd	190	0	0	23	-15	198	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 3							
								Cnd	15.057	0	0	100	-153	15.004	57
								PROGRAMME 4 SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS							
								41 - Dépenses de toute nature pour les installations							
04	5	26	12.4	41	84	1211	Cnd	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	150	-	-	25	-	175	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	150	0	0	25	0	175	0
								42 - Achat de matériel non durable							
04	5	26	12.4	42	88	1211	Cnd	Achat de matériel sportif, non durable	200	-	-	-	-	200	-
								Totaux activité 42							
								Cnd	200	0	0	0	0	200	0
								43 - Équipement durable							
04	5	26	74.0	43	42	7422 741	Cnd	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	650	-	-	-	-25	625	-
								Totaux activité 43							
								Cnd	650	0	0	0	-25	625	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	1.000	0	0	25	-25	1.000	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26							
								Cnd	**20.743**	**0**	**0**	**336**	**-374**	**20.705**	**117**
								Cv	**13.138**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13.138**	**0**
								TOTAUX CHAPITRE II							
								Cnd	**784.960**	**0**	**0**	**24.585**	**-3.833**	**805.712**	**986**
								Cde	**21.508**	**0**	**0**	**363**	**-368**	**21.503**	**0**
								Cdo	**21.412**	**0**	**0**	**270**	**-475**	**21.207**	**0**
								Cv	**31.277**	**0**	**0**	**0**	**0**	**31.277**	**0**

CHAPITRE III
Éducation, Recherche et Formation

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 40 **SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES**							
								PROGRAMME 0							
								SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE							
								02 - Frais de fonctionnement							
01	2	40	12.0	02	15	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57	-	-	-	-	57	-
01	2	40	12.0	02	18	1211	Cnd	Dépenses relatives aux publications en matière d'enseignement	67	-	-	-	-	67	-
01	2	40	74.0	02	88	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	-	25	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	149	0	0	0	0	149	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	149	0	0	0	0	149	0
								PROGRAMME 1							
								SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT							
								12 - Frais de fonctionnement							
01	3	40	01.0	12	23	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	372	-	-	-	-262	110	-
01	3	40	01.0	12	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	1.627	-	-	-	-750	877	-
01	3	40	12.0	12	25	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	156	-	-	-	-	156	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	40	74.0	12	01	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	62	-	-	-	-	62	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	2.217	0	0	0	-1.012	1.205	0
								13 - Enseignants - Action sociale							
01	3	40	11.0	13	29	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	305	-	-	-	-	305	-
01	3	40	43.2	13	71	4316 4326	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	15	-	-	-	-	15	-
01	3	40	44.2	13	80	443	Cnd	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	20	-	-	-	-	20	-
01	3	40	45.2	13	89	1211 3431	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	20	-	-	-	-	20	-
01	3	40	82.0	13	74	83	Cv	Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	360	0	0	0	0	360	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								14 - Chargés de mission - Transports scolaires							
01	3	40	11.0	14	27	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	40	12.0	14	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	-	-	-	-	20	-
								Totaux activité 14							
								Cnd	20	0	0	0	0	20	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	2.597	0	0	0	-1.012	1.585	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 2 PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES							
								20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales							
03	3	40	01.0	20	34	01	Cnd	Provision d'index	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 20							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								21 - Provisions diverses							
03	3	40	01.0	21	32	1133	Cnd	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	8.200	-	-	-	-	8.200	-
01	3	40	01.0	21	35	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de couvrir le volet qualitatif des mesures prises dans le domaine de l'enseignement (protocole d'accord du 7 avril 2004) (nouveau)	3.165	-	-	-	-	3.165	-
03	3	40	01.0	21	38	01	Cnd	Provision relative au litige en matière de congés maladie et de pensions	5.000	-	-	-	-2.157	2.843	-
01	3	40	01.0	21	41	01	Cnd	Provision en vue de la réalisation du contrat stratégique pour l'éducation (nouveau)	8.724	-	-	-	-4.521	4.203	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	25.089	0	0	0	-6.678	18.411	0
								22 - Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
03	3	40	11.3	22	19	1131	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés ONSS et honoraires d'avocats	3.629	-	-	-	-3.387	242	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	3.629	0	0	0	-3.387	242	0
								23 - Arriérés SNCB							
00	2	40	12.0	23	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés de la SNCB	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 23							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								24 - Contrôle absences maladies							
01	3	40	12.0	24	37	1211	Cnd	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	570	-	-	-	-	570	-
								Totaux activité 24							
								Cnd	570	0	0	0	0	570	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	29.288	0	0	0	-10.065	19.223	0
								PROGRAMME 3 AFFAIRES PÉDAGOGIQUES - INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT							
								30 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	40	11.0	30	40	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	32	-	-	55	-	87	-
								Totaux activité 30							
								Cnd	32	0	0	55	0	87	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	32	0	0	55	0	87	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 4 RECHERCHES EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS							
								40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux							
01	2	40	01.0	40	51	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux manuels et didacticiels scolaires	1.555	-	-	-	-1.105	450	-
01	2	40	01.0	40	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement (nouveau)	-	-	-	414	-	414	-
01	2	40	01.0	40	57	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à l'inspection en interréseaux	240	-	-	-	-240	-	-
01	2	40	01.0	40	60	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'orientation	500	-	-	-	-100	400	-
01	2	40	01.0	40	63	01	Cnd	Formation interréseaux enseignement spécial	-	-	-	-	-	-	-
01	2	40	01.0	40	66	01	Cnd	Formation interréseaux enseignement secondaire	-	-	-	-	-	-	-
01	2	40	12.0	40	53	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.150	-	-	-	-250	900	-
01	2	40	12.4	40	76	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à divers conseils consultatifs en matière d'enseignement	17	-	-	-	-10	7	-
01	2	40	41.0	40	23	414	Cnd	Institut de la formation en cours de carrière	4.107	-	-	-	-	4.107	-
01	2	40	74.0	40	29	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	-	-	-	-	20	-
								Totaux activité 40							
								Cnd	7.589	0	0	414	-1.705	6.298	0
								41 - Recherches en Éducation							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	40	01.0	41	52	01 1211 33 354	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'enseignement	350	-	-	-	-150	200	-
01	2	40	01.0	41	55	01 1211 33	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'enseignement	-	-	-	-	-	-	-
01	2	40	12.3	41	44	1211	Cnd	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	37	-	-	-	-	37	-
02	2	40	33.0	41	73	1211	Cnd	Subventions au Service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège	74	-	-	-	-	74	-
01	2	40	33.1	41	76	33	Cnd	Subvention en faveur de recherches en éducation	1.431	-	-	25	-	1.456	-
01	2	40	33.1	41	76	33	Cnd	Subventions diverses destinées aux travaux de recherche - Elèves à haut potentiel (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	1.892	0	0	25	-150	1.767	0
								42 - Prix - Donations - Fondations - Legs							
01	1	40	01.0	42	53	01 344 345	Cv	Crédit variable destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	70	-	-	-	-	70	-
								Totaux activité 42							
								Cv	70	0	0	0	0	70	0
								43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Études							
02	2	40	01.0	43	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	123	-	-	-	-	123	-
01	2	40	33.0	43	72	33	Cnd	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	50	-	-	10	-	60	-
								Totaux activité 43							
								Cnd	173	0	0	10	0	183	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur							
02	2	40	12.0	44	57	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	151	-	-	-	-	151	-
								Totaux activité 44							
								Cnd	151	0	0	0	0	151	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	9.805	0	0	449	-1.855	8.399	0
								Cv	70	0	0	0	0	70	0
								PROGRAMME 5 COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS							
								50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes							
01	2	40	01.0	50	64	1211	Cnd	Dépenses courantes en rapport avec les activités pédagogiques de l'Union européenne et d'autres institutions internationales	11	-	-	-	-	11	-
01	2	40	33.0	50	58	33	Cnd	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	-	-	-	-	5	-
01	2	40	33.1	50	88	33	Cnd	Subvention aux associations de parents	78	-	-	20	-	98	-
								Totaux activité 50							
								Cnd	94	0	0	20	0	114	0
								51 - CONFEMEN - Actions de toute nature							
02	1	40	34.0	51	68	354	Cnd	CONFEMEN - Actions de toute nature - Cotisations	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 51							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								53 - International Association for the evaluation of educational achievement							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
02	2	40	33.0	53	61	354	Cnd	Subventions	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 53							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								55 - Organisation des études - Enseignement supérieur							
02	2	40	12.3	55	58	1211	Cnd	Recherches - Enquêtes - Publications et frais d'études	24	-	-	-	-24	-	-
								Totaux activité 55							
								Cnd	24	0	0	0	-24	0	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	118	0	0	20	-24	114	0
								PROGRAMME 6 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION							
								60 - Frais de fonctionnement							
02	2	40	12.0	60	73	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	-	-	-	-	25	-
								Totaux activité 60							
								Cnd	25	0	0	0	0	25	0
								Totaux programme 6							
								Cnd	25	0	0	0	0	25	0
								PROGRAMME 7 COLLABORATION AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT							
								70 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
02	1	40	01.0	70	87	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
02	1	40	12.0	70	83	1211	Cnd	Dépenses courantes pour la participation à des réunions internationales (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
02	1	40	33.0	70	93	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
02	1	40	33.0	70	96	1211 353 354	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
02	1	40	35.0	70	96	354	Cnd	Subvention à l'Académie internationale des Sciences et de l'Éducation (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
02	1	40	41.0	70	53	414	Cnd	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales pour les actions dans le domaine de l'enseignement (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
02	1	40	44.1	70	31	351	Cnd	Subvention à l'Agence Erasmus	355	-	-	-	-	355	-
								Totaux activité 70							
								Cnd	355	0	0	0	0	355	0
								71 - Conseil consultatif							
01	1	40	11.1	71	11	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de missions	7	-	-	-	-	7	-
01	1	40	12.4	71	10	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	25	-	-	-	-	25	-
								Totaux activité 71							
								Cnd	32	0	0	0	0	32	0
								72 - Manifestations diverses - Études							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	1	40	12.0	72	91	1211	Cnd	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 72							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 7							
								Cnd	387	0	0	0	0	387	0
								PROGRAMME 8 ACTIONS FONDS SOCIAL EUROPÉEN - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI							
								80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles							
01	1	40	01.0	80	91	01	Cv	Crédit variable pour des dépenses relatives à des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (A)	-	-	-	-	-	-	-
01	1	40	30.0	80	61	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B)	5.000	-	-	1.000	-	6.000	-
01	1	40	30.0	80	64	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire et l'enseignement en alternance (B)	3.347	-	-	-	-	3.347	-
								Totaux activité 80							
								Cv	8.347	0	0	1.000	0	9.347	0
								Totaux programme 8							
								Cv	8.347	0	0	1.000	0	9.347	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE							
								90 - Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire							
01	3	40	01.0	90	16	01	Cnd	Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives	107	-	-	-	-	107	-
01	3	40	01.0	90	19	01	Cv	Crédit variable pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (B)	5.483	-	-	-	-	5.483	-
01	3	40	01.0	90	22	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	3.147	-	-	-	-	3.147	-
								Totaux activité 90							
								Cnd	3.254	0	0	0	0	3.254	0
								Cv	5.483	0	0	0	0	5.483	0
								91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel							
01	2	40	01.0	91	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	79	-	-	-	-	79	-
								Totaux activité 91							
								Cnd	79	0	0	0	0	79	0
								Totaux programme 9							
								Cnd	3.333	0	0	0	0	3.333	0
								Cv	5.483	0	0	0	0	5.483	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40							
								Cnd	**45.734**	**0**	**0**	**524**	**-12.956**	**33.302**	**0**
								Cv	**13.900**	**0**	**0**	**1.000**	**0**	**14.900**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 41 **INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT** PROGRAMME 1 SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL						
								11 - Personnel de l'Inspection des Centres PMS						
01	3	41	11.0	11	48	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	329	-	-	-	-	329	-
								Totaux activité 11							
							Cnd		329	0	0	0	0	329	0
								12 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire							
01	3	41	11.0	12	49	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	7.039	-	-	-	-	7.039	-
								Totaux activité 12							
							Cnd		7.039	0	0	0	0	7.039	0
								13 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement secondaire							
01	3	41	11.0	13	50	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	3.961	-	-	168	-	4.129	-
								Totaux activité 13							
							Cnd		3.961	0	0	168	0	4.129	0
								14 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial							
01	3	41	11.0	14	51	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	511	-	-	-	-	511	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 14							
								Cnd	511	0	0	0	0	511	0
								15 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement supérieur							
12	3	41	11.0	15	52	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	25	-	-	-	-	25	-
								Totaux activité 15							
								Cnd	25	0	0	0	0	25	0
								16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale							
01	3	41	11.0	16	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	469	-	-	200	-	669	-
								Totaux activité 16							
								Cnd	469	0	0	200	0	669	0
								17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique							
01	3	41	11.0	17	54	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	391	-	-	-	-	391	-
								Totaux activité 17							
								Cnd	391	0	0	0	0	391	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	12.725	0	0	368	0	13.093	0
								PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
								21 - Frais de fonctionnement de l'Inspection des centres PMS							
01	2	41	12.0	21	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de sevices	17	-	-	24	-	41	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	41	74.0	21	37	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	17	0	0	24	0	41	0
								22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire							
01	2	41	12.0	22	62	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	950	-	-	-	-31	919	-
01	2	41	74.0	22	38	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	950	0	0	0	-31	919	0
								23 - Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire							
01	2	41	12.0	23	63	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	520	-	-	-	-	520	-
01	2	41	74.0	23	39	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 23							
								Cnd	520	0	0	0	0	520	0
								24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial							
01	2	41	12.0	24	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	113	-	-	-	-	113	-
01	2	41	74.0	24	40	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 24							
								Cnd	113	0	0	0	0	113	0
								25 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement supérieur							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
12	2	41	12.0	25	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
12	2	41	74.0	25	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 25							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale							
01	2	41	12.0	26	66	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	69	-	-	-	-	69	-
01	2	41	74.0	26	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 26							
								Cnd	69	0	0	0	0	69	0
								27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique							
01	2	41	12.0	27	67	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	41	-	-	7	-	48	-
01	2	41	74.0	27	43	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 27							
								Cnd	41	0	0	7	0	48	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	1.710	0	0	31	-31	1.710	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41							
								Cnd	**14.435**	**0**	**0**	**399**	**-31**	**14.803**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 44 **BÂTIMENTS SCOLAIRES**							
								PROGRAMME 0 FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE							
								01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires							
01	6	44	01.0	01	23	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	29.590	-	-	-	-	29.590	-
01	6	44	01.0	01	26	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	13.045	-	-	-	-	13.045	-
01	6	44	01.0	01	29	1211 721	Cde	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires	-	-	-	-	-	-	-
01	6	44	01.0	01	29	1211 721	Cdo	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires	969	-	-	-	-	969	-
01	6	44	01.0	01	32	01	Cde	Programme d'urgence 2000 des bâtiments scolaires	7.437	-	-	-	-	7.437	-
01	6	44	01.0	01	32	01	Cdo	Programme d'urgence 2000 des bâtiments scolaires	7.437	-	-	-	-	7.437	-
01	6	44	01.0	01	35	01	Cde	Programme d'urgence 2003	9.276	-	-	-	-	9.276	-
01	6	44	01.0	01	35	01	Cdo	Programme d'urgence 2003	5.200	-	-	-	-	5.200	-
01	6	44	12.0	01	25	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme de travaux de première nécessité	10	-	-	-	-	10	-
01	6	44	12.0	01	28	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme d'urgence 2003	2	-	-	-	-	2	-
01	6	44	41.2	01	52	413	Cnd	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	12.501	-	-	-	-	12.501	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 01							
								Cnd	55.148	0	0	0	0	55.148	0
								Cde	16.713	0	0	0	0	16.713	0
								Cdo	13.606	0	0	0	0	13.606	0
								02 - Subventions - Loyers - Divers							
03	6	44	12.0	02	41	1212	Cnd	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	16.467	-	-	-	-	16.467	-
01	6	44	33.0	02	21	3122	Cnd	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	154	-	-	-	-	154	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	16.621	0	0	0	0	16.621	0
								03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française							
01	6	44	12.0	03	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2.721	-	-	-	-	2.721	-
								Totaux activité 03							
								Cnd	2.721	0	0	0	0	2.721	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	74.490	0	0	0	0	74.490	0
								Cde	16.713	0	0	0	0	16.713	0
								Cdo	13.606	0	0	0	0	13.606	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44							
								Cnd	**74.490**	**0**	**0**	**0**	**0**	**74.490**	**0**
								Cde	**16.713**	**0**	**0**	**0**	**0**	**16.713**	**0**
								Cdo	**13.606**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13.606**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 45 **RECHERCHE SCIENTIFIQUE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION							
								02 - Frais de fonctionnement							
02	2	45	12.0	02	53	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
02	2	45	12.0	02	56	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	-	-	-	-	44	-
02	2	45	12.2	02	13	1211	Cnd	Dépenses quelconques au soutien de la recherche	50	-	-	-	-21	29	-
02	2	45	12.8	02	05	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à l'université des aînés	25	-	-	-	-	25	-
02	2	45	33.2	02	08	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le soutien de la recherche	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	119	0	0	0	-21	98	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	119	0	0	0	-21	98	0
								PROGRAMME 1 SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS							
								10 - Congrès et colloques							
02	2	45	33.0	10	56	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française	139	-	-	-	-1	138	1
								Totaux activité 10							
								Cnd	139	0	0	0	-1	138	1
								11 - Financement des prix, bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
02	2	45	33.0	11	63	354	Cnd	Subventions à l'Institut historique belge de Rome, à l'Ecole française d'Athènes et aux stations de recherche à l'étranger	52	-	-	-	-	52	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	52	0	0	0	0	52	0
								12 - Associations scientifiques et universitaires							
02	2	45	33.0	12	70	33	Cnd	Subventions	35	-	-	-	-	35	-
02	2	45	33.0	12	73	33	Cnd	Subvention au Centre de Recherche en Mathématique (CREM)	75	-	-	-	-	75	-
02	2	45	33.0	12	76	33	Cnd	Subvention à l'AUPELF	74	-	-	-	-	74	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	184	0	0	0	0	184	0
								13 - Souscription et financement							
02	2	45	33.0	13	74	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques	198	-	-	-	-	198	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	198	0	0	0	0	198	0
								14 - Dépenses coopération scientifique							
02	2	45	34.0	14	72	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères	50	-	-	-	-	50	-
								Totaux activité 14							
								Cnd	50	0	0	0	0	50	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	623	0	0	0	-1	622	1

PROGRAMME 2
SUBVENTIONS DIVERSES

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								20 - Recherche scientifique fondamentale collective							
02	2	45	31.0	20	48	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	217	-	-	-	-	217	-
02	2	45	31.0	20	51	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle récurrente	296	-	-	-	-	296	-
								Totaux activité 20							
								Cnd	513	0	0	0	0	513	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	513	0	0	0	0	513	0
								PROGRAMME 3 RECHERCHE SCIENTIFIQUE							
								30 - Dépenses diverses							
02	2	45	01.0	30	79	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique	10	-	-	-	-	10	-
								Totaux activité 30							
								Cnd	10	0	0	0	0	10	0
								31 - Subventions ASBL ou assimilés							
02	2	45	33.0	31	01	1211	Cnd	Subvention à l'aquarium Dubuisson	64	-	-	-	-	64	-
02	2	45	33.0	31	04	3441 345	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques	12	-	-	-	-	12	-
02	2	45	33.1	31	07	33	Cnd	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	130	-	-	-	-9	121	-
02	2	45	33.1	31	10	33	Cnd	Subventions aux associations d'étudiants	84	-	-	-	-	84	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	290	0	0	0	-9	281	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								32 - Missions scientifiques à l'étranger							
02	2	45	33.1	32	11	3441	Cnd	Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires -Voyages à l'étranger en groupe	42	-	-	-	-	42	-
02	2	45	33.1	32	14	120	Cnd	Subventions aux professeurs et aux membres du personnel académique pour missions scientifiques à l'étranger	74	-	-	-	-	74	-
								Totaux activité 32							
								Cnd	116	0	0	0	0	116	0
								33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés							
02	2	45	41.0	33	63	414	Cnd	Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi 27/07/1971)	18.961	-	-	88	-	19.049	-
02	2	45	41.0	33	66	414	Cnd	Subventions au FNRS dans le cadre du plan d'expansion	13.076	-	-	-	-	13.076	-
02	2	45	41.0	33	69	414	Cnd	Subsides pour recherche médicale (FRSM)	8.660	-	-	-	-	8.660	-
02	2	45	41.0	33	72	414	Cnd	Subvention aux fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)	8.187	-	-	-	-	8.187	-
02	2	45	41.0	33	75	414	Cnd	Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)	8.916	-	-	-	-	8.916	-
02	2	45	41.0	33	78	440	Cnd	Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management	221	-	-	-	-	221	-
02	2	45	41.1	33	81	413	Cnd	Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - Initiative des chercheurs	10.668	-	-	-	-	10.668	-
02	2	45	41.1	33	84	413	Cnd	Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - Initiative des chercheurs en matière pédagogique pour l'enseignement supérieur (nouveau)	1.000	-	-	-	-	1.000	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 33							
								Cnd	69.689	0	0	88	0	69.777	0
								34 - Subventions diverses							
02	2	45	41.1	34	82	1211	Cnd	Subventions aux centres de génétique humaine reconnus	731	-	-	-	-	731	-
								Totaux activité 34							
								Cnd	731	0	0	0	0	731	0
								35 - Fonds et programmes de recherche							
02	2	45	41.1	35	89	1211	Cnd	Programmes de recherche concertés - Frais de gestion	-	-	-	-	-	-	-
02	2	45	41.1	35	92	1211	Cnd	Subventions à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation	11.758	-	-	-	-	11.758	-
02	2	45	41.1	35	95	11	Cnd	Transferts aux Fonds spéciaux pour la recherche dans les institutions universitaires	11.880	-	-	-	-	11.880	-
02	2	45	41.1	35	01	413	Cnd	Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs	342	-	-	-	-42	300	-
								Totaux activité 35							
								Cnd	23.980	0	0	0	-42	23.938	0
								36 - Activités internationales							
02	2	45	33.0	36	82	33	Cnd	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE (nouveau)	-	-	-	72	-	72	-
02	2	45	41.0	36	57	1211	Cnd	Cellule de soutien à l'élaboration des dossiers européens et internationaux (nouveau)	500	-	-	-	-	500	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 36								
									Cnd	500	0	0	72	0	572	0
								Totaux programme 3								
									Cnd	95.316	0	0	160	-51	95.425	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45								
									Cnd	**96.571**	**0**	**0**	**160**	**-73**	**96.658**	**1**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 46 **ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE							
								02 - Frais de fonctionnement							
02	2	46	12.0	02	80	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	209	-	-	-	-	209	-
02	2	46	12.0	02	01	1211	Cnd	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	-	-	-	-	2	-
02	2	46	74.0	02	56	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	23	-	-	-	-	23	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	234	0	0	0	0	234	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	234	0	0	0	0	234	0
								PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT							
								12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
02	1	46	11.0	12	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	309	-	-	-	-	309	-
02	1	46	11.0	12	90	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel autre que statutaire	294	-	-	-	-	294	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	603	0	0	0	0	603	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 1							
								Cnd	603	0	0	0	0	603	0
								PROGRAMME 2 SUBVENTIONS DIVERSES							
								20 - Financement des prix décernés et autres activités							
02	2	46	33.0	20	93	33	Cnd	Subventions aux classes des sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	27	-	-	15	-	42	-
02	2	46	33.0	20	96	33	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	15	-	-	-	-15	-	-
								Totaux activité 20							
								Cnd	42	0	0	15	-15	42	0
								21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique							
02	2	46	41.0	21	69	7422	Cnd	Subventions aux classes des sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	178	-	-	89	-	267	-
02	2	46	41.0	21	72	7422	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	89	-	-	-	-89	-	-
02	2	46	61.0	21	55	7422	Cnd	Subventions	5	-	-	-	-	5	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	272	0	0	89	-89	272	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	314	0	0	104	-104	314	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46							
								Cnd	**1.151**	**0**	**0**	**104**	**-104**	**1.151**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 47 **ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE							
								02 - Frais de fonctionnement							
02	3	47	12.0	02	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	223	-	-	-	-	223	-
02	3	47	12.6	02	11	1211	Cnd	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	30	-	-	-	-	30	-
02	3	47	74.0	02	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	-	-	-	-	50	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	303	0	0	0	0	303	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	303	0	0	0	0	303	0
								PROGRAMME 1 ALLOCATIONS ET PRÊTS							
								10 - Allocations et prêts							
02	3	47	33.0	10	13	3431	Cnd	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	32.694	-	-	3.000	-	35.694	-
02	3	47	33.0	10	16	3431	Cv	Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)	710	-	-	291	-	1.001	-
02	3	47	82.0	10	72	83	Cv	Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	-	-	-	-	491	-
								Totaux activité 10							
								Cnd	32.694	0	0	3.000	0	35.694	0
								Cv	1.201	0	0	291	0	1.492	0
								11 - Prise en charge des frais d'instruction et des allocations d'études des orphelins de guerre							
02	3	47	33.0	11	17	3431	Cnd	Frais d'instruction et allocations d'études	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 11								
									Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 1								
									Cnd	32.694	0	0	3.000	0	35.694	0
									Cv	1.201	0	0	291	0	1.492	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47								
									Cnd	**32.997**	**0**	**0**	**3.000**	**0**	**35.997**	**0**
									Cv	**1.201**	**0**	**0**	**291**	**0**	**1.492**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 48 **CENTRES PMS**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE							
								02 - Frais de fonctionnement							
01	2	48	12.0	02	37	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	-	-	-	-	12	-
01	2	48	74.0	02	13	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	-	5	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	17	0	0	0	0	17	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	17	0	0	0	0	17	0
								PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT							
								12 - Frais de fonctionnement							
01	3	48	12.0	12	47	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	-	-	-	-	10	-
01	3	48	74.0	12	23	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	-	-	-	-	7	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	17	0	0	0	0	17	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	17	0	0	0	0	17	0
								PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION							
								20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	48	11.0	20	52	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 20							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 3 SUBSISTANCE INSPECTION							
								30 - Frais de fonctionnement							
01	2	48	12.0	30	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
01	2	48	74.0	30	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 30							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES PMS							
								40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	48	11.0	40	72	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	17.426	-	-	347	-	17.773	-
								Totaux activité 40							
								Cnd	17.426	0	0	347	0	17.773	0
								42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	48	43.0	42	65	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	17.437	-	-	-	-100	17.337	-
								Totaux activité 42							
								Cnd	17.437	0	0	0	-100	17.337	0
								43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements							
01	3	48	44.0	43	75	441	Cnd	Subventions-traitements	27.372	-	-	-	-100	27.272	-
								Totaux activité 43							
								Cnd	27.372	0	0	0	-100	27.272	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	62.235	0	0	347	-200	62.382	0
								PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS							
								50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement							
01	2	48	01.0	50	83	1211 33	Cnd	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	-	-	-	-	6	-
01	2	48	12.0	50	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	56	-	-	-	-	56	-
01	2	48	41.2	50	24	413	Cnd	Dotation globale	2.770	-	-	20	-	2.790	-
								Totaux activité 50							
								Cnd	2.832	0	0	20	0	2.852	0
								52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement							
01	2	48	43.2	52	44	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	1.494	-	-	8	-	1.502	-
								Totaux activité 52							
								Cnd	1.494	0	0	8	0	1.502	0
								53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	48	43.0	53	97	4314 4324	Cnd	Formation et recyclage des membres du personnel technique	-	-	-	-	-	-	-
01	2	48	43.0	53	03	4314 4324	Cnd	Formation réseau CPMS	28	-	-	-	-	28	-
01	2	48	43.1	53	06	4314 4324	Cnd	Formation établissements CPMS	6	-	-	-	-	6	-
								Totaux activité 53							
							Cnd		34	0	0	0	0	34	0
								54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement							
01	2	48	44.2	54	55	443	Cnd	Subventions forfaitaires	2.295	-	-	-	-	2.295	-
								Totaux activité 54							
							Cnd		2.295	0	0	0	0	2.295	0
								55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe							
01	2	48	44.0	55	11	441	Cnd	Formation et recyclage des membres du personnel technique	-	-	-	-	-	-	-
01	2	48	44.0	55	14	441	Cnd	Formation réseau CPMS	43	-	-	-	-	43	-
01	2	48	44.1	55	17	441	Cnd	Formation établissements CPMS	8	-	-	-	-	8	-
								Totaux activité 55							
							Cnd		51	0	0	0	0	51	0
								Totaux programme 5							
							Cnd		6.706	0	0	28	0	6.734	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48							
							Cnd		**68.975**	**0**	**0**	**375**	**-200**	**69.150**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 50 **AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**						
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE							
								02 - Frais de fonctionnement							
01	2	50	12.0	02	91	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	248	-	-	-	-	248	-
01	2	50	74.0	02	67	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	-	-	-	-	25	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	273	0	0	0	0	273	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	273	0	0	0	0	273	0
								PROGRAMME 2 PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
								21 - Structures - Programmes - Formation et information							
01	2	50	12.0	21	13	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	816	-	-	-	-	816	-
01	2	50	12.0	21	19	1211	Cnd	Logiciels d'orientation	27	-	-	-	-	27	-
01	2	50	41.0	21	80	415	Cnd	Subventions en faveur de recherches et d'études	500	-	-	-	-	500	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	1.343	0	0	0	0	1.343	0
								22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	50	01.0	22	15	1211	Cnd	Formation et recyclage des membres du personnel des CPMS	-	-	-	-	-	-	-
01	2	50	01.0	22	21	1211	Cnd	Formation Enseignement spécial	-	-	-	-	-	-	-
01	2	50	01.0	22	24	1211	Cnd	Formation Enseignement secondaire	-	-	-	-	-	-	-
01	2	50	01.0	22	30	1211	Cnd	Formation Enseignement de promotion sociale	41	-	-	-	-	41	-
01	3	50	01.0	22	33	01	Cnd	Formation fonctions de sélections et de promotion	87	-	-	-	-	87	-
01	3	50	01.0	22	36	1211	Cnd	Formation aux brevets de sélection et de promotion - Enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	128	0	0	0	0	128	0
								23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses							
04	2	50	33.0	23	16	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	223	-	-	-	-	223	-
04	2	50	33.0	23	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté	174	-	-	-	-	174	-
								Totaux activité 23							
								Cnd	397	0	0	0	0	397	0
								24 - Formation réseau et établissements de la Communauté française							
01	2	50	01.0	24	14	01	Cnd	Formation réseau CPMS	25	-	-	-	-	25	-
01	2	50	01.0	24	17	01	Cnd	Formation établissements CPMS	5	-	-	-	-	5	-
01	2	50	01.0	24	20	01	Cnd	Enseignement spécial	81	-	-	-	-	81	-
01	2	50	01.0	24	23	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement spécial	40	-	-	-	-	40	-
01	2	50	01.0	24	26	01	Cnd	Formation réseau Enseignement secondaire	545	-	-	-	-	545	-
01	2	50	01.0	24	29	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire	272	-	-	-	-	272	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 24							
								Cnd	968	0	0	0	0	968	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	2.836	0	0	0	0	2.836	0
								PROGRAMME 3 CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
								31 - Frais de fonctionnement							
01	2	50	41.2	31	59	415	Cnd	Dotation globale	1.297	-	-	-	-	1.297	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	1.297	0	0	0	0	1.297	0
								32 - Frais dans le domaine de l'enseignement							
01	2	50	12.0	32	24	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris expositions pédagogiques, documents pédagogiques, classes de dépaysement et découverte, activités théâtrales et autres ...	691	-	-	-	-	691	-
01	2	50	74.0	32	97	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	400	-	-	-	-	400	-
								Totaux activité 32							
								Cnd	1.091	0	0	0	0	1.091	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	2.388	0	0	0	0	2.388	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 4 CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
								40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques								
01	3	50	11.0	40	29	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission	1.634	-	-	61	-	1.695	-
								Totaux activité 40							
								Cnd	1.634	0	0	61	0	1.695	0
								41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	50	11.0	41	30	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	416	-	-	-	-	416	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	416	0	0	0	0	416	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	2.050	0	0	61	0	2.111	0
								PROGRAMME 5 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
								51 - Frais de fonctionnement							
01	2	50	41.2	51	79	413	Cnd	Dotation globale	2.053	-	-	-	-	2.053	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
02	2	50	41.3	51	03	415	Cnd	Dotations globales aux centres d'enseignement supérieur hors université et Hautes Écoles ; Han-sur-Lesse (Les Masures) et Buzenol	383	-	-	-	-	383	-
02	2	50	41.3	51	06	415	Cnd	Dotation au Centre de Strée	403	-	-	-	-	403	-
								Totaux activité 51							
								Cnd	2.839	0	0	0	0	2.839	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	2.839	0	0	0	0	2.839	0
								PROGRAMME 6 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
								60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	50	11.0	60	49	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	2.746	-	-	950	-	3.696	-
								Totaux activité 60							
								Cnd	2.746	0	0	950	0	3.696	0
								61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	50	11.0	61	50	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	485	-	-	426	-	911	-
								Totaux activité 61							
								Cnd	485	0	0	426	0	911	0
								Totaux programme 6							
								Cnd	3.231	0	0	1.376	0	4.607	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 7 CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER							
								70 - Dépense de personnel							
01	3	50	11.0	70	59	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunération du personnel administratif et ouvrier	45	-	-	-	-	45	-
								Totaux activité 70							
							Cnd		45	0	0	0	0	45	0
								Totaux programme 7							
							Cnd		45	0	0	0	0	45	0
								PROGRAMME 8 CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER							
								80 - Frais de fonctionnement							
01	2	50	41.2	80	11	415	Cnd	Dotation globale	885	-	-	-	-	885	-
								Totaux activité 80							
							Cnd		885	0	0	0	0	885	0
								Totaux programme 8							
							Cnd		885	0	0	0	0	885	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50							
							Cnd		**14.547**	**0**	**0**	**1.437**	**0**	**15.984**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 51 **ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE							
								02 - Frais de fonctionnement							
01	2	51	12.0	02	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	28	-	-	-	-	28	-
01	2	51	74.0	02	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	13	-	-	-	-	13	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	41	0	0	0	0	41	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	41	0	0	0	0	41	0
								PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT							
								12 - Frais de fonctionnement							
01	3	51	12.0	12	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	-	-	-	-	20	-
01	3	51	74.0	12	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	-	-	-	-	12	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	32	0	0	0	0	32	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	32	0	0	0	0	32	0
								PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION							
								20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	51	11.0	20	36	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 20							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 3 SUBSISTANCE INSPECTION							
								30 - Frais de fonctionnement							
01	2	51	12.0	30	49	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
01	2	51	12.0	30	52	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
01	2	51	74.0	30	25	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 30							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES							
								41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	51	11.0	41	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du maternel	28.802	-	-	-	-1.000	27.802	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 41							
								Cnd	28.802	0	0	0	-1.000	27.802	0
								44 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements							
01	3	51	43.0	44	51	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	213.549	-	-	-	-3.200	210.349	-
								Totaux activité 44							
								Cnd	213.549	0	0	0	-3.200	210.349	0
								45 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements							
01	3	51	44.0	45	61	441	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	147.862	-	-	-	-1.200	146.662	-
								Totaux activité 45							
								Cnd	147.862	0	0	0	-1.200	146.662	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	390.213	0	0	0	-5.400	384.813	0
								PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES							
								53 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement							
01	2	51	43.2	53	29	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	21.360	-	-	1.478	-	22.838	-
								Totaux activité 53							
								Cnd	21.360	0	0	1.478	0	22.838	0
								54 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné							
01	2	51	43.0	54	76	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	1.309	-	-	30	-	1.339	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 54							
								Cnd	1.309	0	0	30	0	1.339	0
								55 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement							
01	2	51	44.2	55	40	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	14.958	-	-	1.127	-	16.085	-
								Totaux activité 55							
								Cnd	14.958	0	0	1.127	0	16.085	0
								56 - Écoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné							
01	2	51	44.0	56	87	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	869	-	-	13	-	882	-
01	2	51	44.0	56	93	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le maternel	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 56							
								Cnd	869	0	0	13	0	882	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	38.496	0	0	2.648	0	41.144	0
								PROGRAMME 6 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES							
								61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	51	11.0	61	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	81.829	-	-	193	-	82.022	-
								Totaux activité 61							
								Cnd	81.829	0	0	193	0	82.022	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								62 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	51	11.0	62	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	2.815	-	-	-	-	2.815	-
								Totaux activité 62							
							Cnd		2.815	0	0	0	0	2.815	0
								63 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements							
01	3	51	43.0	63	70	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	430.337	-	-	-	-900	429.437	-
								Totaux activité 63							
							Cnd		430.337	0	0	0	-900	429.437	0
								64 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements							
01	3	51	44.0	64	80	441	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	354.803	-	-	1.961	-	356.764	-
								Totaux activité 64							
							Cnd		354.803	0	0	1.961	0	356.764	0
								Totaux programme 6							
							Cnd		869.784	0	0	2.154	-900	871.038	0
								PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES							
								70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement							
01	2	51	41.2	70	28	415	Cnd	Dotation globale pour le fondamental	19.916	-	-	-	-1.965	17.951	-
								Totaux activité 70							
							Cnd		19.916	0	0	0	-1.965	17.951	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"							
01	2	51	12.2	71	53	1211	Cnd	Assurance des élèves du primaire	250	-	-	-	-	250	-
								Totaux activité 71							
								Cnd	250	0	0	0	0	250	0
								72 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement							
01	2	51	43.0	72	91	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	31	-	-	-	-4	27	-
01	2	51	43.2	72	48	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	49.825	-	-	115	-	49.940	-
								Totaux activité 72							
								Cnd	49.856	0	0	115	-4	49.967	0
								73 - Écoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné							
01	2	51	43.0	73	89	4316 4326	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	7	-	-	-	-	7	-
01	2	51	43.0	73	95	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.443	-	-	-	-10	1.433	-
01	2	51	43.0	73	04	4314 4324	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le primaire	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 73							
								Cnd	1.450	0	0	0	-10	1.440	0
								74 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement							
01	2	51	44.2	74	53	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	262	-	-	-	-47	215	-
01	2	51	44.2	74	59	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	42.969	-	-	-	-189	42.780	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 74							
								Cnd	43.231	0	0	0	-236	42.995	0
								75 - Écoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné							
01	2	51	44.0	75	03	443	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	5	-	-	-	-	5	-
01	2	51	44.0	75	09	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.182	-	-	-	-	1.182	50
01	2	51	44.0	75	15	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le primaire	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 75							
								Cnd	1.187	0	0	0	0	1.187	50
								76 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses							
01	2	51	33.0	76	05	33	Cnd	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	523	-	-	-	-	523	-
								Totaux activité 76							
								Cnd	523	0	0	0	0	523	0
								Totaux programme 7							
								Cnd	116.413	0	0	115	-2.215	114.313	50
								PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES							
								80 - Initiatives diverses							
01	2	51	01.0	80	97	01	Cnd	Recherches relatives à l'enseignement fondamental	-	-	-	-	-	-	-
01	2	51	01.0	80	12	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à la presse	284	-	-	-	-	284	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	51	11.0	80	02	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental (B)	22.039	-	-	-	-	22.039	-
								Totaux activité 80							
								Cnd	284	0	0	0	0	284	0
								Cv	22.039	0	0	0	0	22.039	0
								81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental							
01	2	51	01.0	81	01	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	250	-	-	-	-	250	-
01	2	51	01.0	81	04	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'innovation pédagogique	-	-	-	-	-	-	-
01	2	51	01.0	81	10	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le domaine d'actions d'éducation interculturelle	-	-	-	-	-	-	-
01	2	51	01.0	81	13	01	Cnd	Dépenses liées au Plan d'action de la Charte d'avenir	-	-	-	-	-	-	-
01	2	51	01.0	81	16	01	Cnd	Dépenses diverses pour outils pédagogiques multimédia et circulaires électroniques	627	-	-	-	-	627	-
								Totaux activité 81							
								Cnd	877	0	0	0	0	877	0
								Totaux programme 8							
								Cnd	1.161	0	0	0	0	1.161	0
								Cv	22.039	0	0	0	0	22.039	0
								PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE							
								90 - Discriminations positives							
01	2	51	01.0	90	10	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux écoles et implantations à discrimination positive	8.653	-	-	-	-	8.653	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	51	01.0	90	13	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec les projets complémentaires relatifs aux écoles et implantations à discrimination positive	3.708	-	-	-	-	3.708	-
01	3	51	01.0	90	16	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	983	-	-	-	-	983	-
								Totaux activité 90							
								Cnd	13.344	0	0	0	0	13.344	0
								91 - Promotion d'une école de la réussite							
01	3	51	01.0	91	17	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques	3.920	-	-	-	-	3.920	-
01	2	51	01.0	91	20	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de fonctionnement pour la promotion d'une école de la réussite	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 91							
								Cnd	3.920	0	0	0	0	3.920	0
								92 - Formations en relation avec l'enseignement fondamental							
01	2	51	01.0	92	12	01	Cnd	Formation continuée interréseaux	-	-	-	-	-	-	-
01	2	51	01.0	92	18	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Formation relative à l'enseignement de la Communauté française	120	-	-	-	-	120	-
01	2	51	01.0	92	21	01	Cnd	Subventions aux écoles et instituts supérieurs de pédagogie	200	-	-	-	-	200	-
01	2	51	01.0	92	24	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	690	-	-	-	-	690	-
01	2	51	01.0	92	27	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau micro	876	-	-	-	-	876	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	51	01.0	92	30	01	Cnd	Remplacement des enseignants et encadrement des élèves - Macro	259	-	-	-	-	259	-
01	3	51	01.0	92	33	01	Cnd	Remplacement des enseignants et encadrement des élèves - Meso/micro	388	-	-	-	-	388	-
01	2	51	01.0	92	36	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	513	-	-	-	-	513	-
01	2	51	01.1	92	39	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	10	-	-	-	-	10	-
01	2	51	01.1	92	42	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	5	-	-	-	-	5	-
								Totaux activité 92							
								Cnd	3.061	0	0	0	0	3.061	0
								93 - Brevet sélection							
01	3	51	01.0	93	16	01	Cnd	Formation brevet sélection Communauté française	32	-	-	-	-	32	-
								Totaux activité 93							
								Cnd	32	0	0	0	0	32	0
								Totaux programme 9							
								Cnd	20.357	0	0	0	0	20.357	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51							
								Cnd	**1.436.497**	**0**	**0**	**4.917**	**-8.515**	**1.432.899**	**50**
								Cv	**22.039**	**0**	**0**	**0**	**0**	**22.039**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 52 **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE							
								02 - Frais de fonctionnement							
01	2	52	01.0	02	46	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves	73	-	-	10	-	83	-
01	2	52	12.0	02	48	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	391	-	-	35	-	426	43
01	2	52	12.0	02	51	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
01	2	52	74.0	02	24	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	-	-	-	-	15	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	479	0	0	45	0	524	43
								Totaux programme 0							
								Cnd	479	0	0	45	0	524	43
								PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION							
								20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	52	11.0	20	63	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 20							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 3 SUBSISTANCE INSPECTION							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								30 - Frais de fonctionnement							
01	2	52	12.0	30	76	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
01	2	52	12.0	30	79	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
01	2	52	74.0	30	52	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 30							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE							
								41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	52	11.0	41	84	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	466.259	-	-	-	-3.200	463.059	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	466.259	0	0	0	-3.200	463.059	0
								42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	52	11.0	42	85	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	18.646	-	-	-	-100	18.546	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 42							
								Cnd	18.646	0	0	0	-100	18.546	0
								44 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements							
01	3	52	43.0	44	78	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	327.059	-	-	77	-	327.136	-
								Totaux activité 44							
								Cnd	327.059	0	0	77	0	327.136	0
								45 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements							
01	3	52	44.0	45	88	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.010.563	-	-	1.278	-	1.011.841	-
								Totaux activité 45							
								Cnd	1.010.563	0	0	1.278	0	1.011.841	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	1.822.527	0	0	1.355	-3.300	1.820.582	0
								PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE							
								50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement							
01	2	52	12.4	50	34	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA - Enseignement de plein exercice	10	-	-	-	-	10	-
01	2	52	41.2	50	35	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	87.431	-	-	1.623	-	89.054	-
								Totaux activité 50							
								Cnd	87.441	0	0	1.623	0	89.064	0
								51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité"Enseignement de la Communauté"							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	52	12.2	51	60	1211	Cnd	Assurance des élèves	537	-	-	-	-	537	-
								Totaux activité 51							
								Cnd	537	0	0	0	0	537	0
								53 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement							
01	2	52	43.0	53	02	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	838	-	-	-	-	838	-
01	2	52	43.2	53	56	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	35.187	-	-	971	-	36.158	59
								Totaux activité 53							
								Cnd	36.025	0	0	971	0	36.996	59
								54 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice							
01	2	52	43.0	54	12	4314 4324	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire de plein exercice	-	-	-	-	-	-	-
01	2	52	43.1	54	18	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	410	-	-	-	-	410	-
01	2	52	43.1	54	21	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	205	-	-	-	-	205	-
								Totaux activité 54							
								Cnd	615	0	0	0	0	615	0
								55 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement							
01	2	52	44.2	55	61	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats	2.481	-	-	-	-	2.481	-
01	2	52	44.2	55	67	443	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	122.055	-	-	2.866	-	124.921	65

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 55							
								Cnd	124.536	0	0	2.866	0	127.402	65
								56 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice							
01	2	52	44.0	56	23	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants dans le secondaire de plein exercice	-	-	-	-	-	-	-
01	2	52	44.1	56	29	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.287	-	-	-	-	1.287	-
01	2	52	44.1	56	32	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	644	-	-	-	-	644	-
								Totaux activité 56							
								Cnd	1.931	0	0	0	0	1.931	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	251.085	0	0	5.460	0	256.545	124
								PROGRAMME 6 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES À HORAIRE RÉDUIT							
								61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	52	11.0	61	07	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement à horaire réduit	8.704	-	-	-	-900	7.804	-
								Totaux activité 61							
								Cnd	8.704	0	0	0	-900	7.804	0
								63 - Écoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements							
01	3	52	43.0	63	97	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement à horaire réduit	7.875	-	-	-	-32	7.843	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 63							
								Cnd	7.875	0	0	0	-32	7.843	0
								64 - Écoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements							
01	3	52	44.0	64	10	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement à horaire réduit	19.236	-	-	-	-600	18.636	-
								Totaux activité 64							
								Cnd	19.236	0	0	0	-600	18.636	0
								Totaux programme 6							
								Cnd	35.815	0	0	0	-1.532	34.283	0
								PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES À HORAIRE RÉDUIT							
								70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement							
01	2	52	41.2	70	55	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement à horaire réduit	1.938	-	-	93	-	2.031	-
								Totaux activité 70							
								Cnd	1.938	0	0	93	0	2.031	0
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"							
01	2	52	12.2	71	80	1211	Cnd	Assurance des élèves	24	-	-	-	-	24	-
								Totaux activité 71							
								Cnd	24	0	0	0	0	24	0
								Totaux programme 7							
								Cnd	1.962	0	0	93	0	2.055	0
								PROGRAMME 8 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI							
								80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistributions	Réallocations	Crédits Supplémentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	52	11.0	80	29	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire (B)	7.328	-	-	-	-	7.328	-
								Totaux activité 80							
								Cv	7.328	0	0	0	0	7.328	0
								Totaux programme 8							
								Cv	7.328	0	0	0	0	7.328	0
								PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS							
								90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire							
01	2	52	01.0	90	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux écoles à discrimination positive	508	-	-	-	-	508	-
01	2	52	01.0	90	49	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel supplémentaire dans les écoles et implantations à discrimination positive dans l'enseignement secondaire	6.183	-	-	-	-	6.183	-
01	2	52	01.0	90	52	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec des projets de prévention de la violence	1.660	-	-	-	-	1.660	-
01	2	52	01.0	90	55	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel et du fonctionnement du Service de médiation	2.071	-	-	-	-	2.071	-
01	2	52	01.0	90	58	01 1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable destiné au financement de projets éducatifs en faveur des populations issues de l'immigration (A)	-	-	-	-	-	-	-
01	3	52	01.0	90	61	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	831	-	-	-	-	831	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 90							
								Cnd	11.253	0	0	0	0	11.253	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement							
01	2	52	01.0	91	38	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature visant à la sensibilisation des élèves à la culture et l'éducation aux médias	600	-	-	623	-	1.223	-
01	2	52	01.0	91	41	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	300	-	-	-	-2	298	2
01	2	52	01.0	91	44	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux relations entre les arts et le monde de l'enseignement	400	-	-	-	-400	-	-
01	2	52	01.0	91	47	01	Cv	Crédit variable relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	464	-	-	-	-	464	-
01	2	52	01.0	91	50	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à l'immersion linguistique	300	-38	-	-	-162	100	-
01	2	52	01.0	91	53	01	Cnd	Dépenses de toutes nature relatives aux cyberécoles	1.586	-	-	-	-	1.586	-
01	2	52	01.0	91	56	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	52	01.0	91	59	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées aux relations entre les arts et le monde de l'enseignement, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
01	2	52	01.0	91	62	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à la presse (nouveau)	141	-	-	-	-	141	-
01	2	52	01.1	91	38	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le projet CaroLingua (nouveau)	-	38	-	-	-	38	-
								Totaux activité 91							
								Cnd	3.327	0	0	623	-564	3.386	2
								Cv	464	0	0	0	0	464	0
								92 - Activités interréseaux							
01	2	52	01.0	92	39	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Formation et évaluation formative - Formation continuée interréseaux	-	-	-	-	-	-	-
01	2	52	01.0	92	42	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelles (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-
01	2	52	12.0	92	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux	50	-	-	-	-	50	-
01	2	52	33.0	92	36	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement	295	-	-	-	-	295	-
								Totaux activité 92							
								Cnd	345	0	0	0	0	345	0
								93 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	52	01.0	93	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	600	-	-	-	-141	459	-
01	2	52	01.0	93	43	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 93							
								Cnd	600	0	0	0	-141	459	0
								94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel							
01	2	52	01.0	94	41	01	Cnd	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	3.948	-	-	-	-	3.948	-
01	2	52	01.0	94	44	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région wallonne (A)	525	-	-	-	-	525	-
01	2	52	01.0	94	47	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région de Bruxelles-Capitale (A)	-	-	-	-	-	-	-
01	2	52	01.0	94	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	696	-	-	-	-	696	-
								Totaux activité 94							
								Cnd	4.644	0	0	0	0	4.644	0
								Cv	525	0	0	0	0	525	0
								Totaux programme 9							
								Cnd	20.169	0	0	623	-705	20.087	2
								Cv	989	0	0	0	0	989	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52								
									Cnd	2.132.037	0	0	7.576	-5.537	2.134.076	169
									Cv	8.317	0	0	0	0	8.317	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 53 **ENSEIGNEMENT SPÉCIAL**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE							
								02 - Frais de fonctionnement							
01	2	53	12.0	02	75	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	-	-	-	-	42	-
01	2	53	74.0	02	51	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	-	-	-	-	4	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	46	0	0	0	0	46	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	46	0	0	0	0	46	0
								PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION							
								20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	53	11.0	20	90	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 20							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 3 SUBSISTANCE INSPECTION							
								30 - Frais de fonctionnement							
01	2	53	12.0	30	06	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 30							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 3							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL							
								41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	53	11.0	41	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire pédagogique	79.896	-	-	-	-900	78.996	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	79.896	0	0	0	-900	78.996	0
								42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	53	11.0	42	15	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	2.730	-	-	85	-	2.815	-
								Totaux activité 42							
								Cnd	2.730	0	0	85	0	2.815	0
								44 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	53	11.0	44	17	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire paramédical	14.321	-	-	-	-200	14.121	-
								Totaux activité 44							
								Cnd	14.321	0	0	0	-200	14.121	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								46 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements							
01	3	53	43.0	46	10	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	77.964	-	-	-	-7.500	70.464	-
								Totaux activité 46							
								Cnd	77.964	0	0	0	-7.500	70.464	0
								47 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical							
01	3	53	43.0	47	11	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	10.336	-	-	-	-600	9.736	-
								Totaux activité 47							
								Cnd	10.336	0	0	0	-600	9.736	0
								48 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements							
01	3	53	44.0	48	21	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	136.372	-	-	-	-2.500	133.872	-
01	3	53	44.1	48	54	441	Cnd	Subventions destinées à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement libre subventionné	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 48							
								Cnd	136.372	0	0	0	-2.500	133.872	0
								49 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical							
01	3	53	44.0	49	22	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	14.140	-	-	-	-	14.140	-
								Totaux activité 49							
								Cnd	14.140	0	0	0	0	14.140	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	335.759	0	0	85	-11.700	324.144	0
								PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL							
								50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	53	12.4	50	61	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA	-	-	-	-	-	-	-
01	2	53	41.2	50	62	415	Cnd	Dotation globale	14.594	-	-	727	-	15.321	-
								Totaux activité 50							
								Cnd	14.594	0	0	727	0	15.321	0
								51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"							
01	2	53	12.2	51	87	1211	Cnd	Assurance des élèves	61	-	-	-	-	61	-
								Totaux activité 51							
								Cnd	61	0	0	0	0	61	0
								53 - Écoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement							
01	2	53	43.2	53	83	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	5.943	-	-	89	-	6.032	38
								Totaux activité 53							
								Cnd	5.943	0	0	89	0	6.032	38
								54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné							
01	2	53	43.0	54	33	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	48	-	-	-	-	48	-
01	2	53	43.0	54	39	4314 4324	Cnd	Formation et recyclage des enseignants du pédagogique	-	-	-	-	-	-	-
01	2	53	43.0	54	42	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	82	-	-	-	-	82	-
01	2	53	43.1	54	45	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	41	-	-	-	-	41	-
								Totaux activité 54							
								Cnd	171	0	0	0	0	171	0
								56 - Écoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement							
01	2	53	44.2	56	95	443	Cnd	Subventions forfaitaires	11.544	-79	-	185	-	11.650	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	53	44.2	56	01	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris créances années antérieures (nouveau)	-	79	-	-	-	79	-
								Totaux activité 56							
								Cnd	11.544	0	0	185	0	11.729	0
								57 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné							
01	2	53	43.0	57	45	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
01	2	53	43.1	57	48	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
01	2	53	44.0	57	45	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	54	-9	-	9	-	54	-
01	2	53	44.0	57	48	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi y compris créances années antérieures (nouveau)	-	9	-	-	-	9	-
01	2	53	44.0	57	51	441	Cnd	Formation et recyclage des enseignants du pédagogique	-	-	-	-	-	-	-
01	2	53	44.0	57	54	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	143	-	-	-	-	143	-
01	2	53	44.1	57	57	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	72	-	-	-	-	72	-
								Totaux activité 57							
								Cnd	269	0	0	9	0	278	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	32.582	0	0	1.010	0	33.592	38

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI						
								60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi							
01	3	53	11.0	60	36	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécial (B)	2.115	-	-	-	-	2.115	-
								Totaux activité 60							
								Cv	2.115	0	0	0	0	2.115	0
								Totaux programme 6							
								Cv	2.115	0	0	0	0	2.115	0
								PROGRAMME 7 ACTIONS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION CONTRE LES ASSUÉTUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES							
								70 - Activités diverses							
01	2	53	01.0	70	44	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	74	-	-	-	-	74	-
01	2	53	01.0	70	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves (nouveau)	27	-	-	-	-	27	-
								Totaux activité 70							
								Cnd	101	0	0	0	0	101	0
								Totaux programme 7							
								Cnd	101	0	0	0	0	101	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES								
								80 - Initiatives diverses								
01	2	53	01.0	80	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux travaux de recherches relatifs à l'enseignement spécial		22	-	-	-	-	22	41
								Totaux activité 80								
									Cnd	22	0	0	0	0	22	41
								Totaux programme 8								
									Cnd	22	0	0	0	0	22	41
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53								
									Cnd	**368.510**	**0**	**0**	**1.095**	**-11.700**	**357.905**	**79**
									Cv	**2.115**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2.115**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 54 **ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**							
								PROGRAMME 0 CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS							
								01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes							
02	3	54	01.0	01	02	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire	1.045	-	-	-	-	1.045	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	1.045	0	0	0	0	1.045	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	1.045	0	0	0	0	1.045	0
								PROGRAMME 1 UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ							
								10 - Frais de fonctionnement							
02	2	54	41.1	10	16	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	119.054	-	-	375	-	119.429	216
02	2	54	41.1	10	19	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Mons - Hainaut	17.934	-	-	58	-	17.992	35
02	2	54	41.1	10	22	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux	13.680	-	-	45	-	13.725	27
								Totaux activité 10							
								Cnd	150.668	0	0	478	0	151.146	278
								11 - Subventions							
02	2	54	41.1	11	29	3122	Cnd	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	-	-	-	-	8.924	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
02	2	54	61.0	11	67	6141	Cnd	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	1.774	-	-	13	-	1.787	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	10.698	0	0	13	0	10.711	0
								13 - Subventions sociales							
02	2	54	41.1	13	28	415	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	3.788	-	-	34	-	3.822	-
								Totaux activité 13							
								Cnd	3.788	0	0	34	0	3.822	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	165.154	0	0	525	0	165.679	278
								PROGRAMME 2 UNIVERSITÉS LIBRES							
								20 - Intervention							
02	2	54	44.0	20	23	441	Cnd	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	5.664	-	-	21	-	5.685	11
								Totaux activité 20							
								Cnd	5.664	0	0	21	0	5.685	11
								21 - Subventions							
02	2	54	44.0	21	30	440	Cnd	Subventions au Département Environnement de l'Université de Liège	2.725	-	-	5	-	2.730	-
02	2	54	44.0	21	33	440	Cnd	Subventions à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	157	-	-	-	-	157	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	2.882	0	0	5	0	2.887	0
								22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées							
02	2	54	44.0	22	28	440	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	9.469	-	-	90	-	9.559	-
								Totaux activité 22							
								Cnd	9.469	0	0	90	0	9.559	0
								23 - Allocations de fonctionnement							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
02	2	54	44.1	23	56	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	140.091	-	-	458	-	140.549	268
02	2	54	44.1	23	59	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	120.194	-	-	393	-	120.587	229
02	2	54	44.1	23	62	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur	35.717	-	-	116	-	35.833	69
02	2	54	44.1	23	65	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons	6.904	-	-	23	-	6.927	14
02	2	54	44.1	23	68	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons	15.241	-	-	50	-	15.291	30
02	2	54	44.1	23	71	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles	8.300	-	-	27	-	8.327	16
								Totaux activité 23							
								Cnd	326.447	0	0	1.067	0	327.514	626
								Totaux programme 2							
								Cnd	344.462	0	0	1.183	0	345.645	637
								PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES							
								30 - Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi							
02	2	54	33.1	30	67	33	Cnd	Subventions	245	-	-	-	-	245	-
								Totaux activité 30							
								Cnd	245	0	0	0	0	245	0
								31 - Synergies							
02	3	54	01.0	31	32	01	Cnd	Subventions pour le développement de synergies	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	245	0	0	0	0	245	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 4							
								ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE							
								41 - Frais de fonctionnement							
02	2	54	12.0	41	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	-	-	-	-	12	-
02	2	54	12.7	41	57	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	34	-	-	-	-	34	-
02	2	54	33.0	41	39	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	50	-	-	-	-	50	-
02	2	54	34.0	41	54	3441	Cnd	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire	4.074	-	-	-	-	4.074	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	4.170	0	0	0	0	4.170	0
								42 - Conseil interuniversitaire de la Communauté française							
02	2	54	41.0	42	24	33	Cnd	Subventions de fonctionnement	216	-	-	-	-	216	-
								Totaux activité 42							
								Cnd	216	0	0	0	0	216	0
								43 - Subventions							
02	2	54	33.1	43	83	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	372	-	-	-	-	372	-
02	2	54	44.1	43	82	440	Cnd	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	195	-	-	-	-	195	-
02	2	54	44.1	43	88	344	Cnd	Subvention au Collège interuniversitaire Etudes doctorales dans les Sciences du Management	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 43							
								Cnd	567	0	0	0	0	567	0
								44 - Subventions sociales - Institutions diverses							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
02	2	54	44.1	44	86	440	Cnd	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	5	-	-	-	-	5	-
								Totaux activité 44							
								Cnd	5	0	0	0	0	5	0
								45 - Coopération interuniversitaire - Banque de données							
02	2	54	40.0	45	09	33	Cnd	Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire	-	-	-	-	-	-	-
02	2	54	40.0	45	12	33	Cnd	Bibliothèque virtuelle	248	-	-	-	-	248	-
02	2	54	40.0	45	15	33	Cnd	Subvention au Centre de formation continuée	258	-	-	-	-	258	-
02	2	54	40.0	45	18	33	Cnd	Promotion de la santé et médecine préventive	301	-	-	-	-150	151	-
02	2	54	40.0	45	21	33	Cnd	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite	180	-	-	-	-	180	-
02	2	54	40.0	45	24	33	Cnd	Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires	220	-	-	-	-	220	-
02	2	54	40.0	45	27	33	Cnd	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 45							
								Cnd	1.207	0	0	0	-150	1.057	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	6.165	0	0	0	-150	6.015	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54							
								Cnd	**517.071**	**0**	**0**	**1.708**	**-150**	**518.629**	**915**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 55 **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES**						
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE						
								02 - Frais de fonctionnement						
02	2	55	12.0	02	32	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	-	-	-	-	25	-
02	2	55	74.0	02	08	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	-	-	-	-	7	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	32	0	0	0	0	32	0
								03 - Divers							
02	2	55	01.1	03	58	01 1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur	97	-	-	-	-	97	-
								Totaux activité 03							
								Cnd	97	0	0	0	0	97	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	129	0	0	0	0	129	0
								PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT						
								12 - Frais de fonctionnement						
02	3	55	12.0	12	42	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	-	-	-	-	25	-
02	3	55	74.0	12	18	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	-	-	-	-	7	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	32	0	0	0	0	32	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	32	0	0	0	0	32	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 2 SUBSISTANCE INSPECTION							
								20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
02	3	55	11.0	20	47	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 20							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)							
								40 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
02	3	55	11.0	40	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	1.020	-	-	-	-	1.020	-
								Totaux activité 40							
								Cnd	1.020	0	0	0	0	1.020	0
								41 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles							
02	3	55	11.0	41	68	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (mises en disponibilité)	1.188	-	-	482	-	1.670	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 41							
								Cnd	1.188	0	0	482	0	1.670	0
								42 - Hautes Écoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel							
02	3	55	11.0	42	69	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (chargés de mission)	50	-	-	-	-	50	-
								Totaux activité 42							
								Cnd	50	0	0	0	0	50	0
								43 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles officielles subventionnées (hors subventions)							
02	3	55	43.1	43	03	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	4.060	-	-	834	-	4.894	-
02	3	55	43.1	43	06	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	437	-	-	-	-	437	-
								Totaux activité 43							
								Cnd	4.497	0	0	834	0	5.331	0
								44 - Hautes Écoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles libres subventionnées (hors subventions)							
02	3	55	44.1	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	4.679	-	-	720	-	5.399	-
02	3	55	44.1	44	04	441	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	102	-	-	-	-	102	-
								Totaux activité 44							
								Cnd	4.781	0	0	720	0	5.501	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	11.536	0	0	2.036	0	13.572	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES							
								50 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers							
02	2	55	01.0	50	87	1211	Cnd	Écoles d'interprètes internationaux de Mons	466	-	-	-	-	466	-
								Totaux activité 50							
								Cnd	466	0	0	0	0	466	0
								51 - Hautes Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Écoles de la Communauté française							
02	2	55	41.2	51	14	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles	68.372	-	-	1.092	-	69.464	-
02	2	55	41.2	51	17	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 51							
								Cnd	68.372	0	0	1.092	0	69.464	0
								52 - Hautes Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement							
02	2	55	12.0	52	82	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	-	-	-	-	27	-
02	2	55	33.0	52	77	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	-	-	-	-	-	-	-
02	2	55	41.2	52	21	415	Cnd	Interventions en vue d'assurer la gestion des 12 internats autonomes	7.221	-	-	-	-59	7.162	-
								Totaux activité 52							
								Cnd	7.248	0	0	0	-59	7.189	0
								53 - Hautes Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"							
02	2	55	12.2	53	46	1211	Cnd	Assurance des élèves	148	-	-	-	-18	130	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 53							
								Cnd	148	0	0	0	-18	130	0
								54 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers - Jury							
02	2	55	12.0	54	84	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	75	-6	-	7	-	76	-
02	2	55	12.0	54	87	1211	Cnd	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	5	-	-	7	-	12	-
								Totaux activité 54							
								Cnd	80	-6	0	14	0	88	0
								56 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles officielles subventionnées							
02	2	55	43.1	56	16	4314 4316 4324 4326	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	89.751	-	-	1.602	-	91.353	-
02	2	55	43.1	56	19	4314 4316 4324 4326	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 56							
								Cnd	89.751	0	0	1.602	0	91.353	0
								57 - Hautes Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles libres subventionnées							
02	2	55	44.1	57	23	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	140.056	-	-	-	-1.994	138.062	-
02	2	55	44.1	57	26	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 57							
								Cnd	140.056	0	0	0	-1.994	138.062	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								58 - Refinancement des Hautes Écoles - Enseignement							
02	2	55	01.0	58	86	01	Cnd	Dépenses générales quelconque relatives aux Hautes Ecoles	42	6	-	-	-	48	-
02	2	55	01.0	58	89	01 1111 4314 441	Cnd	Aide supplémentaire en matière d'encadrement dans les Hautes Ecoles (nouveau)	5.000	-	-	-	-	5.000	-
02	3	55	11.0	58	88	1111	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles de la Communauté - Rémunérations	-	-	-	-	-	-	-
02	3	55	43.0	58	76	4314	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Subventions-Traitements	-	-	-	-	-	-	-
02	3	55	44.0	58	85	441	Cnd	Personnel de niveau 1 - Hautes Écoles libres subventionnées - Subventions-Traitements	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 58							
								Cnd	5.042	6	0	0	0	5.048	0
								59 - Refinancement des Hautes Écoles - Équipement							
02	2	55	01.0	59	87	01	Cv	Crédit variable relatif aux interventions des régions (A)	-	-	-	-	-	-	-
02	2	55	60.0	59	36	6151 6313 6323 641	Cnd	Equipement des Hautes Ecoles	-	-	-	-	-	-	-
02	2	55	63.0	59	63	6313 6323	Cnd	Equipement des Hautes Ecoles - officielles subventionnées	-	-	-	-	-	-	-
02	2	55	64.0	59	72	641	Cnd	Equipement des Hautes Ecoles - libres subventionnées	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 59							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 5							
								Cnd	311.163	0	0	2.708	-2.071	311.800	0
								Cv	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 6 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE							
								60 - Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture							
02	2	55	41.2	60	23	415	Cnd	Dotation à l'Institut d'architecture La Cambre	2.210	-	-	-	-20	2.190	-
								Totaux activité 60							
								Cnd	2.210	0	0	0	-20	2.190	0
								61 - Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture							
02	2	55	43.2	61	51	4324 4326	Cnd	Subvention à l'Intercommunale d'Architecture	5.351	-	-	-	-100	5.251	-
								Totaux activité 61							
								Cnd	5.351	0	0	0	-100	5.251	0
								62 - Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture							
02	2	55	44.1	62	28	441 443	Cnd	Subvention aux Instituts Saint-Luc	5.586	-	-	-	-146	5.440	-
								Totaux activité 62							
								Cnd	5.586	0	0	0	-146	5.440	0
								Totaux programme 6							
								Cnd	13.147	0	0	0	-266	12.881	0
								PROGRAMME 7 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								70 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes							
02	3	55	01.0	70	01	01 1111 1112 112 1131 1211 7422	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement	528	-	-	-	-	528	-
								Totaux activité 70							
								Cnd	528	0	0	0	0	528	0
								71 - Allocations familiales							
02	3	55	45.4	71	30	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université	1.296	-	-	-	-	1.296	-
02	3	55	45.4	71	33	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université	1.777	-	-	-	-	1.777	-
02	3	55	45.4	71	36	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université	3.765	-	-	-	-	3.765	-
								Totaux activité 71							
								Cnd	6.838	0	0	0	0	6.838	0
								72 - Congés de maternité							
02	3	55	01.0	72	03	01 1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	184	-	-	-	-	184	-
								Totaux activité 72							
								Cnd	184	0	0	0	0	184	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 7							
								Cnd	7.550	0	0	0	0	7.550	0
								PROGRAMME 8 HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ							
								81 - Divers							
02	2	55	12.0	81	17	1211	Cnd	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	12	-	-	-	-	12	-
02	2	55	12.2	81	83	1211	Cnd	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur hors université	25	-	-	-	-	25	-
02	2	55	33.0	81	09	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	22	-	-	24	-	46	-
02	2	55	33.0	81	12	33	Cnd	Subventions aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	30	-	-	-	-	30	-
02	2	55	43.0	81	05	434	Cnd	Dotations aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	10	-	-	-	-	10	-
								Totaux activité 81							
								Cnd	99	0	0	24	0	123	0
								82 - Subventions sociales							
02	2	55	33.0	82	10	33	Cnd	Subventions sociales	3.813	-	-	70	-	3.883	-
								Totaux activité 82							
								Cnd	3.813	0	0	70	0	3.883	0
								Totaux programme 8							
								Cnd	3.912	0	0	94	0	4.006	0
								PROGRAMME 9 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi								
02	3	55	11.0	90	23	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université (B)		1.812	-	-	-	-	1.812	-
								Totaux activité 90								
									Cv	1.812	0	0	0	0	1.812	0
								91 - Interventions diverses - Fonds Social Européen								
02	3	55	01.0	91	22	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)		-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 91								
									Cv	0	0	0	0	0	0	0
								92 - Interventions diverses - Etat fédéral								
02	3	55	01.0	92	23	01	Cv	Crédit variable relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (A)		-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 92								
									Cv	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 9								
									Cv	1.812	0	0	0	0	1.812	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55								
									Cnd	**347.469**	**0**	**0**	**4.838**	**-2.337**	**349.970**	**0**
									Cv	**1.812**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1.812**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 56 **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE							
								02 - Frais de fonctionnement							
01	2	56	12.0	02	59	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	74	-	-	-	-	74	-
01	2	56	12.2	02	31	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	-	-	-	-	-	-	-
01	2	56	33.0	02	54	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	34	-	-	-	-	34	-
01	2	56	74.0	02	35	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	-	5	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	113	0	0	0	0	113	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	113	0	0	0	0	113	0
								PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT							
								12 - Frais de fonctionnement							
01	3	56	12.0	12	69	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2	-	-	-	-	2	-
01	3	56	74.0	12	45	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	-	-	-	-	2	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	4	0	0	0	0	4	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	4	0	0	0	0	4	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								PROGRAMME 2							
								SUBSISTANCE INSPECTION							
								20 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	56	11.0	20	74	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 20							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 2							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 3							
								SUBSISTANCE INSPECTION							
								30 - Frais de fonctionnement							
01	2	56	12.0	30	87	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 30							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 3							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 4							
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE							
								40 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	56	11.0	40	94	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	31.832	-	-	30	-	31.862	-
								Totaux activité 40							
							Cnd		31.832	0	0	30	0	31.862	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	56	11.0	41	95	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	338	-	-	67	-	405	-
								Totaux activité 41							
								Cnd	338	0	0	67	0	405	0
								43 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements							
01	3	56	43.0	43	88	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	55.991	-	-	2.194	-	58.185	-
								Totaux activité 43							
								Cnd	55.991	0	0	2.194	0	58.185	0
								44 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements							
01	3	56	44.0	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements	34.264	-	-	-	-	34.264	-
								Totaux activité 44							
								Cnd	34.264	0	0	0	0	34.264	0
								Totaux programme 4							
								Cnd	122.425	0	0	2.291	0	124.716	0
								PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE							
								50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement							
01	2	56	41.2	50	46	415	Cnd	Dotation globale	2.322	-	-	216	-	2.538	-
								Totaux activité 50							
								Cnd	2.322	0	0	216	0	2.538	0
								51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	56	12.2	51	71	1211	Cnd	Assurance des élèves	292	-	-	-	-	292	55
01	2	56	12.2	51	80	1211	Cnd	Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 51							
								Cnd	292	0	0	0	0	292	55
								52 - Écoles de la Communauté - Dépenses de fonctionnement							
01	2	56	41.2	52	51	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable relatif à la dotation globale pour des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale de la Communauté française (B)	1.223	-	-	-	-	1.223	-
								Totaux activité 52							
								Cv	1.223	0	0	0	0	1.223	0
								54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement							
01	2	56	43.0	54	23	4314 4324	Cnd	Frais pour la formation continuée	78	-	-	-	-	78	-
01	2	56	43.2	54	68	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	1.804	-	-	-	-57	1.747	-
01	2	56	43.2	54	71	4314 4316 4324 4326	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale officiel subventionné (B)	1.352	-	-	-	-	1.352	-
01	2	56	43.2	54	74	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	-	-	520	-	520	-
								Totaux activité 54							
								Cnd	1.882	0	0	520	-57	2.345	0
								Cv	1.352	0	0	0	0	1.352	0
								55 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	56	44.0	55	33	441	Cnd	Frais pour la formation continuée	43	-	-	-	-	43	-
01	2	56	44.2	55	78	443	Cnd	Subventions forfaitaires	460	-	-	3	-	463	-
01	2	56	44.2	55	81	441 443	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale libre subventionné (B)	1.341	-	-	-	-190	1.151	-
01	2	56	44.2	55	84	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	-	-	350	-	350	-
								Totaux activité 55							
								Cnd	503	0	0	353	0	856	0
								Cv	1.341	0	0	0	-190	1.151	0
								56 - Formation-subvention à l'acquisition d'équipements							
01	2	56	60.0	56	60	6151 6311 6321 641	Cv	Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de Promotion sociale (A)	100	-	-	-	-	100	-
								Totaux activité 56							
								Cv	100	0	0	0	0	100	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	4.999	0	0	1.089	-57	6.031	55
								Cv	4.016	0	0	0	-190	3.826	0
								PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI							
								60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi							
01	3	56	11.0	60	20	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale (B)	1.014	-	-	-	-	1.014	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 60							
								Cv	1.014	0	0	0	0	1.014	0
								Totaux programme 6							
								Cv	1.014	0	0	0	0	1.014	0
								PROGRAMME 7 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS							
								70 - Initiatives diverses							
01	2	56	01.0	70	28	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.096	-	-	-	-	1.096	57
								Totaux activité 70							
								Cnd	1.096	0	0	0	0	1.096	57
								Totaux programme 7							
								Cnd	1.096	0	0	0	0	1.096	57
								PROGRAMME 8 RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE							
								81 - Actions diverses							
01	2	56	01.0	81	39	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	200	-	-	100	-	300	-
01	2	56	01.0	81	42	01	Cnd	Dépenses de toute nature avec la restructuration de l'enseignement de promotion sociale	150	-	-	50	-	200	-
								Totaux activité 81							
								Cnd	350	0	0	150	0	500	0
								83 - Transfert de données							
01	2	56	01.0	83	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO	54	-	-	-	-	54	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	2	56	01.0	83	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 83							
								Cnd	54	0	0	0	0	54	0
								Totaux programme 8							
								Cnd	404	0	0	150	0	554	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56							
								Cnd	**129.041**	**0**	**0**	**3.530**	**-57**	**132.514**	**112**
								Cv	**5.030**	**0**	**0**	**0**	**-190**	**4.840**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 57 **ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE							
								02 - Frais de fonctionnement							
01	2	57	12.0	02	86	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	54	-	-	-	-	54	-
01	2	57	74.0	02	62	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	-	5	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	59	0	0	0	0	59	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	59	0	0	0	0	59	0
								PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT							
								12 - Frais de fonctionnement							
01	3	57	12.0	12	96	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	-	-	-	-	35	-
01	3	57	74.0	12	72	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	-	-	-	-	5	-
								Totaux activité 12							
								Cnd	40	0	0	0	0	40	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	40	0	0	0	0	40	0
								PROGRAMME 2 INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES							
								20 - Académie d'été de Wallonie							
01	2	57	33.0	20	05	33	Cnd	Subventions à l'établissement d'utilité publique	176	-	-	-	-	176	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 20							
								Cnd	176	0	0	0	0	176	0
								21 - Subventions à des associations diverses							
01	2	57	33.0	21	12	33	Cnd	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	260	-	-	-	-	260	-
								Totaux activité 21							
								Cnd	260	0	0	0	0	260	0
								Totaux programme 2							
								Cnd	436	0	0	0	0	436	0
								PROGRAMME 3 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR							
								30 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
02	3	57	11.0	30	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	19.740	-	-	208	-	19.948	-
								Totaux activité 30							
								Cnd	19.740	0	0	208	0	19.948	0
								31 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
02	3	57	11.0	31	15	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	2.647	-	-	-	-	2.647	-
								Totaux activité 31							
								Cnd	2.647	0	0	0	0	2.647	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								32 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements							
02	3	57	43.0	32	07	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	8.650	-	-	374	-	9.024	-
								Totaux activité 32							
								Cnd	8.650	0	0	374	0	9.024	0
								33 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements							
02	3	57	44.0	33	17	441	Cnd	Subventions-traitements	17.427	-	-	662	-	18.089	-
								Totaux activité 33							
								Cnd	17.427	0	0	662	0	18.089	0
								Totaux programme 3							
								Cnd	48.464	0	0	1.244	0	49.708	0
								PROGRAMME 4 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR							
								40 - Établissements de la Communauté - Frais de fonctionnement							
02	2	57	41.0	40	94	415	Cnd	Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	2.691	-	-	21	-	2.712	-
								Totaux activité 40							
								Cnd	2.691	0	0	21	0	2.712	0
								42 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement							
02	2	57	43.0	42	23	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	478	-	-	22	-	500	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 42							
								Cnd	478	0	0	22	0	500	0
								43 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers							
02	2	57	01.0	43	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	25	-	-	-	-	25	-
								Totaux activité 43							
								Cnd	25	0	0	0	0	25	0
								44 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement							
02	2	57	44.3	44	18	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.243	-	-	39	-	1.282	-
								Totaux activité 44							
								Cnd	1.243	0	0	39	0	1.282	0
								45 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers							
02	2	57	33.0	45	27	33	Cnd	Subventions à des associations diverses	84	-	-	-	-	84	-
								Totaux activité 45							
								Cnd	84	0	0	0	0	84	0
								46 - Subsides sociaux - Ecoles supérieures des arts							
02	2	57	33.0	46	31	33	Cnd	Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	335	-	-	-	-	335	-
								Totaux activité 46							
								Cnd	335	0	0	0	0	335	0
								47 - Centre d'Appui							
02	2	57	41.0	47	07	415	Cnd	Dotation au Centre d'appui aux écoles supérieures des arts	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 47							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux programme 4							
								Cnd	4.856	0	0	82	0	4.938	0
								PROGRAMME 5 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS							
								50 - Subventions-traitements							
01	3	57	43.0	50	25	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	1.665	-	-	109	-	1.774	-
								Totaux activité 50							
								Cnd	1.665	0	0	109	0	1.774	0
								Totaux programme 5							
								Cnd	1.665	0	0	109	0	1.774	0
								PROGRAMME 6 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS							
								60 - Subventions de fonctionnement							
01	2	57	43.0	60	38	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 60							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 6							
								Cnd	0	0	0	0	0	0	0
								PROGRAMME 7 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT							
								70 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
01	3	57	43.0	70	45	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	62.499	-	-	1.511	-	64.010	-
								Totaux activité 70							
								Cnd	62.499	0	0	1.511	0	64.010	0
								71 - Établissements d'enseignement libres subventionnés							
01	3	57	44.0	71	55	441	Cnd	Subventions-traitements	7.395	-	-	160	-	7.555	-
								Totaux activité 71							
								Cnd	7.395	0	0	160	0	7.555	0
								72 - Humanités artistiques							
01	3	57	01.0	72	57	441 4314 4324	Cnd	Subventions traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	765	-	-	273	-	1.038	-
								Totaux activité 72							
								Cnd	765	0	0	273	0	1.038	0
								Totaux programme 7							
								Cnd	70.659	0	0	1.944	0	72.603	0
								PROGRAMME 8 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT							
								80 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement							
01	2	57	43.0	80	58	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.245	-	-	30	-	2.275	-
								Totaux activité 80							
								Cnd	2.245	0	0	30	0	2.275	0
								81 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Initiatives et subventions diverses							
01	2	57	43.0	81	71	4316 4326	Cnd	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	32	-	-	-	-	32	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 81							
								Cnd	32	0	0	0	0	32	0
								82 - Établissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement							
01	2	57	44.3	82	56	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	181	-	-	2	-	183	-
								Totaux activité 82							
								Cnd	181	0	0	2	0	183	0
								Totaux programme 8							
								Cnd	2.458	0	0	32	0	2.490	0
								PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS							
								90 - Dépenses en matière d'équipement							
02	2	57	60.0	90	24	6151	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts	84	-	-	-	-42	42	-
02	2	57	63.0	90	51	6311 6321	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	10	-	-	13	-	23	-
02	2	57	64.0	90	60	641	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	30	-	-	29	-	59	-
								Totaux activité 90							
								Cnd	124	0	0	42	-42	124	0
								Totaux programme 9							
								Cnd	124	0	0	42	-42	124	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57							
								Cnd	**128.761**	**0**	**0**	**3.453**	**-42**	**132.172**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 58 **ENSEIGNEMENT À DISTANCE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE							
								02 - Frais de fonctionnement							
01	2	58	01.0	02	14	01	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique d'enseignement à distance	150	-	-	-	-	150	-
01	2	58	12.0	02	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	893	-	-	-	-	893	-
01	2	58	12.0	02	19	1211	Cnd	Paiement des professeurs correcteurs	1.460	-	-	-	-	1.460	-
01	2	58	12.0	02	40	1211	Cnd	Dépenses relatives à des nouvelles initiatives en matière d'enseignement à distance	30	-	-	-	-	30	-
01	2	58	33.0	02	11	33	Cnd	Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles	25	-	-	-	-	25	-
01	2	58	74.0	02	89	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	38	-	-	-	-	38	-
								Totaux activité 02							
								Cnd	2.596	0	0	0	0	2.596	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	2.596	0	0	0	0	2.596	0
								PROGRAMME 1 SUBSISTANCE INSPECTION							
								10 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques							
01	3	58	11.0	10	21	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	292	-	-	-	-	292	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								Totaux activité 10								
									Cnd	292	0	0	0	0	292	0
								Totaux programme 1								
									Cnd	292	0	0	0	0	292	0
								PROGRAMME 3 RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE								
								30 - Actions diverses								
01	2	58	01.0	30	42	01	Cv	Crédit variable destiné à la réalisation de programmes d'action ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance (A)		124	-	-	-	-	124	-
								Totaux activité 30								
									Cv	124	0	0	0	0	124	0
								Totaux programme 3								
									Cv	124	0	0	0	0	124	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58								
									Cnd	**2.888**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2.888**	**0**
									Cv	**124**	**0**	**0**	**0**	**0**	**124**	**0**
								TOTAUX CHAPITRE III								
									Cnd	**5.411.174**	**0**	**0**	**33.116**	**-41.702**	**5.402.588**	**1.326**
									Cde	**16.713**	**0**	**0**	**0**	**0**	**16.713**	**0**
									Cdo	**13.606**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13.606**	**0**
									Cv	**54.538**	**0**	**0**	**1.291**	**-190**	**55.639**	**0**

CHAPITRE IV
Dette publique de la Communauté française

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 85 **DETTE DIRECTE**							
								PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION							
								01 - Frais de fonctionnement							
03	1	85	12.0	01	86	1211	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion des finances publiques, en ce compris des dépenses - de formations, d'information et d'études	800	-	-	-	-	800	-
03	1	85	74.0	01	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	-	-	-	-	15	-
								Totaux activité 01							
								Cnd	815	0	0	0	0	815	0
								Totaux programme 0							
								Cnd	815	0	0	0	0	815	0
								PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE DIRECTE							
								10 - Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial							
03	1	85	01.0	10	72	211 911	Cnd	Amortissements et intérêts dus pour la dette consolidée (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
03	1	85	21.0	10	58	213	Cnd	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	6.585	-	-	-	-	6.585	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
03	1	85	21.0	10	64	211	Cnd	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	4.760	-	-	-	-	4.760	-
03	1	85	21.0	10	67	211	Cnd	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	114.143	-	-	3.575	-	117.718	-
03	1	85	91.0	10	09	911	Cnd	Amortissements dus pour la dette consolidée	420.000	-	-	-	-	420.000	-
								Totaux activité 10							
							Cnd		545.488	0	0	3.575	0	549.063	0
								Totaux programme 1							
							Cnd		545.488	0	0	3.575	0	549.063	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85							
							Cnd		**546.303**	**0**	**0**	**3.575**	**0**	**549.878**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 86 **DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES**							
								PROGRAMME 1							
								SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE							
								10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté							
03	1	86	21.0	10	91	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	2.739	-	-	-	-1.822	917	-
03	1	86	44.0	10	22	415 211	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	87	-	-	-	-	87	-
03	1	86	91.0	10	36	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté	1.750	-	-	-	-	1.750	-
03	1	86	91.0	10	39	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités de la Communauté (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 10							
								Cnd	4.576	0	0	0	-1.822	2.754	0
								11 - Subventions et charges financières des universités libres							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
03	1	86	21.0	11	95	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres (y compris primes éventuelles)	2.700	-	-	-	-1.753	947	-
03	1	86	21.0	11	01	211	Cnd	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	155	-	-	-	-	155	-
03	1	86	44.0	11	23	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	8.900	-	-	-	-	8.900	-
03	1	86	44.2	11	68	444	Cnd	Intervention en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise en vue de couvrir les charges financières de 1996 liées aux investissements immobiliers antérieurs (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
03	1	86	44.4	11	22	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	50	-	-	-	-	50	-
03	1	86	91.0	11	37	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement de la Fondation universitaire luxembourgeoise	150	-	-	-	-	150	-
03	1	86	91.0	11	40	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités libres	1.745	-	-	-	-	1.745	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
03	1	86	91.0	11	43	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres	1.800	-	-	-	-	1.800	-
03	1	86	91.0	11	46	911	Cnd	Subvention en capital destinée à l'amortissement de l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	430	-	-	-	-	430	-
								Totaux activité 11							
								Cnd	15.930	0	0	0	-1.753	14.177	0
								Totaux programme 1							
								Cnd	20.506	0	0	0	-3.575	16.931	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86							
								Cnd	**20.506**	**0**	**0**	**0**	**-3.575**	**16.931**	**0**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 87 **DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**							
								PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE							
								10 - Intérêts et charges d'amortissements							
03	1	87	21.1	10	45	211	Cnd	Charges d'intérêts des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992 (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
03	1	87	91.1	10	93	911	Cnd	Charges d'amortissement des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992 (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-
								Totaux activité 10							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								Totaux programme 1							
							Cnd		0	0	0	0	0	0	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 87							
							Cnd		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
								TOTAUX CHAPITRE IV							
							Cnd		**566.809**	**0**	**0**	**3.575**	**-3.575**	**566.809**	**0**

CHAPITRE V

Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Redistri-butions	Réallo-cations	Crédits Supplé-mentaires	Diminutions de crédits	Crédits 1er ajust.	Crédits suppl. ann. ant.
								DIVISION ORGANIQUE 90 **DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**							
								PROGRAMME 1 DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE							
								11 - Région Wallonne - Cocof							
03	1	90	01.3	11	10	4531	Cnd	Dotation à la Région wallonne	275.789	-47	-	47	-	275.789	-
03	1	90	01.3	11	13	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française	80.867	-14	-	14	-	80.867	-
03	1	90	01.3	11	16	451 4531	Cnd	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	3.324	61	-	-	-	3.385	-
								Totaux activité 11							
							Cnd		359.980	0	0	61	0	360.041	0
								Totaux programme 1							
							Cnd		359.980	0	0	61	0	360.041	0
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90							
							Cnd		**359.980**	**0**	**0**	**61**	**0**	**360.041**	**0**
								TOTAUX CHAPITRE V							
							Cnd		**359.980**	**0**	**0**	**61**	**0**	**360.041**	**0**
								TOTAL GÉNÉRAL							
							Cnd		**7.536.172**	**0**	**0**	**69.550**	**-81.693**	**7.524.029**	**2.685**
							Cde		**38.729**	**0**	**0**	**363**	**-368**	**38.724**	**0**
							Cdo		**35.526**	**0**	**0**	**270**	**-475**	**35.321**	**0**
							Cv		**113.671**	**0**	**0**	**25.009**	**-23.908**	**114.772**	**0**

SERVICES A GESTION SEPAREE

AJUSTEMENT DU BUDGET POUR L'ANNEE 2005

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

Budget des dépenses et recettes - Exercice budgétaire 2005

1 Recettes (en milliers d ' Euros)

1.2	**Dotation de la Communauté française (10.258+603+1.000+181+25)**	**12.067**
1.3	**Contribution à la création audiovisuelle des abonnés via certains distributeurs**	**2.248**
1.4	**Recettes diverses dont le Médiadesk**	**260**
1.5	**Ajustement**	**1.519**

Total des recettes	**16.094**

2 Dépenses (en milliers d ' Euros)

2.2	**Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma dont WBI, à l'initiative de l'administration**	**782**
2.3	**Primes à l'industrie cinématographique**	**1.143**
2.4	**Ateliers d'accueil et ateliers de production et d'école**	**1.149**
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Atelier de l'INSAS, Atelier IAD, Atelier LA CAMBRE, Collectif Dérives, Atelier Graphoui, Wallonie Image Production, CPC, Atelier Alfred, Atelier Jeunes Cinéastes, Caméra Enfants Admis, CBA, Centre de Création Multimédia de la C.F.,GSARA , Centre de Ressources Vidéo.	
2.5	**Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques**	**422**
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Festival du CM de Bruxelles, Festival du Court Métrage de Huy, Festival du dessin animé, Festival du film indépendant, Festival du Film d'Amour, Festival du Film Fantastique, Caméra aux Jeunes, Festival international du film francophone de Namur, Festival de Bruxelles, Filmer à tout Prix, Festival du Film européen de Virton, Média 10/10, Fédération des cinévidéastes, Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre et divers à déterminer	
2.6	**Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)**	**1.215**
2.7	**Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers**	**1.177**
	Subventions à octroyer, notamment, aux bénéficiaires suivants: Midis du Cinéma,Grand Angle l'Observatoire européen, C.P.C., DISC,Progrès Diffusion, Cinéquest, Les compagnons scénaristes, Edimédia, Grignoux (Convention "Le Parc"), IMA'J (Mémoire juive), CLARA, CLAV, Association européenne du dessin animé, A.I.D.A., Cinédécouvertes, Aide RACC, Fonds Storck, Centre du film sur l'Art, C.I.A.V., Cinéculture (Samedis du Cinéma), Cinédit, Service ciné-culture, Centre Laïque audiovisuel, Cinélibre, Studio Parallax, Folioscope, Inform'Action, Bureau de liaison du cinéma de l'espace francophone, Action Culture Enseignement, Convention Comédia, CIVA, Fondation Prométhéa, CinéEuropa, Le p'tit ciné et divers et distributeurs à déterminer.	
2.8	**Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédistributeurs**	**8.685**
2.9	**Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer**	**125**
2.10	**Dépenses afférentes à Eurimages, au Médiadesk et à certains accords internationaux**	**323**
2.11	**Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs**	**470**
2.12.	**Aide aux Salles d'Art et Essai**	**603**

Total des dépenses	**16.094**
Résultat	**0**

	CENTRE DE L'AIDE A LA PRESSE ECRITE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE		
	AJUSTEMENT DU BUDGET POUR L'ANNEE 2005		
	1 : RECETTES		**7.049.243**
	1.1. Dotation de la Communauté française 41,01,41, + Ajustement	2.497.000	
	1.2. Dotation de la Communauté française 41,02,41,	317.000	
	1.3. Contributions des télévisions	3.810.243	
	1.4. Dotation spécifique "Presse à l'école"	425.000	
	2 : DEPENSES		**7.049.243**
	2.1. Soutien à la création et au développement de titres ou groupes de titres.	315.362	
	2.2. Soutien au développement de programmes d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté, et d'éducation aux médias.	315.362	
	2.3. Soutien à l'engagement de journalistes professionnels	3.027.477	
	2.4. Soutien à l'adaptation aux NTIC	126.145	
	2.5. Soutien à la diversité	2.522.897	
	2.6. Soutien à l'achat de journaux pour les classes de l'enseignement fondamental et secondaire	359.381	
	2.7. Soutien à des initiatives d'éducation aux médias en milieu scolaire	65.988	
	2.8. Aide à la presse périodique	316.631	
	Résultat		**0**

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

Budget 2005 - Ajustement n° 2 **(en euros)**

Articles Libellés	Ajustements à l'exercice propre			
	Budget aju. 1	Augment.	Réduct.	Budget aju.2
RECETTES				
Chapitre 41 - Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire du Commissariat général				
411.02 Recettes fonctionnelles	346.402	0	20.000	326.402
411.09 Récupérations	7.256.422	82.149	58.000	7.280.571
413.01 Intérêts sur placements	25.000	0	0	25.000
414.01 Recettes exceptionnelles	0	0	0	0
Total chapitre 41	7.627.824	82.149	78.000	7.631.973
Chapitre 43 - Produits de la vente d'objets patrimoniaux				
432.01 ..vente biens mobiliers	0	0	0	0
Total chapitre 43	0	0	0	0
Chapitre 44 - Recettes financières patrimoniales				
442.02 Produits d'emprunt	0	0	0	0
Total chapitre 44	0	0	0	0
Chapitre 45 - Intervention du secteur public				
452.01 ..Communauté française	32.070.000	0	2.132.000	29.938.000
452.02 ..Divers	200.000	0	140.000	60.000
452.03 ..Communauté française - Provision index	217.000	0	217.000	0
452.04 ..COCOF	232.000			232.000
Total chapitre 45	32.719.000	0	2.489.000	30.230.000
Chapitre 49 - Recettes pour ordre				
491.01 Divers	1.309.630	0	0	1.309.630
Total chapitre 49	1.309.630	0	0	1.309.630
TOTAL RECETTES	41.656.454	82.149	2.567.000	39.171.603

Articles Libellés	Ajustements à l'exercice propre			
	Budget aju. 1	Augment.	Réduct.	Budget aju.2
Majorées disponibilités au 31/12/2004	2.217.285	2.622.131	0	4.839.416
	43.873.739	2.704.280	2.567.000	44.011.019

0

Articles Libellés		Ajustements à l'exercice propre			
		Budget aju. 1	Augment.	Réduct.	Budget aju.2
DEPENSES					
Chapitre 51 - Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme					
511.01 Rémun..charges soc.		12.061.092	23.616	213.667	11.871.041
Pers. siège en fonct. :	5.757.688				
Pers. siège détaché :	476.653				
Pers. délég. à l'étr. :	4.128.888				
Pers. APEFE :	668.283				
Pers. BIJ :	358.679				
Pers WBI-WBM :	119.904				
Pers…Sommet Lisbonne :	123.946				
Provision index :	237.000				
511.05 Service social		37.389	0	589	36.800
511.06 Ass. compl..Int. patr.		136.000	21.000	0	157.000
511.07 Format. profess.		43.020	0	0	43.020
511.08 Indemn..charges réelles		234.000	151.570	0	385.570
511.09 Indemn..Heures suppl..		60.000	0	0	60.000
511.10 Prov..pens..(part patr.)		380.000	40.000	0	420.000
511.11 Provision - Fusion CGRI/DRI		600.000	0	0	600.000
Total chap. 51		13.551.501	236.186	214.256	13.573.431
Chapitre 52 - Montants à payer à des tiers pour prestations,fournitures et travaux ... non susceptibles d'être inventoriés					
521.01 Loyers..Dép. énerg..		1.624.000	10.311	0	1.634.311
521.02 a)Locat. mat. et mob..		84.000	0	0	84.000
b)Loc. leasing véhicules		60.000	0	10.000	50.000
521.03 Entret..répar..locaux		140.000	0	0	140.000
521.04 a)Entr..répar..mat..mob..		163.101	2.700	5.000	160.801
b)Entr..répar..véhicules		25.000	0	0	25.000
521.05 Assurances		152.000	13.000	0	165.000
521.07 Prod..cons. (carburant)		22.000	0	0	22.000
521.09 Divers (loc.,mat.,véh.)		3.000	0	0	3.000
522.01 Frais bur..tél..affr..		454.133	9.780	3.150	460.763
524.01 Honoraires avocats,exp..		259.000	123.611	0	382.611
525.01 Remboursement d'emprunts		0	0	0	0
525.02 Intérêts et charges		25.000	0	0	25.000
Total chap. 52		3.011.234	159.402	18.150	3.152.486

Articles Libellés	Ajustements à l'exercice propre			
	Budget aju. 1	Augment.	Réduct.	Budget aju.2
Chapitre 53 - Exercice par l'organisme de sa mission statutaire.				
532 Dépenses de toute nature relatives à la promotion des actions extérieures de la Communauté française				
532.01 ..Présences - Revue W+B	391.775	0	0	391.775
532.02 ..stands..journaux..	226.984	0	0	226.984
532.04 ..vidéo..broch..dépl..	123.606	0	0	123.606
532.05 ..drapeaux,cadeaux	15.000	0	0	15.000
532.06 Campagne de visibilité Wallonie-Bruxelles	50.000	0	0	50.000
Total art. 532	807.365	0	0	807.365
533 Représentation de la Communauté française à l'étranger				
533.01 Centre W B à Paris	957.362	3.000	23.000	937.362
533.02 Délég. W B à Québec	226.658	3.200	12.200	217.658
533.03.01 Dél. gén. WB aff.fr.mult.	867.498	45.371	9.000	903.869
533.03.02 Dél.gén. WB aff.fr.mult. - Théâtre Avignon	482.500	0	0	482.500
533.04 Délég. W B à Kinshasa	892.134	34.430	11.000	915.564
533.05 Délég. W B à Genève	316.922	4.284	1.000	320.206
533.07 Délég. W B à Tunis	205.279	0	5.000	200.279
533.08 Délég. W B à Dakar	245.402	20.242	5.500	260.144
533.11 Délég. W B à l'UE	197.992	0	1.600	196.392
533.12 Délég. W B à Alger	220.160	0	10.000	210.160
533.14 Délég. W B à Prague	241.392	0	2.000	239.392
533.15 Délég. W B à Hanoï	232.274	700	13.867	219.107
533.16 Délég. W B à Berlin	229.538	6.000	1.000	234.538
533.17 Délég. W B à Rabat	324.388	1.400	5.500	320.288
533.18 Délég. W B à Bucarest	337.154	9.400	8.500	338.054
533.19 Délég. W B à Varsovie	224.413	31.690	0	256.103
533.20 Délég. W B aux questions audiovisuelles internationales	103.834	0	13.000	90.834
533.21 Délég. WB à Santiago de Chili	214.906	0	22.000	192.906
533.22 Délég. WB aux Droits de l'Homme	100.585	0	37.000	63.585
533.50 Bureau WB à Cotonou	15.200	3.000	0	18.200
533.51 Bureau WB à Ouagadougou	28.000	0	0	28.000
533.52 Bureau WB à Port-au-Prince	12.650	450	0	13.100
533.90 Délégué(e)s adjoint(e)s à l'Administration centrale	64.200	0	0	64.200
533.99 Autres dépenses ...délég.	116.595	18.000	0	134.595
Total art. 533	6.857.036	181.167	181.167	6.857.036
534 Secteur multilatéral				
534.01 COTISATIONS				
534.01.01 AUF - Subvent..Agence univ.Francophonie	114.000	0	0	114.000
534.01.02 CILF - Subvent..	30.000	0	0	30.000
534.01.04 Fédér. prof.. franç..	5.000	0	0	5.000
534.01.05 CONFEJES - Subvent..	21.064	0	0	21.064
534.01.06 Subvent..Agence intergouv.Francophonie	3.032.104	0	0	3.032.104
534.01.07 CAMES - Subvent..	25.000	0	0	25.000
534.01.08 FEJ - Subvent..	28.000	0	0	28.000

Articles Libellés	Ajustements à l'exercice propre			
	Budget aju. 1	Augment.	Réduct.	Budget aju.2
Total Cotisations	3.255.168	0	0	3.255.168
534.02 ACTIONS				
534.02.01 Colloques,renc. int.				
a)en Comm. franç.	24.000	0	0	24.000
b)à l'étranger	49.000	0	0	49.000
534.02.02 Activ. div.. multi.				
a) Union européenne	1.581.091	22.000	61.401	1.541.690
b) Conseil de l'Europe	53.000	0	0	53.000
c) UNESCO	30.000	0	0	30.000
d) OCDE	40.000	0	0	40.000
e) Francophonie	70.000	0	0	70.000
f) autres org.inter.	24.022	8.000	0	32.022
534.02.04 .. Sommets fr..	1.405.998	12.142	0	1.418.140
534.02.05 ..Biennale..poésie	37.184	0	0	37.184
Total Actions	3.314.295	42.142	61.401	3.295.036
Total art. 534	6.569.463	42.142	61.401	6.550.204
535 Relations internationales bilatérales de la Communauté française :				
535.01 ..missions,acc..bourses..	7.267.374	2.007	67.949	7.201.432
535.02 ..promot..éch..jeunes	270.000	0	0	270.000
535.03 ..prom..éduc..form..étr..	1.972.076	0	8.812	1.963.264
535.04 Divers - Ecoles à programme belge	0	62.500	0	62.500
Total art. 535	9.509.450	64.507	76.761	9.497.196
536 Dépenses courantes pour l'enseignement et la recherche,la diffusion artistique et littéraire,les échanges culturels et socio-culturels et la coopération en matières sociales et de santé :				
536.01 Secteur culturel	1.103.037	0	0	1.103.037
536.02 Secteur enseignement	17.000	0	0	17.000
536.03 Secteur personnalisable	6.000	0	0	6.000
536.04 Secteur éduc. au dével.	32.000	0	0	32.000
536.05 Sect. mat. transf. COCOF	232.000	0	0	232.000
536.06 Sect. Coordinat, relat, extérieures	24.606	0	0	24.606
536.07 Sect. Livre scientifique	0	0	0	0
Total art. 536	1.414.643	0	0	1.414.643
537 Dépenses particulières :				
537.01 Ristournes et non-valeurs	91.800	0	0	91.800
537.02 Provision - Ristournes et non valeurs	308.200	0	0	308.200
Total art. 537	400.000	0	0	400.000
Total chap. 53	25.557.957	287.816	319.329	25.526.444

Articles Libellés	Ajustements à l'exercice propre			
	Budget aju. 1	Augment.	Réduct.	Budget aju.2
Chapitre 55 - Achats de biens patrimoniaux				
550.01 Immeubles	141.000	0	10.000	131.000
550.02 Acquisit. nouvelles..	37.806	15.000	0	52.806
550.03 Achats..locat..informat.	162.111	399	0	162.510
550.04 Achats équip..étranger	102.500	212	0	102.712
Total chap. 55	443.417	15.611	10.000	449.028
Chapitre 56 - Sommes à payer à des tiers par suite d'opérations financières en principal				
560.01 Amortissement d'emprunts	0	0	0	0
Total chap. 56	0	0	0	0
Chapitre 59 - Dépenses pour ordre				
591.01 Divers	1.309.630	0	0	1.309.630
Total chap. 59	1.309.630	0	0	1.309.630
TOTAL DEPENSES	43.873.739	699.015	561.735	44.011.019

NON-MARCHAND

NON-MARCHAND

Synthèse

DO11 – AB 01.05.02 : Provision non-marchand		
Initial 2005 :		30.852 m€
	Variations	
Ajusté 2005 :	- 10.889 m€	**19.963 m€**
Ajusté 2005 – Crédits années antérieures :	+ 335 m€	**335 m€**

- L'ajustement à la baisse de 10.889 m€ de la provision non-marchand s'explique par les mouvements suivants :
  - *-12.264 m€* transférés vers le secteur socio-sanitaire (compétence de la Ministre FONCK) ;
  - *-7.368 m€* transférés vers le secteur socioculturel (compétence des Ministres LAANAN et EERDEKENS) ;
  - *+8.677 m€*, montant rajouté lors de l'ajusté 2005, suite aux négociations avec les partenaires sociaux en vue de finaliser le volet 2000-2005 de l'accord non-marchand ;
  - *+66 m€*, montant rajouté lors de l'ajusté 2005 afin de payer à la société SONECOM l'étude (encodage et rappels téléphoniques) de la réalisation du cadastre non-marchand 2005.
- L'ajustement à la hausse de 335 m€ des crédits années antérieures de la provision non-marchand est destiné au secteur socioculturel et provient des deux augmentations suivantes :
  - *+316 m€* en vertu des décisions du Gouvernement des 21 décembre 2004 et 20 mai 2005) ;
  - *+19 m€* pour les bibliothèques à statut mixte oubliées dans le cadre des accords non-marchand.

COUR DES COMPTES

Cour des comptes

Commentaires et observations de la Cour sur le projet de premier ajustement du budget pour l'année 2004 de la Communauté française

Rapport adopté par la Chambre française de la Cour des comptes le 19 octobre 2004

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de sa mission d'information en matière budgétaire, fondée sur les dispositions de l'article 16 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, la Cour des comptes transmet au Parlement de la Communauté française ses commentaires et observations relativement au projet de premier ajustement du budget de l'année 2004.

1 PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

1.1 APERÇU GENERAL

Les prévisions de recettes, ajustées par le présent projet, s'établissent globalement à 6.732,3 millions EUR. Elles restent stables (- 0,7 million EUR) par rapport au montant initialement fixé. Cette stabilité globale est le résultat de l'évolution divergente des principaux types de recettes. Ainsi, les transferts en provenance d'autres pouvoirs diminuent de 12,3 millions EUR, mais cette réduction est pratiquement compensée par les recettes supplémentaires attendues en matière de recettes diverses (+ 10,8 millions EUR) et de recettes affectées (+ 0,8 million EUR).

Tableau 1 – Recettes[1]

2004	*Budget initial*	*Ajustement*	*Budget ajusté*
Recettes fiscales et générales	***6.612.496***	***- 1.524***	***6.610.972***
Transferts des autres pouvoirs	6.546.442	- 12.277	6.534.165
Recettes diverses	66.054	10.753	76.807
Recettes affectées	***120.499***	***819***	***121.318***
TOTAL RECETTES (hors emprunts)	**6.732.995**	**- 705**	**6.732.290**

Il convient de rappeler que, depuis l'année budgétaire 2004, le budget des voies et moyens de la Communauté française ne comporte plus de titre III relatif aux produits d'emprunts. Cette modification a été opérée dans un souci de conformité à la méthodologie SEC. Selon cette dernière, la levée d'emprunts s'identifie à des opérations de trésorerie, destinées, *in fine*, à financer l'excédent éventuel de dépenses par rapport aux recettes. Dans cette optique, la budgétisation des autorisations d'emprunt n'est plus requise.

[1] Sauf indication contraire, tous les montants repris dans les tableaux et autres présentations du présent rapport sont exprimés en milliers EUR.

1.2 RECETTES FISCALES ET GENERALES

1.2.1 Moyens transférés par l'Etat fédéral

1.2.1.1 Partie attribuée de l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) – Article 46.01

L'article 47, § 2, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, modifié en dernier lieu par la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension du pouvoir fiscal des régions, dispose que le montant de la partie attribuée de l'I.P.P. est adapté au taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation, ainsi qu'à la croissance réelle du revenu national brut (R.N.B.) de l'année budgétaire concernée.

Dans l'attente de la fixation définitive de ces paramètres, le Gouvernement de la Communauté française a, conformément à la disposition précitée, arrêté ses prévisions sur la base des valeurs mentionnées dans le budget économique du 20 février 2004.

Initialement estimées à 1.682,3 millions EUR, ces recettes ont été réduites de 21,3 millions EUR par le projet d'ajustement pour s'établir à 1.660,9 millions EUR. Ce montant est conforme aux estimations reprises dans le budget des voies et moyens ajusté de l'Etat fédéral pour l'année 2004.

Part attribuée pour l'année 2004

La part attribuée de l'I.P.P. pour l'année 2004 a été provisoirement réestimée à 1.673,9 millions EUR par le Gouvernement communautaire, ce qui représente une réduction de 8,4 millions EUR par rapport au budget initial.

Cette réduction résulte de la révision, au mois de février dernier[2], des paramètres macroéconomiques pour les années 2003 et 2004 :

[2] Budget économique 2004 du Bureau fédéral du Plan du 20 février 2004.

- d'une part, le taux de croissance du R.N.B. pour 2003 a été arrêté à 1,2 %, alors qu'il avait été estimé à 2,0 % à l'occasion de l'élaboration du budget initial pour l'année 2004 ;

- d'autre part, le taux de croissance du R.N.B. pour 2004 a été revu à la hausse (2,3 % pour 2,1 % initialement) ainsi que l'inflation pour 2004 (1,5 % pour 1,4 % initialement).

Solde du décompte définitif de l'année 2003

En application de la décision du Comité de Concertation du 22 septembre 2003[3], les paramètres macroéconomiques utilisés pour le calcul de la dotation 2003 ont été définitivement fixés à 1,6 % pour l'inflation et 1,2 % pour le taux de croissance du R.N.B., alors qu'ils avaient été estimés à, respectivement, 1,6 % et 2,0 % à l'occasion de la réalisation des budgets ajustés pour l'année 2003.

En conséquence, le décompte final pour l'année 2003 dégage un solde négatif de 12,9 millions EUR, néanmoins plus favorable pour la Communauté que celui estimé initialement (- 38,3 millions EUR).

1.2.1.2 Partie attribuée de la T.V.A. – Article 46.02

La partie attribuée de la T.V.A. a été réestimée par le Gouvernement de la Communauté française au montant de 4.550,5 millions EUR (+ 8,9 millions EUR par rapport au budget initial), suite à une révision à la hausse des paramètres macroéconomiques, tant en ce qui concerne l'estimation du montant attribué pour l'exercice budgétaire 2004 que le calcul du solde définitif pour l'année 2003.

Ce montant (4.550,5 millions EUR) est identique à celui repris dans le projet d'ajustement du budget fédéral pour l'année 2004.

Les documents budgétaires transmis à la Cour ne fournissent aucune indication à propos de la ventilation de cette augmentation entre les exercices 2003 et

---

[3] A l'occasion de ce Comité, il a été décidé que les révisions, postérieures au mois de mars de l'année (t+1), de la croissance réelle du revenu national brut pour l'année (t) n'auront plus d'incidence sur le calcul des moyens pour les années postérieures à (t). Cette décision de « clicher » les coefficients définitivement permet d'éviter que des révisions, pour le passé, du paramètre de croissance réelle, par l'Institut des Comptes Nationaux, n'influent sur les moyens transférés dans le futur.

2004 ni sur l'évolution du montant du refinancement, octroyé par l'Etat fédéral, conformément à l'article 38, § 3 bis et 3 ter de la loi spéciale du 16 janvier 1989, telle que modifiée. Toutefois, sur la base des données figurant dans le projet de budget ajusté de l'Etat fédéral, la Cour est en mesure de fournir certaines informations sur cette répartition.

Part attribuée de la TVA hors refinancement

Hors refinancement, la part attribuée à la Communauté française pour l'année 2004 a été ajustée à 4.349,7 millions EUR (+ 5,8 millions EUR par rapport au montant initialement estimé).

Tableau 2 – Calcul de la part attribuée de la TVA (hors refinancement)

Montant de base (Art. 38, § 1er, L.S.F.)	7.347.210
Indice moyen des prix à la consommation	1,3613
Indice de dénatalité	1,0096
Part de la Communauté française dans le nombre total d'élèves	43,07 %
Dotation T.V.A.	**4.349.730**

Par ailleurs, le décompte définitif des moyens pour l'année 2003 dégage un solde positif de 0,9 million EUR pour la Communauté française.

Ces modifications sont liées à la hausse du taux d'inflation et de l'indice de dénatalité.

Refinancement

Le montant du refinancement s'élève, quant à lui, à 199,9 millions EUR et ne subit pas de modifications significatives (+ 0,2 million EUR).

1.2.1.3 Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision – Article 49.41

Le montant de recettes (261,4 millions EUR), prévu au titre de dotation allouée par l'Etat fédéral à la Communauté française en compensation de la régionalisation de la redevance radio et télévision, est identique à celui inscrit dans le

projet d'ajustement du budget 2004 de l'Etat fédéral. Ce montant est constitué de la dotation estimée pour l'année 2004 (261,4 millions EUR), ainsi que du solde[4] du décompte définitif pour l'année 2003.

1.2.1.4 Le budget économique du 1er octobre 2004

La Cour souligne que, sur la base des valeurs des paramètres macroéconomiques (2,2 % de croissance du R.N.B. et 2,1 % d'inflation), figurant dans le dernier budget économique publié par le Bureau du Plan[5], la Communauté française pourrait prétendre à une part attribuée d'I.P.P. et de T.V.A.[6] s'élevant à un montant de 6.524,4 millions EUR pour l'année 2004, excédant de 39,5 millions EUR ceux qui seront versés par l'Etat fédéral pour cette même année.

1.2.1.5 Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers – Article 46.05

Conformément à l'article 62 de la loi spéciale de financement susmentionnée, le montant de cette intervention de l'Etat en faveur de la Communauté française est adapté annuellement au taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire, tel que prévu par le budget économique.

Le montant (60.261 milliers EUR), inscrit au budget initial de la Communauté française pour l'année 2004, n'est pas modifié à l'occasion du présent ajustement. L'application d'un taux d'inflation pour l'année 2004, réévalué à 1,5 %[7] et la prise en compte du décompte définitif de cette intervention pour l'année 2003 (- 6 milliers EUR) auraient cependant dû amener le Gouvernement de la Communauté française à inscrire un montant identique à celui figurant dans le budget ajusté de l'Etat fédéral (60.309 milliers EUR).

---

4 25 milliers EUR en faveur de la Communauté française.

5 Budget économique du 1er octobre 2004.

6 Intégrant la dotation compensatoire de la redevance radio et télévision.

7 Budget économique du 20 février 2004.

1.2.2 Recettes diverses

1.2.2.1 Recettes diverses en capital (Art. 76.03)

Le projet d'ajustement augmente sensiblement (+ 10.753 milliers EUR) les prévisions de recettes en capital[8] pour les établir à 10,9 millions EUR.

Cette augmentation résulte de la récupération des excédents budgétaires, dégagés par les comptes pour 2003 de deux organismes d'intérêt public communautaires (voir *infra)*, à savoir : 7.140 milliers EUR pour l'ETNIC[9] et 3.613 milliers EUR pour l'IFC[10].

1.2.2.2 Les autres recettes diverses

L'article 76.03 mis à part, les prévisions initiales n'ont pas été modifiées dans le cadre du présent projet. Il s'ensuit que, comme au cours des dernières années, la Cour doit relever, la surestimation des prévisions (65,9 millions EUR) inscrites en matière de recettes diverses.

Le montant des réalisations opérées en 2003 (51,2 millions EUR) et des recettes perçues au 30 septembre 2004 (21,5 millions EUR) confirme le bien-fondé de ce constat.

Tableau 3 – Evolution des recettes diverses (prévisions et réalisations)

Montant du projet d'ajustement du budget 2004	65.930
Réalisations du budget 2003	51.177
Réalisations du budget 2004 au 30 septembre 2004	21.506

Les trois principaux articles concernés sont repris dans le tableau ci-après.

---

[8] Dans le tableau 1 ci-avant, les recettes en capital sont englobées dans les recettes diverses.

[9] Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication.

[10] Institut de la Formation en cours de Carrière.

Tableau 4 – Principales surestimations des prévisions en matière de recettes diverses

Article	Nature de la recette	Prévision budgétaire	Recettes imputées en 2003	Recettes imputées au 30.09.2003	Recettes imputées au 30.09.2004
11.01	Remboursement de traitements	18.290	6.520	5.234	6.089
16.01	Produits divers	11.341	5.594	1.942	2.267
29.01	Intérêts créditeurs	4.338	1.030	462	423
TOTAL		**33.969**	**13.144**	**7.638**	**8.779**

Il ressort de ce tableau qu'à l'instar des exercices précédents, les réalisations imputées en 2004 aux articles 11.01, 16.01 et 29.01 devraient rester bien en-deçà des prévisions.

Il faut toutefois signaler que, globalement, le montant des perceptions réalisées au 30 septembre 2004 est supérieur (+ 4,3 millions EUR) à celui des perceptions de l'exercice 2003 à la même époque.

1.2.3 Recettes affectées

Le projet d'ajustement ne modifie que légèrement (+ 0,8 million EUR) les prévisions de recettes affectées, seules celles relatives aux remboursements de prêts et d'allocations d'études étant ajustées.

A l'instar des années précédentes, l'augmentation des prévisions de recettes n'est pas fondée sur le montant des perceptions effectivement opérées depuis le début de l'année 2004, mais découle automatiquement de l'ajustement des dépenses auxquelles elles sont affectées. Il ressort en effet du tableau ci-dessous que les perceptions en matière de recettes affectées ne devraient pas atteindre les prévisions inscrites au budget ajusté (121,3 millions EUR au total).

Tableau 5 - Recettes affectées (prévisions et réalisations)

Prévisions budgétaires	Recettes imputées en 2003	Recettes imputées au 30.09.2003	Recettes imputées au 30.09.2004
121.318	93.994	66.720	51.661

Le présent ajustement s'inscrit donc dans la pratique habituelle du Gouvernement de la Communauté française, consistant à équilibrer, dans un but de neutralité budgétaire, les prévisions de recettes et de dépenses des fonds organiques.

2 PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DÉPENSES

Globalement, les moyens d'action augmentent de 0,03 % et les moyens de paiement diminuent de 0,01 % par rapport aux crédits initiaux. Ces variations proviennent essentiellement d'une hausse des crédits non dissociés et des crédits variables, d'une part, et d'une baisse des crédits d'ordonnancement, d'autre part. La majoration des crédits variables est identique à celle observée en matière de recettes affectées afin de préserver la neutralité des fonds organiques vis-à-vis des soldes budgétaires.

Tableau 6 – Aperçu général des dépenses

2004	**Budget initial**	**Ajustement**	**Budget ajusté**
Optique des engagements			
Crédits non dissociés	6.953.409	1.360	6.954.769
Crédits dissociés	31.097	-231	30.866
Sous-total	6.984.506	1.129	6.985.635
Crédits variables	120.499	819	121.318
TOTAL DES MOYENS D'ACTION (MA)	**7.105.005**	**1.948**	**7.106.953**
Optique des ordonnancements			
Crédits non dissociés	6.953.409	1.360	6.954.769
Crédits dissociés	29.616	-2.884	26.732
Sous-total	6.983.025	-1.524	6.981.501
Crédits variables	120.499	819	121.318
TOTAL DES MOYENS DE PAIEMENT (MP)	**7.103.524**	**-705**	**7.102.819**

2.1 CREDITS NON DISSOCIES (Y COMPRIS LES CREDITS POUR ANNEES ANTERIEURES)

Les crédits non dissociés augmentent de 1,4 million EUR (+0,02 %). Cette hausse est la résultante de variations à la hausse (+ 64,3 millions EUR) comme à la baisse (- 62,9 millions EUR), réparties sur l'ensemble des chapitres du budget.

Les mouvements les plus significatifs sont liés aux dépenses d'enseignement (chapitre 3 – *Education, Recherche et Formation*) qui progressent globalement de 7,0 millions EUR. Cette augmentation touche tout spécialement les crédits de la division organique 51 – *Enseignement préscolaire et enseignement primaire* (+ 16,5 millions EUR) et particulièrement les programmes 4 – *Dépenses de personnel des écoles maternelles* (+ 7,6 millions EUR) et 6 – *Dépenses de personnel des écoles primaires* (+ 9,2 millions EUR).

A la division organique 40[11] de ce même chapitre, la Cour souligne la réduction (- 1,5 million EUR) de la dotation à l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) qui passe à 2,6 millions EUR. Cette réduction pose un double problème au plan juridique :

- l'article 21 du décret du 11 juillet 2002[12] fixe la clé de répartition des crédits affectés à la formation en cours de carrière entre les différents types de formation. La diminution de la dotation à l'IFC (chargé de l'organisation des formations en interréseaux) aurait donc dû s'accompagner d'une diminution proportionnelle des montants consacrés aux autres types de formation, ce qui n'est pas le cas ;

- l'article 51 du contrat de gestion de l'IFC limite à 10 % maximum la part de la dotation affectée aux frais de gestion et de secrétariat. D'après les informations recueillies auprès de cet organisme, la réduction de sa dotation ne lui permettra pas de respecter ce plafond, celui-ci étant d'ores et déjà dépassé.

Les crédits du chapitre 1 – *Services généraux* diminuent de 7,3 millions EUR en raison principalement des réductions appliquées aux divisions 11 – *Affaires générales – Secrétariat général* et 12 – *Informatique* :

- au sein de la division 11, la réduction (- 12,4 millions EUR) la plus marquée porte sur les crédits inscrits à l'allocation de base 01.05.02, destinés à financer l'augmentation salariale du secteur non-marchand. Par contre, l'allocation de base 01.03.02 est créditée d'un montant de 6,1 millions EUR pour faire face aux effets d'une augmentation de l'index ;

- la diminution de 2,2 millions EUR des crédits inscrits à la division 12 est intégralement imputable à celle de la dotation à l'ETNIC, inscrite à l'allocation de base 41.01.04.

La progression de 14,7 millions EUR des crédits du chapitre 2 – *Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport* est liée à celles des crédits des divisions 17 – *Aide à la jeunesse* (+ 13,0 millions EUR) et 25 – *Audiovisuel et Multimedia* (+ 3,2 millions EUR). Concernant cette dernière division, on remarquera plus particulièrement l'augmentation des dotations allouées au Centre du cinéma et de

---

[11] DO 40 – *Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation – Relations internationales.*

[12] Décret du Parlement de la Communauté française du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire.

l'audiovisuel (AB 41.03.21 : + 1,0 million EUR) et à la RTBF (AB 41.01.31 : + 2,1 millions EUR).

En ce qui concerne le chapitre 4 – *Dette publique de la Communauté française,* le projet d'ajustement prévoit une diminution (-16,2 millions EUR) des crédits destinés à couvrir les charges d'intérêts de la dette (directe et indirecte), en raison de la baisse des taux à court terme.

Enfin, les crédits relatifs aux dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, inscrits à la division organique 90 du chapitre 5, ont subi une diminution globale de 0,8 million EUR, à la suite de la révision des paramètres de calcul. Pour l'année en cours, la diminution se chiffre à 794 milliers EUR, bien que le taux d'inflation provisoirement retenu pour l'année 2004 (1,5 %) soit supérieur à celui appliqué au budget initial (1,4°%). Cette baisse s'explique par le fait que le coefficient barémique de la fonction publique bruxelloise, utilisé pour déterminer la part à déduire du montant de base des dotations, est passé de 2 % à 2,41 %. Par ailleurs, la détermination du montant définitif de la dotation à la Région wallonne et à la Commission communautaire française pour l'année 2003, a entraîné la réduction (- 20 milliers EUR) des crédits de l'article 01.34.11[13].

2.2 CREDITS DISSOCIES

La diminution globale des crédits dissociés d'engagement (– 0,2 million EUR) résulte de la compensation de mouvements à la hausse (+ 2,3 millions EUR) et à la baisse (– 2,5 millions EUR) au sein du programme 2 – *Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture* de la division organique 15 – *Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport*. Les augmentations précitées concernent plus particulièrement deux allocations de base. L'A.B. 63.41.23 [14] bénéficie de crédits supplémentaires (1,4 million EUR) en vue de l'exécution de projets prévus dans les contrats « culture » et pour l'achèvement de travaux cofinancés par le FEDER, dont le Musée des Beaux-Arts de Mons. A l'A.B. 72.41.23 [15], les crédits d'engagement, qui se rapportent principalement à des travaux d'aménagements intérieurs au Théâtre National et au Botanique ainsi qu'à la phase V

[13] Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française – Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts).

[14] Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures – Région de langue française.

[15] Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.

des travaux de rénovation du Château de Seneffe, ont été majorés de 0,9 million EUR. Quant aux diminutions de crédits, elles résultent, selon les informations recueillies par la Cour, d'ajournements de projets.

La réduction globale des crédits d'ordonnancement (-2,9 millions EUR), affecte à concurrence de 2,0 millions EUR le programme 01 – *Fonctionnement des bâtiments scolaires* de la division organique 44 – *Bâtiments scolaires*, et à concurrence de 0,9 million EUR, les crédits destinés aux infrastructures culturelles au sein du programme 2 précité de la division organique 15.

2.3 CREDITS VARIABLES

Comme mentionné ci-avant, l'augmentation des crédits variables (+ 0,8 million EUR) correspond à celle des recettes affectées attendues.

2.4 DEPASSEMENTS DE CREDITS LEGAUX

Au regard des données enregistrées à la Cour, en date du 15 octobre 2004, les réductions de crédits, opérées par le présent projet d'ajustement du budget, entraînent des dépassements de crédits légaux à concurrence de 224,0 milliers EUR au niveau du programme 6 – *Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française* de la division organique 50 – *Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française*.

Au niveau des allocations de base, cinq dépassements ont été constatés en engagement pour un total de 944,4 milliers EUR[16] et deux en ordonnancement pour un total de 307,9 milliers EUR[17].

---

[16] AB 13.12.06.12, 15.21.01.21, 21.33.07.17, 23.12.41.34 et 50.11.03.60.

[17] AB 15.21.01.21 et 50.11.03.60.

3 PROJET D'AJUSTEMENT DES BUDGETS DES SERVICES À GESTION SÉPARÉE ET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC

La Cour souligne que les projets d'ajustement des budgets des services à gestion séparée[18] et des organismes d'intérêt public de catégorie A[19] ne lui ont pas été transmis par le Gouvernement de la Communauté française. En vertu des dispositions de l'article 1er des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat et de l'article 3 de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, ces documents font pourtant partie intégrante du budget de la Communauté française au même titre que le budget des voies et moyens et que le budget général des dépenses.

Par ailleurs, pour permettre à la Cour de vérifier les calculs opérés par le Gouvernement de la Communauté française en matière de respect des normes budgétaires[20], il conviendrait également que celui-ci lui transmette les projets de budget (et d'ajustement de budget) des autres organismes d'intérêt public et de la RTBF, lesquels appartiennent au périmètre de consolidation.

---

[18] A l'exception du budget ajusté du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel et de l'Ecole d'Administration publique.

[19] Au sens de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public.

[20] Voir *infra*, 4.2 Le respect des normes budgétaires.

4 LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT SUR LES SOLDES BUDGETAIRES

4.1 LES SOLDES BUDGETAIRES

Le projet de feuilleton d'ajustement du budget 2004 de la Communauté française aboutit aux soldes budgétaires suivants.

Tableau 7 – Détermination des soldes budgétaires

2004	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes	6.732.995	- 705	6.732.290
Dépenses	7.103.524	- 705	7.102.819
Solde budgétaire brut	- 370.529	-	- 370.529
Amortissements	277.635	-	277.635
Solde budgétaire net	***- 92.894***	-	***- 92.894***

Etabli *ex ante*, le solde budgétaire net (-92,9 millions EUR), appelé aussi solde net à financer, n'est pas modifié par rapport au budget initial.

4.2 LE RESPECT DES NORMES BUDGETAIRES

Pour l'année budgétaire 2004, la norme de déficit maximal pour la Communauté française est fixée à 21.957 milliers EUR[21].

Lors de l'établissement du budget initial, le Gouvernement de la Communauté française avait apporté diverses corrections au solde budgétaire net de manière à déterminer le solde de financement SEC, au regard duquel le respect de la norme doit être vérifié.

Comme le montre le tableau suivant, le solde de financement demeure, lui aussi, inchangé. Tel que présenté par le Gouvernement de la Communauté française, il s'inscrit dans le respect de la norme.

---

[21] Pour rappel, la norme fixée initialement à 29.747 milliers EUR par la convention du 15 décembre 2000 a été réduite, lors du Comité de Concertation avec les communautés et les régions du 22 septembre 2003, d'un montant de 7.790 milliers EUR.

Tableau 6 – Détermination du solde de financement SEC

2004	Budget initial	Ajustement	Budget ajusté
Recettes	6.732.995	- 705	6.732.290
Dépenses	7.103.524	- 705	7.102.819
Solde budgétaire brut	- 370.529	-	- 370.529
Amortissements	277.635	-	277.635
Solde budgétaire net	***- 92.894***	-	***- 92.894***
Corrections de passage			
Sous-utilisations de crédits	*48.000*	-	*48.000*
Périmètre de consolidation	*14.420*	-	*14.420*
Corrections amortissement (leasing)	*8.517*	-	*8.517*
Solde de financement SEC	***- 21.957***	-	***- 21.957***
Norme imposée à la Communauté française	*- 21.957*	-	*- 21.957*
Ecart par rapport à la norme	0	-	0

Les corrections appliquées appellent toutefois les commentaires suivants.

Sous-utilisation de crédits

La prévision, relative au taux de sous-utilisation des crédits, demeure fixée à 48,0 millions EUR, équivalant à un taux de 0,75 %.

Cette prévision semble réaliste puisque la sous-utilisation des crédits pour l'exercice 2003, calculée par la Cour dans sa préfiguration des résultats de l'exécution du budget 2003, s'élevait à 69,2 millions EUR.

Périmètre de consolidation

Lors de l'établissement du budget initial 2004, le Gouvernement de la Communauté française avait calculé le solde de financement sur la base d'un postulat d'équilibre budgétaire des organismes et institutions à consolider, à l'exception du Fonds Ecureuil et du Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement. La consolidation du solde budgétaire de ces deux organismes avec celui des services d'administration générale de la Communauté avait permis d'appliquer au solde net à financer une correction positive de 14,4 millions EUR. Ce dernier montant correspondait à celui des dotations, inscrites au budget de la Communauté, au nom du Fonds Ecureuil (14,2 millions EUR) et du Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française (0,2 million EUR), et affectées par ces

organismes à la constitution de provisions. En effet, les soldes bénéficiaires dégagés par ces organismes devaient neutraliser les dépenses de la Communauté à leur profit. En l'absence de modification du montant des dotations initiales, le Gouvernement a maintenu la même correction au budget ajusté.

A ce sujet, la Cour relève que le montant de la dotation au Fonds Ecureuil pour l'année 2004, régi par les dispositions de l'article 18 de son décret organique du 20 juin 2002, aurait dû, dans le cadre du présent ajustement, être adapté en fonction de l'évolution des recettes institutionnelles transférées, et être fixé au minimum à 14,8 millions EUR [22].

Par ailleurs, la Cour estime que, lors de son calcul du solde de financement du budget ajusté, le Gouvernement aurait dû procéder à une correction négative de 10,8 millions EUR. Ce montant représente l'excédent budgétaire pour l'année 2003 de deux organismes (ETNIC et IFC) , que ceux-ci devront reverser au budget des recettes de la Communauté. En effet, la non-consommation intégrale des moyens, qui leur avaient été transférés par la Communauté en 2003, a déjà influencé positivement le solde de financement SEC de cet exercice. Ces mêmes moyens ne peuvent dès lors une nouvelle fois influer favorablement sur ledit solde, ce qui est le cas dans le présent projet puisque ces remboursements attendus sont inscrits au budget des recettes de la Communauté française, sans l'être au budget (volet « dépenses ») des organismes [23]. En outre, le remboursement par ces organismes de la partie de leur dotation non utilisée s'apparente à une utilisation de réserves. Ce remboursement doit, en conséquence, être pris en compte dans le calcul du solde de financement [24], au même

---

[22] Plus précisément, 14.784 milliers EUR (0,2284 % x 6.472.828 milliers EUR).

[23] La Cour n'a pas reçu les budgets ajustés de l'ETNIC et de l'IFC. Toutefois, selon les informations en sa possession, ces budgets ne comporteraient pas les crédits de dépenses nécessaires aux transferts prévus. A ce sujet, la Cour rappelle que pour un organisme d'intérêt public (OIP), le remboursement, à la Communauté française, d'une partie de la dotation versée antérieurement par cette dernière, doit être considéré comme une dépense budgétaire. Par contre, les soldes disponibles à la fin de l'exercice précédent ne peuvent être enregistrés en recettes dans le budget de l'organisme, ces soldes ne constituant pas des recettes budgétaires au sens de l'article 2 de l'arrêté royal du 7 juillet 1954 portant règlement général sur le budget et la comptabilité des organismes d'intérêt public visés par la loi du 16 mars 1954.
Un simple exemple démontre la nécessité de traiter le remboursement fait par un OIP à la Communauté française comme une opération budgétaire. Supposons qu'en 2004 la Communauté française verse à un OIP, qui n'effectuerait aucune dépense cette année là, une dotation de 100 millions EUR. Cette opération n'aurait aucun impact sur le solde de l'« entité consolidée Communauté française » puisque le versement de 100 millions EUR serait compensé par le boni budgétaire de 100 millions EUR de l'OIP. Si l'année suivante, ledit OIP pouvait rembourser ces 100 millions EUR à la Communauté française sans que cela entraîne pour lui une dépense budgétaire, il y aurait en 2005 l'enregistrement d'une recette de ce même montant par la Communauté française, et un boni global de 100 millions EUR pour l'entité consolidée Communauté française. Pareille conclusion est inacceptable : le remboursement d'une somme doit avoir le même impact budgétaire que son versement.

[24] En effet, l'influence positive résultant de la perception de la recette au budget de la Communauté est annihilée, lors de la consolidation, par la prise en compte de la dépense imputée au budget de l'organisme.

titre que les transferts vers le budget des recettes de la Communauté en provenance du Fonds d'égalisation, tels ceux réalisés en 2003.

Cela étant, la Cour rappelle qu'elle n'est pas en mesure, à partir de l'estimation des recettes et des dépenses, telle que présentée dans le projet d'ajustement, de déterminer précisément le solde de financement. Celui-ci ne peut en effet se déduire que du regroupement économique des opérations. A titre d'exemple, elle relève que, dans son rapport de juillet 2004, le Conseil supérieur des Finances a estimé le solde de financement SEC pour 2004 (crédits initiaux) à + 17,3 millions EUR, soit un écart de 39,3 millions EUR avec le montant calculé par le Gouvernement de la Communauté. D'autre part, le CSF a souligné « la difficulté d'utiliser la notion SEC en tant qu'objectif dans la confection du budget et lors des délibérations ultérieures, étant donné qu'elle ne reçoit un contenu qu'ex post ».

Les amortissements dans le cadre d'opérations de leasing financier

Le montant global présumé des charges d'amortissement découlant de ces opérations de leasing financier a été porté à 8.567 milliers EUR (8.517 milliers EUR dans le budget initial). En conséquence, la correction pour amortissement, appliquée au solde net à financer, aurait dû s'élever à ce montant ajusté.

5 EVOLUTION DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ET ASSIMILE

Provision index

Aucune provision index n'était prévue au budget initial et l'ajustement ne modifie pas cette situation. Toutefois, un saut d'index affectera les rémunérations de novembre 2004. L'impact moyen prévisible peut être estimé à 0,17 % (1/12e de l'augmentation de 2 %) de la charge salariale.

En conséquence, les variations de crédits examinées ci-après devront couvrir également la charge supplémentaire de 0,17 %, qui n'avait pas été prévue initialement par une provision index ni, en principe, intégrée dans les crédits initiaux (une provision index est en règle générale prévue au budget initial).

Ajustement des crédits

Globalement, les crédits destinés au financement des traitements du personnel de l'enseignement (hors enseignement supérieur, inspection et C.P.M.S.) augmentent de 0,11 %. Cette augmentation atteint 0,17 % pour l'enseignement supérieur organisé en hautes écoles.

Les crédits de l'enseignement fondamental (division organique 51) enregistrent une hausse de 1,41 %, qui ne profite qu'aux réseaux subventionnés (2,75 % pour le niveau maternel et 1,7 % pour le niveau primaire). Les crédits de l'enseignement fondamental de la Communauté subissent, quant à eux, une baisse dont l'ampleur est également plus accentuée au niveau maternel (-5,26 %) qu'au niveau primaire (-4,35 %).

Les crédits de l'enseignement secondaire de plein exercice (division organique 52) sont réduits de 0,76 %. Cette baisse concerne principalement le réseau de la Communauté (-2,12 %), et dans une moindre mesure, l'enseignement officiel subventionné (-0,78 %). Elle ne touche pratiquement pas l'enseignement libre (-0,06 %).

Les crédits pour l'enseignement spécial (division organique 53) sont en diminution de 1,28 %. Cette réduction concerne, à des degrés divers, le personnel pédagogique de tous les réseaux ; l'enseignement officiel subventionné (–3,2 %) et l'enseignement de la Communauté (–2,6 %) sont principalement touchés,

l'enseignement libre ne subissant qu'une réduction de 0,4 %. Par contre, les crédits destinés au personnel paramédical enregistrent une hausse, spécialement pour le réseau officiel subventionné (6,3 %). Il y a néanmoins lieu de relever le faible volume de ce personnel par rapport à celui du personnel pédagogique.

L'enseignement de promotion sociale (division organique 56) bénéficie d'une augmentation de ses crédits de 3,1%, répartie, de manière sensiblement égale, entre les trois réseaux.

Une progression moyenne de 0,9 % est observée pour les crédits de l'enseignement artistique (division organique 57), qui résulte d'une augmentation (+3,5 %) pour les établissements supérieurs de la Communauté et du réseau libre et d'une diminution (-2,6 %) pour les crédits destinés à l'enseignement à horaire réduit du réseau libre.

L'augmentation globale (+0,17 %) des crédits de fonctionnement de la division organique 55 – *Enseignement supérieur hors universités et hautes écoles* découle essentiellement de la hausse de 0,27 % à 0,38 %, selon les réseaux, des enveloppes allouées aux hautes écoles, comprenant les allocations de fonctionnement et des crédits relatifs au refinancement des traitements, alors que, par ailleurs, les crédits prévus pour les instituts supérieurs d'architecture diminuent de 2 %.

AVIS COMMISSION DES REL. INTERN.

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission des Relations internationales et des Questions européennes

Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes

Par 9 voix et 4 abstentions, la commission des Relations internationales et des Questions européennes recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur, Le Président,

Philippe FONTAINE Jean-Luc CRUCKE

AVIS DE LA COMMISSION ENS. SUP.

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Avis de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Par 11 voix contre 2 et 1 abstention, la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur, Le Rapporteur,

Joëlle KAPOMPOLE Frédéric DAERDEN

AVIS COMMISSION CULTURE

PROJET DE DECRET

contenant l’ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l’année budgétaire 2005 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma

Avis de la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma

Par 7 voix contre 3, la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma recommande l’adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l’ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l’année budgétaire 2005 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur, Le Président,

Paul FICHEROULLE Pierre-Yves JEHOLET

AVIS COMMISSION EDUCATION

PROJET DE DECRET

contenant l’ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l’année budgétaire 2005 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Education

Avis de la commission de l'Education

A l’unanimité, la commission de l'Education recommande l’adoption de l’amendement n° 1 au projet de décret contenant l’ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l’année budgétaire 2005.

Par 7 voix et 3 abstentions, la commission de l'Education recommande l’adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l’ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l’année budgétaire 2005 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse, La Présidente,

Françoise FASSIAUX-LOOTEN Julie de GROOTE

AVIS COMMISSION SANTÉ

PROJET DE DECRET

contenant l’ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l’année budgétaire 2005 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse

Avis de la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse

Par 9 voix contre 5, la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse recommande l’adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant l’ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l’année budgétaire 2005 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur, Le Président,

Jacques GENNEN Paul GALAND